



VOX

Juillet - Août 2015 - No 100

Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes



LES ANCIENS

Bulletin n° 3



Octobre 1999

SOMMAIRE

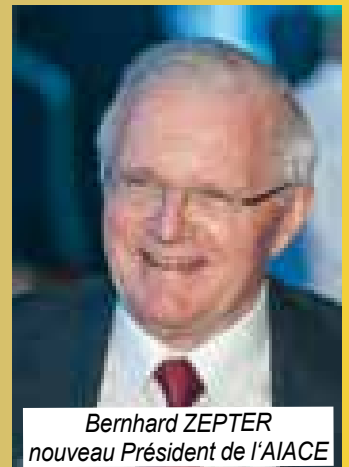
Introduction	1
Message du président de l'AIACE	2
Les Anciens de l'Europe	3
Le Comité de Travail	4
Actualités	5
1. L'Association	6
2. L'Association	7
3. L'Association	8
4. L'Association	9
5. L'Association	10
6. L'Association	11
7. L'Association	12
8. L'Association	13
9. L'Association	14
10. L'Association	15
11. L'Association	16
12. L'Association	17
13. L'Association	18
14. L'Association	19
15. L'Association	20
16. L'Association	21
17. L'Association	22
18. L'Association	23
19. L'Association	24
20. L'Association	25
21. L'Association	26
22. L'Association	27
23. L'Association	28
24. L'Association	29
25. L'Association	30
26. L'Association	31
27. L'Association	32
28. L'Association	33
29. L'Association	34
30. L'Association	35
31. L'Association	36
32. L'Association	37
33. L'Association	38
34. L'Association	39
35. L'Association	40
36. L'Association	41
37. L'Association	42
38. L'Association	43
39. L'Association	44
40. L'Association	45
41. L'Association	46
42. L'Association	47
43. L'Association	48
44. L'Association	49
45. L'Association	50
46. L'Association	51
47. L'Association	52
48. L'Association	53
49. L'Association	54
50. L'Association	55
51. L'Association	56
52. L'Association	57
53. L'Association	58
54. L'Association	59
55. L'Association	60
56. L'Association	61
57. L'Association	62
58. L'Association	63
59. L'Association	64
60. L'Association	65
61. L'Association	66
62. L'Association	67
63. L'Association	68
64. L'Association	69
65. L'Association	70
66. L'Association	71
67. L'Association	72
68. L'Association	73
69. L'Association	74
70. L'Association	75
71. L'Association	76
72. L'Association	77
73. L'Association	78
74. L'Association	79
75. L'Association	80
76. L'Association	81
77. L'Association	82
78. L'Association	83
79. L'Association	84
80. L'Association	85
81. L'Association	86
82. L'Association	87
83. L'Association	88
84. L'Association	89
85. L'Association	90
86. L'Association	91
87. L'Association	92
88. L'Association	93
89. L'Association	94
90. L'Association	95
91. L'Association	96
92. L'Association	97
93. L'Association	98
94. L'Association	99
95. L'Association	100

INTRODUCTION

Message du président de l'AIACE



Le message du président de l'AIACE, Bernhard Zepter, est un appel à l'unité et à la coopération entre les anciens des communautés européennes. Il souligne l'importance de l'association et de son rôle dans la promotion des intérêts de ses membres et de la coopération entre les anciens des communautés européennes.



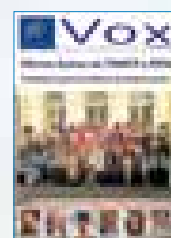
Bernhard ZEPTEP
nouveau Président de l'AIACE

Vox n° 100 - Juillet 2015



ÉDITORIAL

3 Be assured that AIACE is doing all that it can!



Cover: Riga

RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !
PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!

Editeur responsable :
Bernhard ZEPTER

Rédacteur en Chef :
Pierre Blanchard

Comité de rédaction :
Giovanni Livi
Roger Vancampenhout
Marc Schober
Giovanni Sergio
Ludwig Schubert
Egon C. Heinrich



Adresse :
Association Internationale des Anciens des
Communautés Européennes
Commission européenne (SC-29 02/04)
B-1049 Bruxelles
Tel: 02-295.29.60 - Fax: 02-295.33.56
Email: aiace-int@ec.europa.eu
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Photos :
Médiathèque CE - Aiace

Mise en Page:
Jean-Claude Lesuisse
Tel: 32 475 43 73 38 - Fax: 32 2 400 72 95
E-mail: jclesuisse@hotmail.com

Impression:
Ateliers de reproduction de la Commission

«Vox» est tiré à 23.000 exemplaires

By Richard HAY
Chairman

The 100th issue of VOX

Dear friends

The 100th issue of VOX is a great achievement for our Association. We are grateful to those through the years whose hard work has achieved this.

In recent years Pierre Blanchard has been a very capable editor; many others have contributed articles or helped with layout. And colleagues at the OIB have distributed and also often printed each issue.

This 100th issue is a landmark in the long history of AIACE since it began in 1970. This history seems to have three parts. The first was when the association was founded. Then, many serving staff had developed close relationships through their work, and wanted to stay in touch; to begin with, the Sections were small; social activities predominated. The second grew from a time when, after the first enlargement in 1973, the institutions grew in size, some careers were quite short, and the range of jobs increased, so people began to know each other less in their work. Some Sections became quite large, while AIACE took on a larger role on issues of pay, pensions and sickness insurance. The third stage began in 2008 when this role as representative of the growing body of pensioners was formally recognised by first the Commission and now by all the original institutions in 'framework agreements'. These recognised that AIACE represented the whole body of pensioners; they therefore gave the association places in the committees on the Staff Regulations and to manage the Joint Sickness Insurance Scheme. At the same time, AIACE took on the task of supporting in their dealings with the administration not just its members but all pensioners in the now 15 countries where we have Sections. And in parallel, as some Sections grew further, they arranged specially prepared travel for members, and so took on some of the functions that at the start were carried out only by AIACE International. The assises attract a decreasing share of the total membership, though they remain popular and do recapture the wonderful experience of being with those of many cultures and languages. At the same time AIACE dialogues more with the administration. We can see these three stages. What will the fourth look like, for a generation that has not yet retired? A virtual AIACE on Facebook? Who knows?



It was good recently to meet the Commissioner dealing with our affairs, Vice-president Kristalina Georgieva. She is clearly very aware of the nature and issues of an international public service, and the pensioners it produces. She seemed to be decisive, and also very supportive of AIACE and its work.

At the assises at Bratislava this year, the Executive Board met and this time appointed a new Chair – Mr Bernhard Zepter – and Vice Chair – Mr Francis Wattiau. I wish them very well, as a new chapter opens in the long life of our Association. For me, I thank warmly those who have generously been part of the Bureau for at least part of the past four years: Pierre Blanchard, Henk Das, Dominique Deshayes, Karl Freese, Didier Hespel, Marc Oostens, Ludwig Schubert and Despina Vamvakidou. There are also others who have supported the work:

Claire Brunotti, Anne-Pascale Descamps, Marcelline Ngala-Mianda, and Geneviève Parfait, Monique van Sintruyen and Eliane van Tilborg. This team has achieved a great deal for the benefit of our members, and of all pensioners. And of course some issues await the new team as it takes over.

Above all, I want to thank all AIACE's members for the privilege of working with and for you for the period of my presidency. As AIACE continues to explore the third stage of its life, I wish it very well and hope that you all, and AIACE, continue your journey towards VOX 200 in 2048!

With warm best wishes



M. Bernhard Zepter a été élu Président par le Conseil d'administration de l'AIACE Int. lors des Assises de Bratislava

Permettez-moi de me présenter : je suis le nouveau Président de l'AIACE internationale.

Pour être honnête : j'ai hésité avant d'accepter de me porter candidat. Je ne suis pas un expert en matière de Ressources humaines ou de PMO comme la plupart de mes prédécesseurs. Certes, depuis que Walter Eifler m'a téléphoné l'année dernière pour m'informer que l'AIACE International, selon les règles de son statut, cherchait un nouveau Président et qu'il aimerait me proposer, je me suis plongé dans les dossiers pour mieux voir ce qui m'attendait.

Maintenant que les dés sont jetés, il faut que j'organise ma vie autrement. Le jardin, mes activités d'apiculteur, mes ambitions littéraires, ma passion pour les randonnées dans la nature saine sont devenus, à partir du 6 juin, secondaires. Ma priorité sera l'engagement pour nous, les anciens. Être Président de l'AIACE internationale est un honneur et un défi en même temps.

Et, indépendamment de qui est Président, il y a beaucoup à faire. Mais avant de remonter mes manches pour entamer mes nouvelles fonctions, je m'empresse de dire un grand merci à Richard Hay et son équipe. L'Union européenne connaît actuellement une période de turbulences et de crises. Cela affecte également les anciens et leur principale représentation. On ressent des inquiétudes, on pose des questions, on veut savoir ce qui se passe. Richard Hay, Pierre Blanchard et les autres membres du Bureau ont dû tenir la barre et maintenir le cap dans une période de tempêtes considérables : cela s'est passé non sans blessures, mais Bratislava nous a permis une transition dans le calme et dans un esprit de réconciliation. C'est un esprit que je souhaite préserver tout le long de ma présidence.

Warum ich Präsident werden wollte? Nun, darauf gibt es sicher keine schnelle Antwort. In meiner Zeit im Kabinett von Jacques Delors habe ich gelernt, wie wichtig es ist, künftige Generationen auf ihre Verantwortung für das Projekt der europäischen Einheit vorzubereiten. Die Lehren aus der Vergangenheit sind zwar noch präsent, aber sie verblassen mit der Zeit. Neue Herausforderungen und veränderte Sichtweisen drängen sich nach vorne, fordern

neue Verhaltensmuster und Antworten.

Wir wollten stets, dass die EU nicht nur ein Mahnmal aus den Zeiten der von Not, Kriegen und Ungerechtigkeiten geprägten europäischen Vergangenheit bleibt. Wir wollten ein politisches Projekt, das in die Tagespolitik eingreift und die Forderung nach Rechtsstaatlichkeit, Solidarität und guter Nachbarschaft untermauert. Dies haben wir erreicht. Jetzt gilt es, nach den Regeln der Demokratie für Mehrheiten zu werben und unsere Zielsetzungen im täglichen politischen Wettstreit zu testen und durchzusetzen!

Keine Frage, dass die Ehemaligen in diesem Zusammenhang immer eine wichtige Rolle spielen. Deshalb lade ich alle

ein, mir bei dieser schwierigen, aber auch äußerst interessanten Aufgabe zu helfen!

Of course, renewal does not mean that we should neglect the preservation of our interests. Pension rights, health insurance, social actions etc. remain key issues as they were in the past. The open and harmonious dialogue with the Commission Services and

other European Institutions will continue. AIACE is neither a Trade Union nor does it wish to become one. Our duty is to participate in a constructive way in the research for solutions. Our main tool is our wisdom and our experience, which we offer for free to those who are legally and politically responsible. My ambition is to foster peace and understanding. For this purpose I need a united, not a divided AIACE internationale.

In the coming weeks, my first priority must be the built-up of a competent and enthusiastic team. I understand the reluctance of those, who have experience and know that working for AIACE can sometimes be quite time-consuming. I am happy that some of the old teammates have already indicated their readiness to help me. Please accept that I take a bit of time for my research. As I said before: The right team spirit is for me essential! When looking towards the future of the European Union, I assume that we are neither pessimistic nor optimistic. We are simply realistic and we know that building and preserving Unity in Europe is a never ending and politically challenging process. We are all proud of the role we played in this context and accept that the engagement for Europe is an engagement for life!



Francis Wattiau, le nouveau Vice-président de l'AIACE Int. élu par le CA aux Assises de Bratislava

Je suis membre du Conseil d'Administration de l'AIACE depuis plusieurs années, dont huit années en tant que président de la section Luxembourg.

En avril dernier, je n'ai plus présenté ma candidature à un éventuel nouveau mandat au sein de ma section. J'ai rejoint le Bureau international, à la demande du président sortant, Richard Hay. Mon rôle au sein du Bureau était de représenter l'AIACE au Comité de Gestion de l'assurance maladie (CGAM).

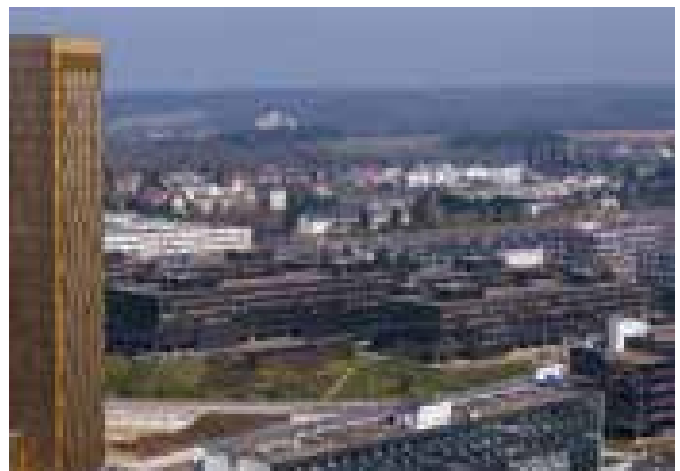
Après une expérience dans le secteur privé à Bruxelles, j'ai pris fonction au Parlement européen à Luxembourg fin 1976, pour préparer la mise en place du service informatique de cette Institution. J'en ai été le premier chef d'unité. Ensuite, ma carrière a évolué, tantôt vers la documentation et les bases de données, tantôt vers la gestion, mais toujours



avec un lien vers l'utilisation de l'informatique. Durant ma retraite, je m'intéresse beaucoup aux sciences et aux religions et j'ai publié une étude dans ce domaine. J'espère pouvoir y consacrer encore un petit peu de temps ! Car l'équipe sortante, avec Richard Hay, Pierre Blanchard et les autres membres du Bureau ont effectué un travail énorme au bénéfice de notre Association.

Je les remercie, comme je remercie Bernhard Zepter d'avoir accepté de guider une nouvelle équipe pendant ce nouveau mandat.

Depuis plusieurs années, la section Luxembourg n'avait pas eu l'occasion de contribuer de manière directe aux travaux du Bureau international, c'est donc chose faite depuis avril 2015. Dorénavant, je ne représente plus une section en particulier, mais je garderai un bon souvenir de cette activité proche des membres d'une section.



Septième accord entre les Institutions et Organes de l'UE et l'AIACE INT

Le 27 mars 2015, lors de la réunion du Conseil d'administration de l'AIACE international, une cérémonie de signature avait lieu. À cette occasion, l'AIACE et le Secrétariat général du Conseil des ministres ont conclu un accord, le septième dans la série de ceux qui ont été conclus avec la plupart des institutions et organes de l'UE.

L'importance de ces accords est surtout de reconnaître la représentativité de l'AIACE pour l'ensemble des pensionnés, ainsi que d'établir des liens entre l'AIACE et chaque institution pour l'aide à octroyer aux pensionnés (qui en éprouvent le besoin) dans leurs relations avec les administrations distantes dans les 15 pays où l'AIACE dispose de sections.

Les photos illustrent la signature par M. William Shapcott, Directeur Général au Secrétariat général du Conseil des Ministres, et Richard Hay, Président de l'AIACE Int.

Il s'agit, maintenant, d'entamer des contacts avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) l'organe de l'UE le plus récent à être créé, mais qui commence à compter des pensionnés dans ses rangs.

(Photos : Joaquin Diaz-Pardo)



Secrétariat international de l'AIACE:

Anne-Pascale Descamps

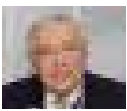
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)

1049 BRUXELLES

Tél. : + 32(0)2-295.29.60

Email: aiace-int@ec.europa.eu



Par Ludwig SCHUBERT
Président honoraire de l'AIACE Int.

La politique de restriction du RCAM affecte surtout les anciens !

Notre régime de pension sain et en équilibre et la manière particulière d'assurer l'équilibre financier de notre assurance maladie.

1. Mon article sur « Les Branches de notre Sécurité sociale et leur financement » dans le VOX NR 99 a bien mis en évidence que **notre régime de pension se trouve par définition en équilibre financier actuariel**. Les contributions (salariales et patronales) de chaque année doivent couvrir la valeur actuelle des droits de pension acquis dans cette même année. Ils sont adaptés à cette fin, si nécessaire, annuellement. Ces contributions restent dans le budget, augmentent ainsi sa liquidité, mais elles sont accumulées dans un fonds comptable (notionnel). Le paiement des pensions par le budget diminue ce fonds comptable, tandis que l'acquisition de nouveaux droits de pension par les actifs, à travers les contributions retenues dans le budget, augmente la valeur de ce fonds. Depuis le Statut de 2014, la mise à jour du taux de ces contributions se fait, de manière automatique, sur la base d'un rapport actuariel de l'Office statistique.

Cette construction ingénieuse fait que les pensions des anciens sont déjà financièrement couvertes par les contributions salariales et patronales retenues dans le budget pendant leur période d'activité. Selon l'article 83 du Statut, le paiement effectif des pensions constitue une charge du budget et est garanti collectivement par les États membres (pour le cas improbable que le budget ne serait pas en mesure de les payer !).

Cette construction a également permis de sauvegarder, lors des révisions du Statut de 2004 et 2014, les droits de pension déjà acquis. De même manière, la détérioration des perspectives d'évolution des rémunérations, des carrières et des pensions des actifs a déjà conduit à une diminution du taux de contribution de 4,5 % des traitements de base des actifs (1,5 % du côté salarial et 3,0 % du côté patronal) !

2. **Aussi notre « Régime commun d'assurance maladie » (RCAM) doit respecter, en principe, une exigence d'équilibre financier**. L'article 72 §1, 4^e alinéa stipule : « Le tiers de la contribution nécessaire pour assurer cette couverture (des dépenses du RCAM) est mis à la charge de l'affilié sans que cette participation puisse dépasser 2 % de son traitement de base ». Le reste des montants à couvrir est à la charge du budget.

Contrairement à la construction de notre régime de pension, les contributions salariales et patronales du RCAM, sont directement versées au RCAM pour couvrir les dépenses courantes du régime. Depuis le début des années 1990, les taux des contributions salariales (1,7 %) et patronales (3,4 %), donc au total 5,1 % des traitements et pensions de base, n'ont pas été modifiés !

Ainsi, pendant de longues années, des excédents importants ont été accumulés dans un « fonds de réserve » qui a été placé sur



les marchés financiers. Ceci n'était prévu ni par le Statut ni par les règles budgétaires. En 2004, ce fonds atteignait une valeur brute de 19,9 mois de dépenses (la valeur nette était de 16,5 mois) et il attirait l'attention des autorités budgétaires. Pendant cette longue période excédentaire, les plafonds de remboursement n'ont pas été ajustés à l'évolution économique et une baisse des taux de contribution n'a pas été envisagée non plus.

Dans une législation secondaire, à savoir le « Règlement commun » des institutions du 31 décembre 1990, la condition d'équilibre financière du RCAM avait été assouplie : l'équilibre devait être réalisé par période de trois ans (Art.27). Dans son article 29, cette Réglementation permettait l'accumulation d'excédents avec, toutefois, une limite supérieure à partir de laquelle il fallait examiner l'opportunité de diminuer les contributions. Cette clause n'a pas été appliquée et la Réglementation commune du 24 novembre 2005 a encore assoupli davantage les conditions d'équilibre et d'accumulation des réserves (Art.49 : « L'objectif financier du régime est d'assurer un équilibre, sur une base périodique, entre dépenses et recettes découlant de l'application du régime »).



3. Finalement, depuis 2007, notre Assurance maladie accuse annuellement des déficits opérationnels qui correspondent, en moyenne de la période 2007 à 2013, à 5,6 % des cotisations. Grâce à l'existence du fonds de réserve, il était possible, pendant un certain nombre d'années, de couvrir ces déficits par les rendements et par une certaine diminution du capital de ce fonds.

Dans mon article du VOX NR 99 concernant « Les branches de notre sécurité sociale et leur financement », il a été clairement mis en évidence que ces déficits n'étaient nullement dus à une évolution trop rapide des dépenses par affilié, mais bien à une évolution trop lente des contributions par affilié due aux effets structurels d'une certaine politique de recrutement d'un personnel à revenus inférieurs et à une évolution très faible, voire même un gel, des rémunérations et pensions.

Compte tenu également de l'accroissement des dépenses dû à l'augmentation importante du nombre des affiliés, la valeur relative nette de ce fonds de réserve ne représente plus, en 2013, que 7,7 mois des dépenses. Dans ces conditions, une faible augmentation des taux de cotisation (par exemple de 0,1 point, de 1,7 % à 1,8 % du côté salarial et de 0,2 point de 3,4 % à 3,6 % du côté patronal correspondant au déficit tendanciel) aurait pu être envisagée, à un moment approprié, afin d'assurer un équilibre financier pour un avenir prévisible. Selon le nouveau Statut, une telle *décision aurait pu être prise au plan purement administratif par les « Autorités investies du pouvoir de nomination » (AIPN)*.

4. Toutefois, les responsables de la gestion de notre assurance maladie ont mis en place « une politique d'interprétation rigoureuse des règles de RCAM » pour essayer d'absorber ainsi le déficit structurel du régime.

Cette politique a été mal – ou souvent pas du tout – expliquée aux affiliés. Elle crée de plus en plus de problèmes et le nombre des réclamations a considérablement augmenté. Cela mènerait trop loin d'énumérer, dans le cadre du présent article, en détail la nature et le nombre de ces plaintes. Il paraît cependant important de mettre en évidence, de manière chiffrée, l'effet de cette politique restrictive notamment sur les affiliés « post-actifs », c'est-à-dire les anciens.

Suite à cette politique, la *dépense moyenne par affilié a diminué en 2013 par rapport à 2012 de 0,85 %*.

Avec Pierre Blanchard, nous avons analysé ce chiffre de plus près. Derrière ce chiffre moyen se cache une augmentation des dépenses par affilié actif de 0,40 % et une diminution par affilié post-actif de 4,46 %. En montant absolu, le même calcul conduit à une diminution moyenne des dépenses par tête de tous les affiliés de 32, —€, une augmentation moyenne par affilié actif de +10,82 € et une diminution moyenne par affilié post-actif de 314,45 € !

Toutefois, pour *évaluer* pleinement l'effet d'une politique qui veut « rompre » une tendance, la comparaison statistique la plus adéquate est celle entre la valeur de l'année d'observation et la valeur de la même année calculée en poursuite de la tendance antérieure. Certes, pour effectuer une telle comparaison se pose le problème technique du calcul de la tendance correcte. Même avec le calcul le plus simple, en extrapolant la tendance des années 2004 à 2012 vers 2013 avec le taux annuel moyen de croissance de la période 2004 à 2012, un résultat tout à fait plausible et significatif peut être obtenu : ainsi, par tête d'affilié, la diminution de la dépense en 2013 par rapport à la tendance est de 2,67 % ou 102,26 € ; pour les affiliés actifs, la diminution est de 0,96 % ou 26,30 € et pour les affiliés post-actifs la diminution est de 7,42 % ou 543,1 € !

Il s'agit là de chiffres moyens par affilié. Il y a certainement un certain nombre d'affiliés post — actifs qui ne connaissent pas de perte, mais d'autres subissent une perte de remboursement d'autant plus grande ! Le même calcul a été fait par bénéficiaire, les résultats ne sont pas fondamentalement différents. Toutefois,

du point de vue de l'équilibre financier, le calcul par affilié paraît plus approprié.

Ces chiffres montrent bien que « la politique d'interprétation rigoureuse des règles du RCAM » affecte de manière plus que proportionnelle les anciens. Des analyses supplémentaires devraient être faites pour mieux comprendre, en détail, les raisons de ce résultat particulièrement défavorable pour les post-actifs. Il est cependant clair que maintenant la question se pose de savoir à partir de quel point cette politique devient restrictive de manière telle que les prestations garanties par l'article 72 du Statut de remboursements de 80, 85 ou 100 % (en cas de maladie grave) sont contournées ou mises en cause. L'argument, avancé par certains, que les dépenses par affilié post-actif sont plus élevées que ceux par affilié actif et que ce sont donc les post-actifs qui devraient assumer la charge de la restriction, est en contradiction manifeste avec un des principes de base du RCAM, à savoir la solidarité entre générations. Dans ce contexte, il y a lieu de garder à l'esprit également que c'est les anciens d'aujourd'hui qui ont largement contribué à accumuler le fonds de réserve et qui, aujourd'hui, doivent supporter la plus grande partie des restrictions.

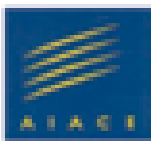
5. Que pouvons-nous faire face à cette situation ? La réponse à cette question peut s'articuler autour de quatre thèmes :

- Aider nos collègues, notamment âgés, qui se trouvent souvent perdus devant les changements d'interprétation des règles du RCAM.
- Insister pour obtenir une meilleure transparence et une meilleure explication des règles, pour faciliter la communication des affiliés avec le RCAM et pour rendre la gestion du régime plus adaptée au besoin des collègues, notamment âgés. Ceci, évidemment, soulève aussi la question des ressources de ce service.
- Contribuer, de manière sobre, par nos analyses et publications, à une meilleure compréhension des problèmes, comme nous l'avons fait avec succès dans le dossier « Régime de pension ».
- Sensibiliser les niveaux supérieurs de responsabilité aux problèmes existants et ressentis par les anciens.

P.S. Juste avant la publication de cet article nous venons de recevoir de premières indications sur le résultat financier du RCAM pour 2014. Le déficit opérationnel s'est réduit de manière très sensible d'environ 11 Mio € en 2013 à 0,2 Mio € en 2014 !

Ce résultat a été réalisé par une nouvelle réduction du montant total des remboursements estimée à 2,3 Mio € et par un accroissement des recettes opérationnelles totales d'environ 8,5 Mio € (essentiellement des contributions salariales et patronales, y compris les effets d'une vague de promotions et la partie correspondante pour 2014 de l'augmentation rétroactive de 0,8 % des rémunérations et pensions, *décidée en avril 2014, ainsi qu'un versement, une fois pour toutes, du fonds de chômage*).

Ces résultats ne mettent pas en cause l'argumentation du présent article. Une analyse plus approfondie sera faite dès que l'ensemble des statistiques et notamment les chiffres par affilié seront connus.



AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FORMER STAFF OF THE EUROPEAN UNION

DEMANDE D'ADHESION / MEMBERSHIP APPLICATION

*(à ne compléter que si vous n'êtes pas encore membre
to be filled in only if you are not yet a member)*

Nom et Prénom (+ Nom de jeune fille pour les femmes mariées):

Name and Forename (+ maiden name where applicable):

N° de pension/Pension Nr:

Nationalité/Nationality:

Date de naissance/Date of birth :

Sexe/Sex : M F

Domicile (adresse complète/Full home address):

Rue/Street n°/Nr

Bte/Box.....

Code postal/Postcode: Localité/Town:

Pays/Country:

Téléphone/Telephone: GSM/Mobile:

Courriel/Email:

Demande à adhérer à l'AIACE par l'intermédiaire de la Section (*) (normalement le pays de résidence) / I hereby apply for membership of AIACE through the national Branch (normally country of residence):

J'autorise / Je n'autorise pas l'AIACE à utiliser mon adresse de courriel pour l'envoi d'informations / I hereby give permission / I do not give permission to AIACE to use this email address to send me information

Dernière fonction exercée au sein des institutions/Last post held with the institution:

Dernière institution dans laquelle vous avez travaillé/institution where this post was held:

Période de service/Period of service: Du/From au/to

Est-ce que vous avez une expérience/expertise particulière que vous souhaitez mettre à la disposition de l'AIACE si le besoin se présente?/Do you have any particular experience or skill that you would like to offer to AIACE if the need arises?

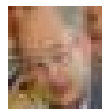
Fait à/Place Date

SIGNATURE:

A RENVoyer A / PLEASE SEND TO:

Secrétariat International de l'AIACE
Commission européenne
SC-29 02/04
BE - 1049 BRUXELLES

(*) 15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irlande - España - France – Ελλάδα/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom



La couverture d'assurance maladie des conjoints des affiliés du RCAM

Du régime primaire au régime de la complémentarité

L'administration vient de diffuser une information administrative à ce sujet. En fait, elle est distribuée chaque année aux actifs, car les règles requièrent qu'il y ait une vérification annuelle des faits. Comme d'habitude, l'information administrative est diffusée tard, et proche du délai imposé du 1^{er} juillet. L'AIACE vous demande de donner suite à cette demande de la part de l'administration, car l'absence de réponse place le PMO dans le devoir de retirer la couverture. Mais le PMO devrait normalement se montrer flexible sur le respect exact du délai, notamment vu le délai très court.

Cette année, l'envoi de l'information administrative fait suite à une intervention de l'AIACE. En effet, depuis la fin 2014, les Bureaux liquidateurs, sans information préalable, ont envoyé des lettres individuelles aux affiliés dont le conjoint (ou partenaire reconnu) avait l'âge de 65 – 75 ans, et même au-delà pour le Bureau de Luxembourg : ces conjoints sont donc susceptibles de bénéficier d'une pension qui pourrait être le fruit d'une ou de plusieurs périodes de travail antérieures. Les lettres annonçaient le retrait de la couverture primaire du RCAM, dans l'absence de preuve attestée que le conjoint n'avait pas de revenu de cette nature ; en plus, pour un conjoint qui avait des revenus au-delà d'un certain montant, la couverture complémentaire du RCAM serait aussi retirée, sans preuve fournie.

L'AIACE a donc demandé, et a obtenu, la mise en place de discussions avec le PMO à propos de ce courrier que des pensionnés recevaient pour la 1^{re} fois.

Nous avons constaté que le PMO est dans l'obligation de procéder à de tels contrôles, qui ne font que réclamer le respect des règles du RCAM qui n'ont pas changé depuis longtemps, qui sont donc d'application à nous tous, mais qui, à nos yeux, n'ont pas été clairement expliquées par l'administration.

Nos discussions avec le PMO nous ont permis de clarifier des points importants :

- ❑ la nature d'un revenu professionnel appliqué aux pensions : en effet, seules sont considérées comme revenu professionnel les pensions qui sont payées à cause des contributions liées au travail de l'intéressé (dans certains pays, une pension est payable seulement si un seuil minimal de périodes de travail est atteint ; mais il est loisible d'ajouter des contributions volontaires – une pension qui n'aurait pas été payée sans de telles contributions n'est pas un revenu professionnel
- ❑ pour les dossiers



Marc Lemaître
Directeur du PMO



Giuseppe Scognamiglio
Chef d'unité du bureau central
du RCAM (PMO)

individuels non clôturés, l'engagement du PMO à ne supprimer aucune couverture primaire avant le 1^{er} juillet 2015, quelle que soit la date mentionnée dans la lettre

- ❑ la possibilité d'une déclaration sur l'honneur dans des cas où une preuve écrite ne peut pas être fournie [le problème classique de devoir prouver la non-existence] : ceci a été accepté
- ❑ le report dans le temps du paiement d'une pension qui aurait le caractère de revenu professionnel : si un tel report [qui peut être décidé pour plusieurs raisons dont notamment la bonne gestion financière] a comme conséquence qu'il n'y a pas de revenu professionnel pendant une année entière, lors de cette année la pension ne produit pas de revenu professionnel
- ❑ l'équivalence des soins entre ceux disponibles dans des pays où les soins médicaux sont fournis par des systèmes d'assurance individuelle, et les pays à médecine « gratuite » : s'il n'est pas possible d'arrêter une approche globale, le PMO a réaffirmé qu'il continue à accepter qu'il arrive des situations où cette équivalence ne peut pas être assurée ; parfois il s'agit des situations individuelles que les médecins-conseils sont prêts à examiner, même si de tels cas sont rares ; parfois il s'agit de types de soins qui ne sont pas fournis par un système national et pour lequel la couverture primaire peut être disponible.

Le PMO va examiner la possibilité d'un niveau minimal à des fins administratives. Parce qu'il n'est pas souhaité de modifier les règles elles-mêmes, un tel niveau minimal ne pouvait que se situer à un niveau très réduit, et servirait à concentrer les contrôles vers les secteurs plus productifs.

Pendant ces discussions entre l'AIACE et le PMO, nous avons soulevé l'application des principes de la couverture pour les conjoints au sujet des examens de dépistage. Nous avons dû admettre que les règles semblent rendre cette couverture difficile. Mais nous avons insisté sur le bouleversement que l'application de ce principe aurait dans un secteur très apprécié par les affiliés et leurs conjoints, surtout dans les pays à médecine « gratuite ». Le PMO a accepté que les Bureaux liquidateurs « suivront la situation attentivement afin d'apporter tout leur soutien en cas de nécessité ».

L'AIACE va continuer à suivre ce dossier de près, car nous estimons que des problèmes demeurent pour des petites pensions qui, au niveau national, ne donnent lieu à aucune cotisation de sécurité sociale. Afin de permettre à l'AIACE de bien en suivre l'évolution, nous demandons l'aide des personnes concernées pour nous faire connaître les difficultés qu'elles rencontreront dans les mois à venir. Contactez votre section qui nous transmettra vos informations.



Le traité de Lisbonne et la boîte de Pandore

Pandore : une histoire grecque

Pandore est, dans la mythologie grecque, la première femme créée par Zeus, que celui-ci offrit en mariage à Épiméthée, frère de Prométhée. Pandore, femme de grande beauté, apporta



dans ses bagages une boîte mystérieuse que Zeus lui interdit d'ouvrir. Et pour cause, celle-ci contenait tous les maux de l'humanité. Pandore céda à la curiosité et ouvrit la boîte libérant ainsi les maux qui y étaient contenus. Seule l'Espérance y resta enfermée.

On l'aura compris : la boîte de Pandore est le Traité de Lisbonne¹, que maints beaux esprits européens, à l'instar de Zeus,

recommandent de ne pas réviser – en tout cas de façon substantielle - sous peine d'aggraver la complexité institutionnelle et politique de l'Union européenne. Et tant pis si l'on renonce ainsi à l'espoir de l'améliorer : le Remède serait pire que le Mal (« The Cure would be worse than the Disease »).

D'autres éminents acteurs ou observateurs de la scène européenne pensent autrement. L'on voit ainsi se dessiner plusieurs courants de pensée : d'une part, les partisans du *statu quo* (« à traité constant »), voire d'une procédure de révision limitée des traités ou encore d'un traité international ou intergouvernemental, permettant « de ne pas rouvrir la boîte de Pandore » ; d'autre part, les tenants d'une renégociation en profondeur du Traité de Lisbonne ou de l'élaboration d'un « nouveau traité fondateur », le cas échéant, par le biais d'une nouvelle Convention, à l'instar de celle qui présida à l'élaboration du projet de Traité constitutionnel.

Faut-il ou non ouvrir la boîte de Pandore ?

J'ai retenu trois livres récents dont les auteurs traitent de cette problématique. Il s'agit de :

¹ Le **Traité de Lisbonne** se compose de deux traités : le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le **traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES)** est un traité « ad hoc » signé par les dix-sept membres que comptait la zone euro et entré en vigueur en septembre 2012. Le « **traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire** » (TSCG) est un traité international ou intergouvernemental, signé par vingt-cinq États membres (les Vingt-sept moins le Royaume-Uni et la République tchèque). Il est entré en vigueur en janvier 2013.

- Joschka FISCHER : « **Scheitert Europa ?** » (Et si l'Europe échoue ?)²

- Valéry GISCARD d'ESTAING : « **Europa – La dernière chance de l'Europe** »³

- Andrew DUFF : « **Pandora, Penelope, Polity – How to change the European Union** »⁴

Joschka FISCHER plante d'emblée le décor : la perspective d'un accord unanime des vingt-huit États membres sur une révision des traités étant irréaliste, seule la réforme du fonctionnement de l'Eurogroupe serait praticable, soit par la voie d'un traité intergouvernemental (on se référera, par exemple, au précédent de Schengen, intégré par la suite dans le droit de l'Union), soit par la voie d'une « coopération renforcée ». Il en veut pour preuve que, depuis l'éclatement de la crise financière, le centre de gravité de la souveraineté au sein de l'Union s'est déplacé vers les États membres de l'Eurogroupe. Cependant, l'action de l'Eurogroupe manque de légitimité, lorsqu'il impose aux États membres (par exemple, par le biais de la Troïka) des obligations et des actions dont il n'a à rendre compte devant aucune instance démocratique transnationale. Joschka FISCHER s'interroge sur la capacité du seul Parlement européen à combler ce « déficit démocratique ». Il préconise la transformation de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Eurogroupe en un gouvernement de la zone euro ainsi que la mise en place d'un parlement de la zone euro. Cette réforme serait réalisée par la voie d'un traité international (ou intergouvernemental) et légitimée par un référendum organisé dans les pays concernés (y compris en Allemagne).



« *Devant la double crise (entendez : crise économique et de légitimité démocratique) qui affecte à l'heure actuelle l'UE et singulièrement l'Eurogroupe, une chose est sûre : en l'absence d'une pleine intégration politique, au moins au sein de l'Eurogroupe, au cours de la prochaine décennie, c'est toute la structure de l'UE qui sera affaiblie et exposée au risque de délitement et à la perte de son attractivité.* » Et de mettre en garde : « *Cependant, une pleine intégration politique signifie, entre autres choses, un gouvernement commun, un parlement commun, une politique budgétaire commune et un mécanisme commun de mutualisation des dettes, une union de l'énergie, une politique commune de sécurité et de défense et une authentique démocratie européenne intégrant ses citoyens ; en d'autres termes, un État fédéral (« Bundesstaat ») européen et donc, ni plus ni moins, les États-Unis d'Europe.* »⁵

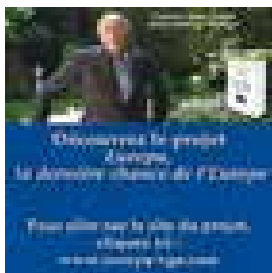
² « **Scheitert Europa ?** » Joschka Fischer (Kiepenheuer & Witsch 2014)

³ « **Europa – La dernière chance de l'Europe** » Valéry Giscard d'Estaing (XO Éditions 2014)

⁴ « **Pandora, Penelope, Polity – How to change the European Union** » Andrew Duff (John Harper Publishing 2014)

⁵ (Traduction)

Valéry GISCARD d'ESTAING propose, à son tour, dans son livre, préfacé par Helmut SCHMIDT, une nouvelle architecture de l'Union, en particulier de la zone euro. Il écarte d'emblée, faute d'une perspective d'unanimité des vingt-huit États membres de l'Union, les divers projets des « libéraux fédéralistes » consistant, en substance, à faire de l'UE un



État fédéral dans lequel la Commission deviendrait le gouvernement de l'Union européenne, désigné par le Conseil et par le Parlement européen, et responsable devant les deux Chambres, le Conseil européen devenant le Sénat de l'Union, et les nominations des commissaires, membres du gouvernement de l'Union, se faisant à

la discrétion du président de la Commission. En revanche, le projet de Valéry GISCARD d'ESTAING « *trouve son refuge et son pré carré dans la zone euro* ». Conscient que la totalité des dix-neuf membres actuels de la zone euro ne pourra sans doute pas s'y rallier d'emblée, son promoteur propose qu'un premier noyau d'États membres de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Benelux), auquel pourraient se joindre des États mûrs sur les plans économique et politique (Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Irlande et peut-être Pologne) prenne l'initiative politique de ce projet, qu'il baptise « **Europa** », consistant à mettre en place une Union monétaire, budgétaire et fiscale, à l'espace homogène, dotée à terme d'un Trésor public et d'un mécanisme de solidarité financière.

En outre, la gestion de la monnaie unique par la Banque centrale européenne devra être accompagnée d'une régulation stricte des activités bancaires de la zone euro. La décision d'approuver ou de demander des ajustements des budgets des États de la zone euro reviendrait à un Conseil de la zone euro, et non plus à la Commission, dont les avis en la matière, selon VGE, se montrent parfois peu opérationnels. Quant à la fiscalité, il importe de prévoir un calendrier d'harmonisation visant à l'unification fiscale, à l'instar de celle des grands États contemporains : « **la même monnaie, les mêmes impôts !** ».

Quels impôts ? Tous les impôts frappant les revenus et le patrimoine, à l'exception de la fiscalité régionale ou locale, l'objectif du projet étant de « *faire en sorte que le lieu du travail, de l'activité, et de l'habitation dans la zone ne crée plus de différences dans le montant des impôts à acquitter, autres que les impôts régionaux et locaux* ». Compte tenu des particularités des États membres, il ne serait pas souhaitable, dans un premier temps, d'appliquer un raisonnement identique au cas des prélèvements sociaux. En revanche, si les équilibres des finances publiques et les besoins d'endettement se rapprochent, il deviendra possible d'émettre des emprunts publics communs de la zone euro. Il conviendra également de « *s'interroger sur l'opportunité d'introduire un mécanisme de solidarité financière entre les États, à l'image du dispositif qui figure dans la Loi fondamentale allemande de 1949* ».

Quant à la structure institutionnelle d'Europa, Valéry GISCARD d'ESTAING frappe fort : à la suite d'une invitation solennelle des États membres fondateurs de l'Union européenne adressée à leurs collègues de la zone euro, une réunion consti-

tutive d'Europa serait convoquée à Strasbourg, futur siège du Directoire d'Europa, à savoir le Conseil des chefs d'État ou de gouvernement de la zone, dont la première décision serait la nomination d'un secrétaire général d'Europa. Y serait également implanté un « **Congrès des peuples d'Europa** » - composé de députés européens et de parlementaires nationaux -, « *qui contribuerait à l'émergence d'une société politique européenne* ». Bruxelles resterait le siège des institutions de l'Europe à vingt-huit, le couple Strasbourg-Francfort (BCE) devenant le siège des activités d'Europa (!). Au terme de ce processus d'intégration, l'eurozone deviendrait une « **Fédération d'États-nations** », « *adaptée à notre nouvelle époque* ».

Quel que soit l'intérêt que peuvent susciter les idées de VGE, leur mise en œuvre sans modification des traités resterait problématique. En outre, la lisibilité – déjà problématique – du système – ou plutôt du double système – institutionnel de l'Union n'aurait sans doute pas à y gagner.

Andrew DUFF, ancien député européen libéral britannique et ancien président de l'Union des fédéralistes européens (UEF) frappe encore plus fort, mais dans un sens opposé. Partant du constat que la boîte de Pandore est déjà ouverte et que les maux sévissent, il n'hésite pas à ouvrir toute grande la boîte et à libérer l'Espérance dans l'avenir fédéral de l'Union européenne. Ce faisant, il s'appuie sur une impressionnante boîte à outils, qui comporte deux clés majeures. L'une n'est rien moins que le « **Projet Pénélope** », l'« *Étude de faisabilité – Contribution à un avant-projet de Constitution de l'Union européenne* »⁶, élaboré, à la demande du président PRODI, par un groupe de travail composé d'experts de la Commission et placé sous la responsabilité du regretté François LAMOUREUX, auquel nous rendons hommage. Ce célèbre document avait, au cours des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe en 2002, défrayé la chronique, autant par son contenu radicalement fédéraliste que par la manière dont le président PRODI l'avait porté à la connaissance du président de la Convention, Valéry GISCARD d'ESTAING, qui le prit très mal. L'autre clé de la boîte à outils de



Andrew DUFF est l'étude du Groupe Spinelli, associé à la Bertelsmann Stiftung, intitulé : « **A fundamental Law of the European Union** »⁷. Je n'imposerai pas aux lectrices et lecteurs de VOX une analyse détaillée de ces deux documents, qui sont à la disposition de celles et ceux qui veulent en savoir plus. Je me bornerai à citer le texte de présentation de l'étude de la Bertelsmann Stiftung, qui date de 2013 : « *The financial crash and lengthy economic recession have tested the institutions of the European Union as never before. Debate about the future of Europe has polarized : Some want no more integration ; others campaign for desintegration. Those who*

⁶ Pénélope peut être lu intégralement sur le site de CVCE.eu

⁷ Consulter le site : www.bertelsmann-stiftung.org/publications

believe in deeper unity and a stronger federal Europe have yet to make their case. « A Fundamental Law » does this by offering a prospectus for radical reform. It amends the Lisbon Treaty to make the government of the EU more powerful and democratic. It embraces banking and fiscal Union while showing the way forward to a legitimate settlement of Europe's constitutional dilemma. (. . .)»

La voie privilégiée par Andrew DUFF est intégralement fédéraliste, globale et volontariste. C'est la voie périlleuse de la refondation de l'Union par la voie d'une nouvelle Convention. Quand ? Le pari de Andrew DUFF est 2017, après l'éventuel référendum britannique sur la place du Royaume-Uni à l'intérieur ou en dehors de l'Union (« Brexit »). C'est aussi l'année des élections législatives et/ou présidentielles en Allemagne et en France. C'est aussi deux ans avant les prochaines élections européennes et la fin du mandat de l'actuelle Commission et des mandats d'autres dirigeants européens. Le point nodal de la proposition d'« **Une Loi fondamentale de l'Union européenne** » réside dans la procédure de modification du ou des traités : si la future Convention devra adopter ses conclusions par consensus, la Conférence intergouvernementale (CIG) appelée à se prononcer par la suite pourra décider d'éventuelles modifications du traité à la majorité des trois quarts des États. Le Parlement européen acquerra le droit d'« avis conforme » (« assent ») pour toute modification du traité dans le cadre d'une procédure de ratification prévoyant que les amendements éventuels entrent en vigueur dès qu'ils seraient ratifiés par quatre-cinquièmes des États représentant une majorité de la population de l'Union ou, après un référendum paneuropéen, par la majorité simple des votes exprimés. Je cite Andrew DUFF : « *Logic suggests, as Penelope and the Fundamental Law affirm, that the EU should modify its treaty amendment process to avoid the all too common situation in which one recalcitrant member state takes the rest hostage. But the radical nature of what is proposed should not be understated : treaty change by qualified majority, even leaping very high thresholds, is a big step in a direction away from Staatenbund towards Föderale Union.* »

La Commission veut prendre position

En 2012, l'élaboration de propositions en vue d'améliorer, sinon de réformer, le fonctionnement de l'Eurogroupe, avait été confiée aux « quatre présidents européens » : ceux du Conseil européen, de la Commission, du Parlement et de la Banque centrale. Piloté par Herman VAN ROMPUY, ce groupe avait accouché d'un rapport, qui finit dans la broyeuse à papiers. Cette fois, c'est le président JUNCKER qui pilotera l'opération : son chef de cabinet, Martin SELMAYR, a réuni récemment les 28 représentants des chefs d'État ou de gouvernement (les « sherpas », dans le langage des initiés), confrontés à la question : peut-on réformer la zone euro, voire les institutions à vingt-huit, sans réviser les traités ? Faut-il ou non ouvrir la « boîte de Pandore ? Affaire à suivre dans les prochains mois...

En guise de conclusion

Quoi que l'on pense des positions des uns et des autres et

quelle que soit l'issue du débat, deux choses sont sûres :

Un : il restera à prouver qu'une réforme, limitée ou plus substantielle, des institutions de l'Union dans un sens fédéral sera un gage de plus de démocratie, de plus de solidarité et de plus d'efficacité. À défaut, l'euroscpticisme, voire l'europhobie, et, tendance non moins préoccupante, la désaffection d'une part croissante de l'électorat européen vis-à-vis de ses institutions, risquent de balayer les acquis de la construction européenne.

Deux : l'Union, telle qu'elle est, devra, d'ici là, engranger des résultats, en particulier dans la relance de l'économie et la lutte contre la crise et le chômage, surtout des jeunes (le plan JUNCKER), contre le changement climatique, contre le terro-



risme international, contre les violations du droit international dans son voisinage. . . , sans parler des autres politiques et actions de l'Union. Et, dans la zone euro, il serait affligeant que nous devions assister à une nouvelle crise prolongée et délétère, faute d'imagination, de sens du compromis et de volonté politique des dirigeants confrontés au résultat des élections en Grèce et à la menace du « Grexit » ou d'un « Grexident » (une sortie de la zone euro par accident).

et une citation de Mario DRAGHI :

« Le succès de l'union monétaire dépend, en définitive, de la reconnaissance du fait que le partage d'une monnaie unique est une union politique et de la volonté d'en assumer jusqu'au bout les conséquences » (La stabilité et la prospérité de l'Union monétaire, Université d'Helsinki, 27 novembre 2014).

« The ultimate success of the Monetary Union depends on the acknowledgment that sharing a single currency is a political union and following through with the consequences » (Stability and prosperity of the Monetary Union, University of Helsinki, 27 November 2014).

vancampenhout.roger@skynet.be



Lutte anti-terrorisme: l'Union est aussi responsable

Contrairement à ce que certains représentants des gouvernements - voire même des Institutions - ont pu déclarer au lendemain des attentats terroristes du 11 janvier 2015 à Paris - **l'Union européenne dispose d'une compétence claire en matière de lutte antiterroriste.**

Le but de la présente note est donc simplement de rappeler **les bases constitutionnelles de cette compétence**, bases sur lesquelles une véritable mutualisation intraeuropéenne de cette lutte pourrait se matérialiser.

C'est lors de la **Convention** sur le projet de Constitution pour l'Union européenne (2002) que cette question a été abordée directement pour la première fois. Le groupe de travail sur la défense, présidé par Michel Barnier, est rapidement parvenu à la conclusion suivante :

« Il y a eu un large soutien pour une nouvelle clause établissant le principe de solidarité entre les États qui serait inséré dans l'article 1 du traité constitutionnel. Cette clause permettrait de mobiliser tous les instruments disponibles de l'Union (y compris les ressources militaires, (...) la coopération policière et judiciaire, la protection civile, etc.) dans des actions (...) visant en particulier à prévenir la



menace terroriste, protéger la population civile et les institutions démocratiques et porter assistance à un État membre confronté aux implications d'une possible attaque terroriste sur son territoire».

Cette conclusion a été intégralement reprise à la fois dans le texte du projet de Constitution - puis du **Traité de Lisbonne** où elle figure à l'article 222 du TFUE (dans la partie consacrée à « l'action extérieure de l'Union »), sous le titre **« Clause de solidarité »** (de façon assez inopportune, le cas des « catastrophes naturelles ou humaines » a été surajouté à la question du terrorisme dans le même article; nous omettons ici cette référence) :

« Article 222

1. L'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste (...). L'Union mobilise tous les instruments à sa disposition, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les États membres, pour :

- ❑ **prévenir** la menace terroriste sur le territoire des États membres
- ❑ **protéger** les institutions démocratiques et la population civile d'une éventuelle attaque terroriste

- ❑ **porter assistance** à un État membre sur son territoire, à la demande de ses autorités politiques, dans le cas d'une attaque terroriste (...)

2. (...) À cette fin, les États membres se coordonnent au sein du Conseil (...)

L'article 222 prévoit ensuite que les modalités de mise en oeuvre de la « clause de solidarité » soient adoptées par **le Conseil à la majorité qualifiée** (et non pas à l'unanimité) sur **proposition conjointe de la Commission et du Haut Représentant** (toutefois, les décisions touchant au domaine de la défense exigent l'unanimité). Une « déclaration » annexée au Traité laisse à chaque État membre le droit de « choisir les moyens les plus appropriés pour s'acquitter de son obligation de solidarité ». À noter - pour le regretter - que le Parlement européen est seulement « informé » de la prise de ces modalités.

D'autre part, le terrorisme fait partie intégrante (en première position) des « domaines de criminalité » pour lesquels l'Union peut définir **des infractions pénales et des sanctions** - dans le cadre de la « coopération judiciaire en matière pénale » (article 83§1 du TFUE). Ces décisions sont prises par **codécision du Parlement européen et du Conseil (à la majorité qualifiée) sur proposition de la Commission.**

De même, dans le cadre de la « coopération policière », la prévention du terrorisme fait partie intégrante des **tâches d'Europol**, « en appui des autorités politiques et des (« autres » !!) services répressifs des États membres » (article 88§1 du TFUE).

Enfin, la lutte contre le terrorisme fait partie des « missions » que peut entreprendre l'Union - par des moyens civils ou militaires - dans le cadre de la **politique de sécurité et de défense** (article 43§1 du TUE). Ces missions sont décidées par **le Conseil à l'unanimité sur proposition du Haut Représentant** ou à l'initiative d'un État membre.

On voit ainsi - par ce bref rappel des textes - que **les bases constitutionnelles de la compétence - et donc de la responsabilité - de l'Union et de ses Institutions (Conseil comme Commission) dans la mutualisation solidaire de la lutte contre le terrorisme sont clairement établies.**

Tout est donc affaire de volonté politique de la part des responsables institutionnels - mais aussi, dans ce cas particulier, de leur capacité à imposer aux services nationaux spécialisés (notamment dans le renseignement) une application loyale et complète de leurs décisions.

On sait d'ailleurs que, depuis 2002, diverses dispositions ont été prises en application de ces textes, mais que celles-ci demeurent très en deçà de ce qu'exigerait l'aggravation dramatique du risque terroriste en Europe.

Raison de plus pour réaffirmer la compétence constitutionnelle de l'Union dans ce domaine, de couper court à toute objection juridique et de mettre publiquement les Institutions et les gouvernements face à leurs responsabilités de protection mutuelle et solidaire des citoyens européens.



Lutte anti-terrorisme: les 28 vont-ils surmonter leurs divisions?

Schengen, la protection des données personnelles, le PNR européen, la stratégie de sécurité : nouvelles pommes de discorde ?

Les attentats perpétrés au cours des derniers mois (Belgique, France, Danemark et ailleurs dans le monde) et les menaces terroristes récurrentes ont relancé l'idée de la coopération antiterroriste européenne. Les institutions, Commission, Parlement, Conseil, Conseil européen, les ministres de l'Intérieur et de la Justice, sans oublier le Contrôleur européen de la protection des données, le Coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme et EUROPOL, ont les mains dans le cambouis. Tradition bien établie : il n'est pas facile de trouver des réponses communes dans le cadre des traités, d'autant que la sécurité reste largement une compétence des États.



Plusieurs aspects du problème ont retenu notre attention : **la coopération policière et judiciaire dans le cadre de l'espace Schengen ; le projet de directive créant un système PNR (« Passenger Name Record ») européen au regard de la protection des données personnelles, le Programme européen en matière de sécurité**, sans parler des mesures de sécurité prises pour la protection des personnes et des bâtiments publics tant dans les États membres qu'au sein des institutions européennes.

SCHENGEN : l'accord de Schengen, dont la signature remonte à près de 30 ans et qui a été intégré par la suite dans le droit de l'Union, permet de diversifier les contrôles de police et de renforcer la coopération policière et judiciaire face au terrorisme. Certains États, dont la France et la Belgique, avaient demandé **une modification des règles de Schengen** afin de permettre l'établissement de contrôles de police systématiques sur les ressortissants de l'UE rentrants. La Commission européenne, avec d'autres États membres, avait toutefois mis en garde contre une renégociation qui risquerait d'inciter certains à supprimer la libre circulation pour réinstaurer des frontières intérieures. Le Conseil européen s'était rangé à l'avis de la Commission, mais n'avait pas exclu d'amender le « Code Schengen » à terme. Les ministres de l'Intérieur ont décidé le 12 mars dernier d'accélérer la mise en œuvre des contrôles systématiques coordonnés des ressortissants européens lors du franchissement des frontières extérieures de l'UE. Ces contrôles devraient être mis en œuvre dès juin 2015. Cependant, sur le « Code frontières Schengen », c'est le **statu quo** qui prévaut... provisoirement.

création d'une **base européenne de données des passagers aériens (PNR)** est également un objet de controverse, en particulier entre le Parlement et le Conseil. Ce dossier bloqué depuis des années par un désaccord entre les deux institutions, fera-t-il enfin l'objet d'un compromis dans un proche avenir ? Au Parlement, le projet de directive créant un système PNR européen est traité par la **commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)**. Une proposition en la matière datant de 2011 avait été rejetée en avril 2013. Mis sous pression par les ministres, les eurodéputés s'étaient donné jusque fin mars pour déposer des amendements. Les groupes politiques s'affrontent sur le sujet : les uns, en particulier certains élus des groupes GUE/NGL (gauche) et Verts/ALE, admettent difficilement qu'un texte rejeté une première fois, alors qu'il se limitait à obliger les États membres à collecter et conserver des données personnelles, prévoit désormais d'obliger les États membres à s'échanger des informations entre eux. Nombre d'élus d'autres groupes, en particulier S & D (socialistes et sociaux-démocrates) et ALDE (libéraux), qui compte dans ses rangs une spécialiste de la protection des données et du PNR, Sophie in't VELD, seraient prêts à négocier un compromis moyennant, en contrepartie, des progrès sur **la réforme des règles de protection des données personnelles**. De quoi s'agit-il ?

La directive européenne du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données constitue le socle commun à tous les pays de l'Union européenne en matière de protection des données personnelles. Elle a été complétée par une série d'autres actes législatifs et transposée dans les droits nationaux ; elle est notamment à l'origine de la création d'organes nationaux chargés de la protection des données, tels que la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en France. Cette directive a permis, sur la base de son article 29, d'instituer un groupe de travail qui a, notamment,

PNR et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : la

négocié une meilleure protection des données personnelles des résidents de l'UE traitées aux États-Unis.

Quoi qu'il en soit, même si cette directive a permis une certaine harmonisation des législations nationales, celles-ci restent toutefois très fragmentées. De surcroît, cette législation n'est plus adaptée à notre époque d'hyperconnectivité, de grandes bases de données (« big data »), d'informatique dématérialisée « dans le nuage » (« cloud computing »), etc. C'est qu'entre-temps, cette protection a été soumise à de rudes épreuves, mises en évidence, pour ne citer que quelques exemples, par les révélations sur les écoutes de la NSA (le portable de la chancelière !) et la divulgation des données circulant sur les réseaux sociaux. Certains mettent en garde : à défaut d'une réglementation européenne, ce sont les géants de la Silicon Valley (GAFA : Google, Apple, Facebook, Amazon, etc.), s'appuyant sur un vigoureux lobbying, qui risqueraient de tirer les marrons du feu...!

Afin de remédier à cette situation, la Commission européenne avait, sous l'impulsion de l'ancienne commissaire Viviane REDING, proposé une réforme globale des règles en matière de protection des données : il s'agissait pour elle de renforcer les droits en matière de respect de la vie privée et de donner un coup d'accélérateur à l'économie numérique européenne. La procédure d'adoption impliquant les co-législateurs, Parlement européen et Conseil de l'UE, ainsi que la Commission européenne, est toujours en cours. Commentaire du MONDE du 17 avril dernier : « *Si elle veut s'armer pour mieux protéger ses citoyens et ses entreprises dans un monde qui se numérise à grande vitesse, l'Union européenne doit adopter la directive sur la protection des données personnelles, proposée il y a plus de trois ans, et sur laquelle les vingt-huit États membres n'en finissent plus de pinailler. Elle doit s'attaquer à tout ce qui relève de la question de la souveraineté numérique. Pour autant, l'Europe n'échappe pas à la critique qui lui est faite outre-Atlantique : elle régleme par jalousie, faute d'avoir su enfanter un Google européen.* »

Complication supplémentaire : la Cour de justice européenne avait invalidé en 2014 une autre directive, datant de 2006, relative à la conservation des données personnelles et **la rétention des données télécoms**. Elle a jugé nécessaire, mais disproportionnée et trop intrusive, cette législation visant à lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

Question : le système PNR ne risque-t-il pas d'être aussi discriminatoire que la directive que la Cour avait invalidée ? La Commission – en l'occurrence, le Vice-président TIMMERMANS et le Commissaire AVRAMOPOULOS responsable du dossier — a répondu le 11 mars dernier à la demande du Parlement européen. La Commission a conclu à la validité de ce projet de directive. Je cite l'Agence Europe du 13 mars dernier : « *En conclusion, la Commission estime qu'une directive sur l'utilisation des données de l'UE-PNR pour la prévention, la détection, l'investigation et la poursuite des infractions terroristes et la criminalité transnationale grave peut*



être interprétée d'une manière "qui respecte les exigences juridiques de la Charte des droits fondamentaux tout en fournissant un nouvel outil efficace au niveau de l'UE pour la lutte contre ces infractions". Le rapporteur sur le PNR européen, Timothy KIRKHOPE (CRE, britannique) a salué cette lettre "claire et sans équivoque" de la

Commission européenne ». Pour faire court, nous ne pouvons qu'espérer voir se dégager un compromis : les parties concernées misent sur un accord d'ici fin 2015. C'est qu'entre-temps, pas moins de 800 amendements auraient été apportés au rapport KIRKHOPE.

PROGRAMME EUROPÉEN EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Sur un plan général, la Commission a adopté et, dans la foulée, présenté en séance plénière du Parlement européen, fin avril dernier, sa stratégie pour la sécurité intérieure, qui définit pour la période 2015-2020 les principales priorités en matière de sécurité : lutte contre le terrorisme, contre le crime organisé et contre la cybercriminalité. Cet « **agenda pour la sécurité** », présenté conjointement par le Vice-président TIMMERMANS et le Commissaire AVRAMOPOULOS, consiste, selon LE SOIR du 29 avril dernier, en la mise en œuvre d'échanges et de partage d'information à grande échelle entre les 28 États membres, mais aussi entre les nombreuses agences européennes et les systèmes informatiques déjà existants. À titre d'exemple, la Commission veut rapprocher le Système d'information Schengen (SIS), le code de contrôle Schengen et l'ECRIS, la base de données de condamnations pénales (European Criminal Records Information System), trois bases de données jusqu'à présent entièrement cloisonnées. La Commission souhaite également développer les capacités d'Europol et créer un centre européen de lutte contre le terrorisme. Question : les moyens financiers suivront-ils ?



Nos lectrices et lecteurs partageront sans doute notre conclusion : les instances européennes et nationales doivent d'urgence trouver le point d'équilibre entre, d'une part, les exigences en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la cybercriminalité et, d'autre part, les garanties indispensables en matière de protection des données et des droits fondamentaux.

Sources : LE SOIR, LE MONDE, European Voice, Agence Europe, Toute l'Europe, EUR-LEX Europa, Wikipédia, Press Release Database de la Commission européenne

vancampenhout.roger@skynet.be



About BREXIT

1. David CAMERON has won the UK elections.

See quotation from Agence Europe : « Brussels, 08/05/2015 (Agence Europe) - There is now definitely going to be a referendum in the United Kingdom on the new relationship between the latter and the European Union at the end of 2017. This referendum may raise the question of whether the country should still be part of the EU. This certainty was confirmed by the overall victory of the outgoing Prime Minister, David Cameron, in the general elections on 7 May. The Conservatives obtained an absolute majority (331 seats) and inflicted a severe blow on Ed Miliband's Labour Party (232 Seats). Miliband has subsequently resigned. Nick Clegg, whose Liberal Democrat Party only obtained eight seats compared to 57 in 2010 and Nigel Farage, the leader of UKIP (1 seat), have also resigned ¹. The Scottish Nationalist Party obtained 56 seats. ²»

The referendum might even take place earlier than 2017. This was confirmed by the Queen addressing the Westminster Parliament on Wednesday 27 May.

2. On what terms might Britain stay in the EU ?

Apart from the fact that his main concern is immigration, CAMERON might ask for :

- safeguards for the City (as regards the Euro zone),
- less regulation,
- less bureaucracy (« red tape »),
- relaxation of social legislation,
- enhancement of the single market,
- repeal of the Working Time Directive,
- possible changes in other EU policies : CAP, fisheries, structural funds,
- a greater role for national parliaments.

Some of those changes would require a treaty change : quite a challenge ! For instance, Angela MERKEL and Jean-Claude JUNCKER have already rejected the idea of jeopardising one of the most fundamental freedoms in the EU, freedom of movement.

3. A pan-european debate

The fact that any treaty change would have to be ratified by the remaining 27 Member States makes it highly improbable that this could be secured before 2017, even more so before 2016. This is also bound to unleash a pan-european debate on a two-tier Europe, as other Member States also have reservations towards the functioning of the EU.

4. The referendum : a risky business

In order to have a chance of pushing through a Yes-vote in the

¹ Nigel FARAGE, who was not elected himself, has subsequently withdrawn his resignation.

² They represent in this way practically the entire Scottish electorate.



referendum, CAMERON must come home from his talks with the other EU leaders with a minimum level of satisfaction about his stated complaints about the way the EU operates. This will not be easy. CAMERON, despite his election victory, not only faces a growing Euro-skepticism and Europhobia, as shown by the progress of UKIP in terms of votes (although the British electoral system ensured UKIP won only one seat, the referendum would be held under different rules), but also within his own Conservative ranks.

5. Is there a possible – feasible - way out without Brexit?

In order to increase CAMERON's chances of winning a referendum, the Member States might issue a statement, which could even have legal force, that would allow treaty change to be put off until later (ie. after the referendum). Apart from treaty change, such a statement could also mention possible ways of meeting some demands by CAMERON and others as to the functioning of the EU. This would be a pragmatic way out of the problem without Brexit.

6. A legal way out from the top - with or without Brexit - ?



6.1 If the referendum comes out with a Yes-vote, given those possible concessions to the UK, a Convention might be convened at a later stage (2019 ?) in order to achieve a fundamental treaty change : in this case, the UK would have the choice between full membership or some sort of associate membership status.

6.2 In contrast, if the referendum turns out negatively, the UK would have to ask for negotiations to be re-opened as to the adoption of its new status. But the UK would be doing so as an applicant. CAMERON must know that he can't have his cake and, eat it too.



Le TTIP¹ et l'extraterritorialité

La liste des sociétés étrangères — notamment européennes — victimes de **sanctions financières** d'une ampleur croissante et inusitée de la part des autorités américaines ne fait que s'allonger. La dernière en date est celle infligée à la BNP pour un montant astronomique de 8 milliards de dollars.

La plupart de ces sanctions résultent du principe de l'**application extraterritoriale du droit fédéral** notamment en matière de concurrence, corruption et lutte antiterroriste.

Le Gouvernement fédéral semble avoir perdu tout contrôle sur ce phénomène dans la mesure où les lois internes concernées sont initiées et imposées par le Congrès — et où les poursuites et sanctions sont le fait d'autorités juridictionnelles (fédérales ou des États) par nature indépendantes de l'administration.

Du fait de la globalisation économique (et notamment financière) et de la prédominance mondiale du pouvoir économique (et de la monnaie) américain, **la plupart des grandes entreprises étrangères sont à présent placées sous cette épée de Damoclès**. Elles sont en pratique contraintes à appliquer scrupuleusement les dispositions concernées du droit fédéral américain et à suivre — voire anticiper — l'évolution de ce droit.

Faute de quoi, elles s'exposent à de **lourdes sanctions** souvent accompagnées de mesures invasives de surveillance interne de leurs activités internationales. Un éventuel refus — et même une simple contestation judiciaire — de ces sanctions signifierait pour ces entreprises, non seulement une lourde charge financière, mais aussi une possible exclusion du marché américain, voire une mise au ban des grands marchés internationaux.

Bien que ce principe de l'application extraterritoriale de certaines règles domestiques soit reconnu et encadré par le droit international, les États-Unis en font une **pratique croissante, extensive et sans limites précises** qui s'apparente parfois à un véritable « **abus de droit** » dont le caractère imprévisible n'est pas le moins redoutable.

Et on voit mal **comment endiguer un tel phénomène à l'avenir**. La lutte américaine contre la corruption — ou, surtout, contre le terrorisme — internationaux ne peut que s'amplifier dans les prochaines années ; elle peut même s'étendre à d'autres domaines comme la protection de l'environnement, la législation anti-discrimination, etc.

De ce fait, le champ de l'extraterritorialité du droit fédéral risque de prendre toujours plus d'ampleur. L'influence croissante du parti républicain au sein des institutions fédérales est elle-même susceptible d'aggraver ce phénomène.

Cette pratique n'a toutefois jusqu'ici provoqué que **peu de pro-**
1 *Transatlantic Trade and Investment Partnership*
Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement».



testations de la part des entreprises mises en cause ou de leurs gouvernements. De même, on n'enregistre à ce jour **aucune réaction officielle des autorités européennes**. Il est vrai qu'il s'agit d'un phénomène relativement nouveau et qui ne concerne pas directement les populations. Mais il est aussi clair que les « victimes » — privées ou publiques — redoutent fortement d'éventuelles représailles commerciales, financières, juridiques ou même politiques si elles en venaient à contester ces sanctions.

Mais peut-être l'occasion se présente-t-elle, pour l'Union européenne, d'évoquer directement cette question avec les autorités américaines.

La grande négociation en cours sur le TTIP a pour ambition de créer un vaste espace économique transatlantique, propice au développement des échanges et des investissements.

Au-delà des questions de tarifs douaniers, d'obstacles non tarifaires, d'harmonisation des normes, de règlements des litiges, etc. se pose le préalable nécessaire d'établissement d'un **climat de confiance et de loyauté réciproques** entre les parties. Comment ce climat pourrait-il s'accommoder d'une situation où l'une de ces parties se verrait soumise à la menace permanente d'application extraterritoriale de la législation de l'autre partie, au-delà et par-dessus les règles consenties de commun accord ?

Dès lors, ne serait-il pas opportun que **l'Union européenne invite son partenaire américain à ouvrir — en parallèle avec la négociation TTIP — un dialogue constructif sur cette question** afin de faire le point sur la situation actuelle et d'établir certaines règles de conduite acceptables par les deux parties ? Ne serait-il pas utile de couper court à ce qui peut apparaître comme des mesures indirectes de rétorsion (Microsoft/Google contre BNP/Deutsch Bank) ? D'ailleurs, les objectifs que la législation américaine s'efforce ainsi d'atteindre (lutte anticorruption et antiterroriste) ne sont-ils pas aussi poursuivis par l'UE ?

Les problèmes les plus difficiles à résoudre — et les plus redoutables — sont en général ceux que l'on refuse d'aborder directement. Mais, une fois mis sur la table, on s'aperçoit souvent que des solutions raisonnables existent, dans le respect des prérogatives et des intérêts de deux parties.

Les 46e Assises de l'AIACE à Bratislava

« Le Danube m'a dit »

Le Danube m'a dit : « Grand merci à l'AIACE
D'avoir, pour ces Assises, choisi Bratislava.
J'en ai vu, parmi vous, au fil du temps qui passe,
Bienvenue aux nouveaux, avec le temps qui va. »

Le Danube m'a dit : « Dans vos jours de labeur,
Que tous soient attentifs pour le bien de chacun !
Il y faut du courage, des idées et du cœur,
Et que chacun s'y mette, en vue du bien commun. »

Le Danube m'a dit : « Après tous les problèmes
Qui vous ont occupés pendant cette session,
Qui ont été réglés, ou sont encore dilemme,
Profitez des visites au cours des excursions. »

Le Danube m'a dit : « Voyez Bratislava,
St Martin, St Michel, les ponts, l'Hôtel de ville,
Le Château et Devín, Reduta, l'Opéra,
J'en passe et des meilleurs sur cette belle ville. »

Le Danube m'a dit : « De cocktails en gala,
Vous avez apprécié les bons vins de nos treilles,
Et d'un buffet à l'autre, quelques bons petits plats,
Sans oublier Devín et le vin de groseilles. »

Le Danube m'a dit : « Vite, à Danubiana :
L'art moderne en valeur, sculptures et tableaux.
Vous avez apprécié le quatuor Mucha,
Eva Garajova. C'était vraiment très beau. »

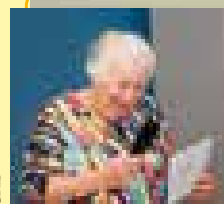
Le Danube m'a dit : « C'est chez les Autrichiens
Que dorment les Romains du camp de Carnuntum.
Et sur le Niedersee, voguer, c'était très bien,
Débarquant en fanfare dans un joyeux barnum. »

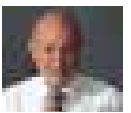
Le Danube m'a dit : « Aux Petites Carpates,
Trnava, Château, faucons, des vins à déguster.
Et par votre dîner, servis tels coqs en pâte,
Votre séjour est prêt à bien se terminer. »

Le Danube m'a dit : « Chers amis de l'AIACE,
Vous repartez déjà ? Ce n'est pas sans espoir,
Car au-delà du temps et de tout ce qui passe,
C'est « à l'année prochaine », en aimable au-revoir. »

Le Danube m'a dit : « Tu fais le maximum,
Mais ils méritent mieux, il leur faut un bonus !
Ils devront donc attendre le corrigendum,
Pour que VOX, s'il le veut, accorde son quitus. »

Monique Saxel

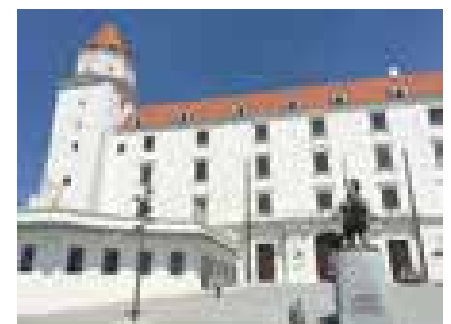
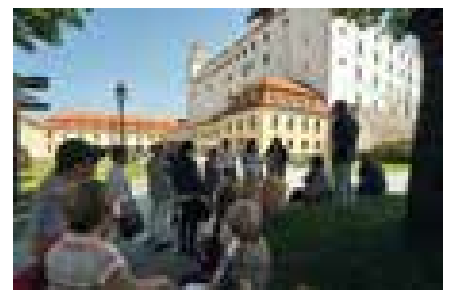


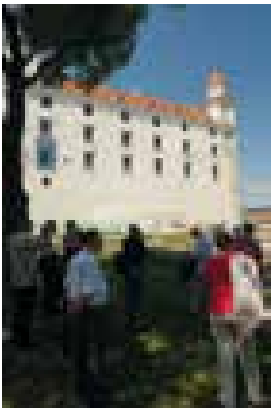


46es Assises de l'AIACE Internationale à Bratislava (République de Slovaquie) du 2 au 8 juin 2015

Eh bien, voilà... les Assises 2015 à Bratislava sont terminées... Les dieux de la météo nous ont été favorables, même un peu trop (quelle chaleur !!). Ces Assises ont mis en valeur différents aspects de la Slovaquie : la gentillesse et la serviabilité des gens ; les vins, dont la qualité est souvent comparable à leurs équivalents de pays vinicoles plus réputés ; la gastronomie variée et souvent excellente ; la musique, dont il y a une longue et riche tradition slovaque.

Mardi, il y avait **une réception et un dîner d'ouverture**, suivie **le lendemain** par la découverte de la **ville de Bratislava**. Celle-ci a été une surprise très agréable pour la plupart des participants. Une ville à taille humaine, magnifiquement restaurée, que l'on peut aisément visiter à pied. Points forts : **un château** sorti tout droit d'un livre d'images d'où l'on a des vues superbes sur la ville et la vallée du Danube. Le Danube lui-même : sa puissance évidente – large, coulant rapidement. La dégustation de vin de cassis sur le bord du fleuve juste à un endroit où des gens tentaient de fuir vers l'ouest à la nage. Ce fut aussi l'occasion pour une initiation à l'histoire de la Slovaquie où, comme en Belgique, tout le monde est passé depuis les Celtes jusqu'à nos jours. On a pu aussi constater les résultats de l'aide européenne dans pratiquement tout ce qu'on a vu à Bratislava et alentours (et même jusqu'au plus profond des montagnes...). Notre visite s'est clôturée avec le récital de la **mezzo-soprano Eva Garajova** dans le splendide **théâtre « Reduta »**, grâce à l'aide de notre collègue Geoffrey Piper.

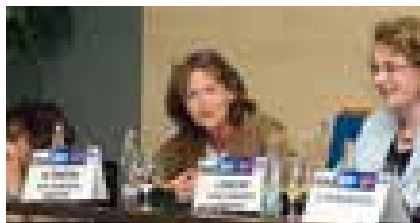




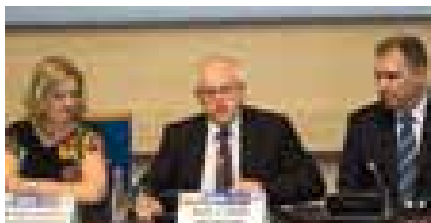
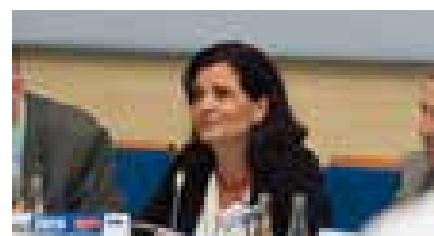
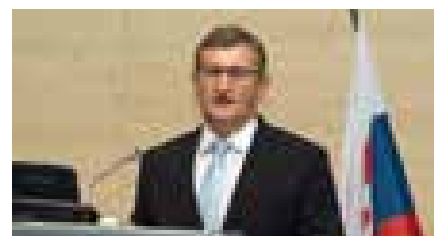
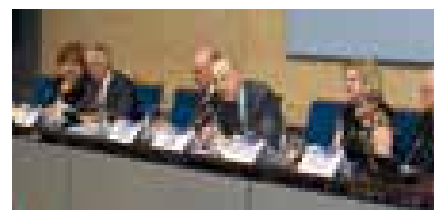


Lors des Assises à Bratislava, il avait été décidé de soutenir comme d'habitude une organisation caritative locale. Le choix s'est porté sur Resoty (<http://www.resoty.sk/>), qui s'occupe de la resocialisation des sans-abris et des sans-papiers. Les dons individuels des participants ont été particulièrement généreux : 1860€, qui s'ajoutent aux 1500€ provenant du budget des Assises.

Judi, l'Assemblée générale s'est déroulée dans l'amphithéâtre cérémoniel de l'Université d'économie. Nous y avons été accueillis par la **Maire adjointe de Bratislava, le Recteur de l'Université, le Représentant de la Commission européenne en Slovaquie et le directeur du Convention Bureau** qui nous a beaucoup aidés dans l'organisation. Au-delà des points administratifs traditionnels (finances, Conseil d'administration, etc.), nous avons discuté le rapport d'activité de la Présidence sortante (notamment des questions sur le RCAM). Nous avons aussi entendu les représentants des administrations, et nous avons eu un avant-goût de la destination envisagée pour les Assises 2016, Trieste du 23 au 27 mai. M. Šefčovič, Vice-Président de la Commis-



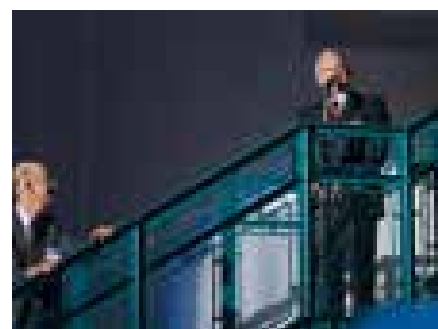
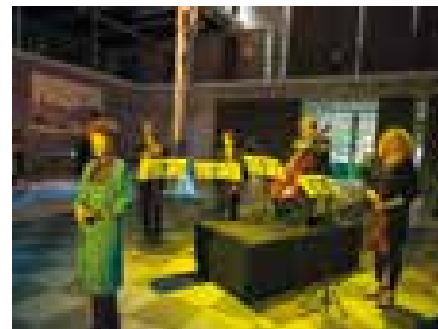
sion européenne et de nationalité slovaque, avait annoncé sa présence parmi nous en fin d'après-midi, mais a malheureusement dû se décommander en dernière minute en raison d'un changement de programme inopiné. L'œuvre caritative locale choisie pour ces assises, **Resoty** (qui s'occupe de la resocialisation des sans-abri et des sans-papiers) a attiré des dons individuels particulièrement généreux.





Le lendemain vendredi, le Conseil d'administration a élu les nouveaux Président et Vice-président, respectivement **Bernhard Zepter** et **Francis Wattiau** (voir PAGE dans ce numéro). Ensuite des ateliers ont permis aux participants de débattre individuellement avec les administrations dans les domaines des Services sociaux, des Pensions et de l'Assurance maladie. Le soir, nous avons participé **au dîner de gala superbe dans le cadre insolite de l'ancien marché couvert** (pour nous rappeler son origine, les décorations ont été aménagées avec des fruits et des légumes comestibles !). Une autre adhérente, Irène Steels, nous a aidés à organiser des intermèdes musicaux par le quatuor à cordes Mucha, très applaudi.



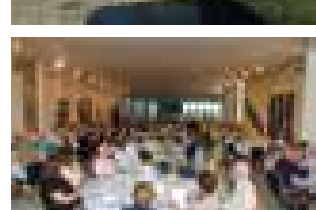
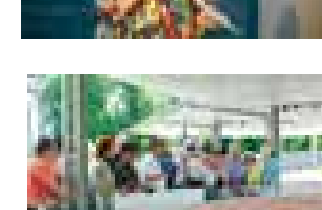
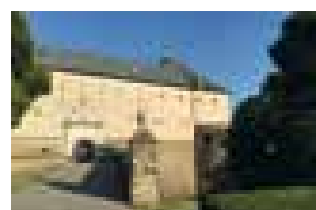
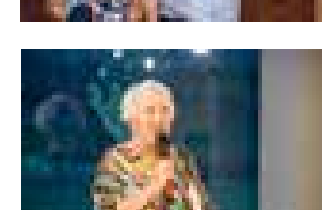
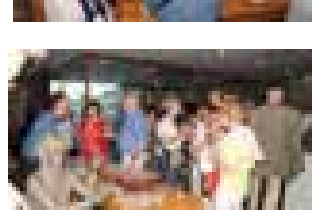
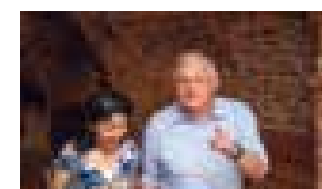
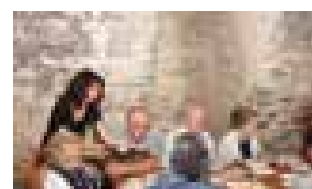
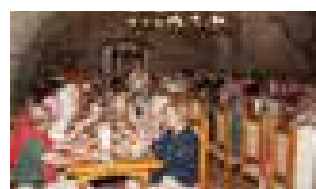
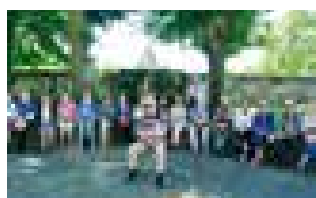


Samedi, une incursion en territoire autrichien lors d'une excursion hors forfait a donné l'occasion de découvrir la **ville romaine de Carnuntum** (avec ses reconstructions scientifiquement fondées), et un des **derniers lacs de steppe d'Europe** grâce à une croisière très appréciée.

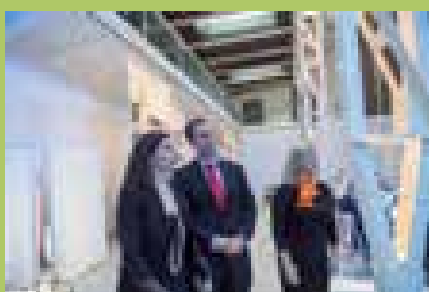
Dimanche, la fête de clôture a commencé par la visite de la charmante **ville de Trnava** (université, églises et bâtiments élégants), suivie par le « **Château de la Pierre rouge** » avec des faucons, des caves énormes (utilisées pour des films d'horreur) et à l'étage ses meubles raffinés, pour continuer par une dégustation de vins locaux et pour se terminer par un dîner **dans le domaine viticole Elesko**, au milieu d'une série d'œuvres d'Andy Warhol (d'origine slovaque !).

Quelques-uns se sont enfin lancés dans **les Hautes Tatras** (cf. page suivante), une splendide chaîne de montagnes, sans négliger quelques visites culturelles et même souterraines.

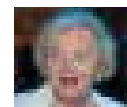
À quelques très rares exceptions près (il en faut toujours !), tous les participants ont fortement approuvé le choix de l'hôtel, et ont été ravis de leur séjour ; plusieurs ont déjà réservé les dates pour l'an prochain. Et quel plaisir (et facilité) de payer en euros !



Avec mes remerciements à **Anne-Pascale Descamps** et **Claire Brunotti** (secondée par **Dominique Michaux**) qui m'ont épaulé dans la réalisation de ces assises ainsi qu'à l'équipe d'**ARTION**, efficace comme toujours, de même qu'à l'équipe de notre sous-traitant local, Sté **EMERGE**, qui a plus d'une fois fait preuve de dévouement pour résoudre les inévitables petits problèmes.



Après Bratislava : tour en Slovaquie « Les Hautes Tatras »

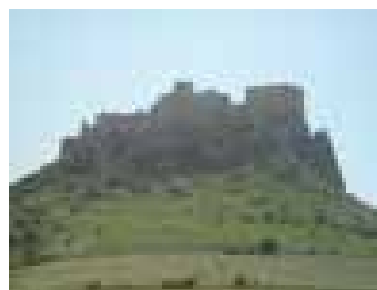


Organisé par l'AIACE Internationale, un séjour de 4 jours, après Assises, avait été proposé.

Une trentaine d'anciens provenant de plusieurs pays de l'UE ont découvert l'autre visage du pays. Ce fut un séjour attachant et varié avec un très bon logement près d'un lac. La beauté sauvage des paysages a séduit les participants. Le pays est très vert : vastes étendues de champs et de forêts, de nombreux lacs et rivières. Des visites

de châteaux, cathédrales, petits villages et anciennes villes médiévales ont émaillé ces 4 jours ensoleillés.

Un téléphérique nous a conduits au sommet de la 2e montagne des Hautes Tatras (2634 m) d'où nous avons découvert un paysage époustoufflant. Un peu plus bas, on nous a offert un délicieux déjeu-



Par Jeannine FRANCHOMME-SAUT
rées de dessins peints en banc, celle de la forteresse médiévale de Spis très bien située et celles des villes de Levoca et Spisska (églises et monuments bien restaurés)!

L'accueil amical des Slovaques nous a séduits. Ils sont très attachés à leur pays et surmontent avec le sourire les difficultés

économiques rencontrées.

Sur la route du retour, nous avons longé quelques villes et sites industriels abandonnés après la période communiste qui n'ont pas encore retrouvé une affectation.

En conclusion, nous avons été impressionnés par les progrès réalisés depuis les 15-20 dernières années. Le tourisme en pleine extension est encore trop peu développé, mais on espère que ce développement se fera sans pollution, majoritairement absente du pays. Espérons que l'on préservera la beauté des paysages.



ner, étonnant de trouver une telle qualité et un service attentionné en pleine montagne. Le même soir, un autre téléphérique a emmené le groupe dîner à nouveau dans la montagne.

Épinglons particulièrement la visite du petit village de Cicmany aux maisons peintes en noir déco-

The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on pages 28 to 29.

Les informations publiées aux pages 28 à 29 n'engagent que le Pay Master Office (PMO).

De nouveaux hôpitaux s'engagent à limiter les suppléments d'honoraires pour les affiliés RCAM

Bonne nouvelle pour les affiliés du RCAM qui se font soigner à **Bruxelles**. La liste des hôpitaux avec lesquels le PMO a passé une convention s'allonge. Après les Cliniques Universitaires Saint-Luc et l'Hôpital Erasme, c'est l'**Institut Bordet**, l'**UZ Brussel** et les **Cliniques de l'Europe** (Cliniques Saint-Michel et Sainte-Elisabeth) qui s'engagent à limiter les suppléments d'honoraires facturables aux patients en chambre privée.

C'est tout bénéfique pour votre budget, car le montant qui restera à votre charge après remboursement par le RCAM sera ainsi réduit, tout comme la part supportée par notre Régime Commun d'Assurance Maladie.

Pour profiter de ces accords, vous devez simplement prouver votre affiliation au RCAM - à titre primaire ou complémentaire - au moyen d'une attestation d'affiliation, de votre carte de service, du permis de séjour spécial ou de l'accord de prise en charge.

En cas d'hospitalisation demandez le prix de la chambre et, dans la mesure du possible, un devis de l'opération. De la sorte,

l'hôpital devra faire preuve de plus de transparence dans ses tarifs et vous permettre d'effectuer des comparaisons entre hôpitaux.

- ❑ Le devis n'est plus demandé pour les hôpitaux avec lesquels le RCAM a conclu une convention
- ❑ Si vous choisissez de séjourner dans une chambre «double», aucun supplément d'honoraires ne peut vous être demandé.



Les suppléments d'honoraires

En Belgique, lors d'une hospitalisation, d'une opération en 'One-Day' ou à l'occasion d'un traitement, si vous optez pour une chambre individuelle («privée») le médecin (chirurgien, anesthésiste,...) peut fixer librement ses honoraires dans les limites imposées par l'accord médico - mutualiste 2015. Ce que vous payez au-delà des honoraires autorisés par l'INAMI est un **supplément d'honoraires**.

Les suppléments sont exprimés en pourcentage. Un supplément d'honoraires de 100 % signifie donc que le patient se voit facturer un supplément de 100 % par rapport au tarif de base. Il payera dès lors 2 fois le montant de base. De ce fait, pour une même prestation, si vous optez pour une

chambre individuelle, le montant des honoraires des médecins peut ainsi être doublé ou triplé (voire quadruplé dans certains hôpitaux comme ceux du groupe CHIREC, avec lequel le PMO n'a pas de convention).

HÔPITAL	SUPPLÉMENT HONORAIRES BASE	SUPPLÉMENT HONORAIRES PMO (AFFILIÉS RCAM)
CHIREC	300 %	300 %
CHIREC D'OPPOLE	300 %	300 %
CHIREC DAVYL	300 %	300 %
CLINIQUE DE L'EUROPE (SAINT-MICHEL)	300 %	100, 200, 300 % selon spécialité
CLINIQUE DE L'EUROPE (SAINTE-ELISABETH)	300 %	100, 150 % selon spécialité
CHIREC	300 %	PAS DE CONVENTION

* Selon hôpital conventionné (PMO) ou non conventionné (pas de convention) de la Région de Bruxelles-Capitale (Région de Bruxelles-Capitale, de Flandre (Région flamande), de Wallonie (Région wallonne), de Paris (région) et de la Région de Bruxelles-Capitale)



Prise en charge d'une hospitalisation

Si vous êtes confronté(e) à des frais médicaux élevés (hospitalisation ou certains traitements,...), l'assurance maladie peut, sous certaines conditions, payer directement la facture à l'hôpital. Dans ce cas, le RCAM règle le montant total de la facture et récupérera les 15 % ou 20 % qui vous incombent sur le remboursement de vos frais médicaux futurs.

La prise en charge est-elle toujours la meilleure option ?

Non. Dans les pays à médecine chère (en particulier aux Etats-Unis, en Suisse, au Royaume-Uni, au Canada et en Norvège), l'expérience nous enseigne que le paiement direct par l'affilié plutôt que par le RCAM, peut réduire de façon importante le montant de la facture, car vous pouvez négocier les prix demandés. Par conséquent le montant qui restera à votre charge sera lui aussi réduit. Sachez que si vous payez directement votre facture, une avance peut vous être accordée sous certaines conditions (1).

Compte-tenu des difficultés liées à la prise en charge dans certains pays et du montant qui restera à votre charge après intervention du RCAM, une assurance complémentaire/assistance est vivement recommandée. Celle-ci vous assistera utilement partout (ou presque) dans le monde et ce, 24 heures sur 24. Elle organisera le cas échéant un rapatriement (qui n'est pas couvert par le RCAM), avancera les frais médicaux et vous remboursera éventuellement la partie restant à



RCAM : nouveau formulaire papier de demande de remboursement

Depuis plus d'un an, vous pouvez demander le remboursement de vos frais médicaux via le RCAM en ligne et vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser cette application. Toutefois, le recours au formulaire papier reste possible. Si tel est votre choix, sachez que ce formulaire papier a été revu. Il comporte désormais 5 lignes. Autre modification, dorénavant il ne sera plus possible d'indiquer plusieurs devises de

Hôpitaux n'ayant pas signé de convention avec le PMO

Attention à l'excessivité

Le PMO vous recommande d'être attentif aux devis à joindre à la demande de prise en charge dans des hôpitaux de la région bruxelloise qui n'ont pas signé de convention avec le PMO.

Pourquoi ?

Car dans certains cas, le montant qui restera à la charge de l'affilié, compte tenu des plafonds de remboursement et de l'application éventuelle d'un facteur d'excessivité, pourrait se révéler important.



vos frais après intervention du RCAM.

Quand introduire une demande de prise en charge ?

La demande doit être introduite avant le traitement ou l'hospitalisation.

En cas d'hospitalisation d'urgence, la prise en charge pourra être accordée si le caractère urgent est avéré.

Si la prise en charge concerne une hospitalisation en France, vous devrez faire parvenir au Bureau liquidateur un rapport médical car les factures d'hospitalisation émises dans ce pays ne sont pas suffisamment détaillées.

(1) DGE Titre III, chapitre 4.

paiement sur un même formulaire. Ceci évitera les risques d'erreurs de calculs liés aux devises. Ce nouveau formulaire est disponible en format éditable à l'adresse suivante :

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx>

Les anciens formulaires à 10 lignes ne sont plus acceptés depuis le 1^{er} avril 2015.

NB : Pour rappel, n'introduisez pas une demande de rem-

boursement en ligne et parallèlement la même demande sur un formulaire papier.

Cette remarque vaut pour tous les types de demandes : autorisations préalables, devis dentaires, prises en charge, reconnaissance de maladie grave, ...

RCAM en ligne : trucs et astuces

Vous utilisez RCAM en ligne pour demander le remboursement de vos frais médicaux ? Alors ces trucs et astuces vous intéressent !

- ❑ **Plus courte est la demande de remboursement, plus elle est facile à traiter**
Vous êtes allé chez le médecin, à la pharmacie ou vous venez de payer une facture d'hôpital. Scannez les justificatifs et en quelques clics, introduisez votre demande de remboursement.
- ❑ **Un médicament = une ligne**
Si vous achetez plusieurs médicaments différents et qu'ils sont repris sur le même ticket de la pharmacie, il est préférable de les détailler un par un sous la rubrique 'médicaments'.
- ❑ **Plusieurs tickets plusieurs lignes**
Si vous achetez des médicaments à plusieurs reprises et que vous avez donc plusieurs tickets de pharmacie, introduisez-les séparément, dans des lignes ou dans des demandes distinctes.
- ❑ **Une facture = une ligne**
Les factures ne doivent pas être détaillées. Introduisez

Frais médicaux : quels documents joindre pour être remboursé ?

Les pièces justificatives que vous joignez à vos demandes de remboursement doivent être conformes à la législation en vigueur dans le pays où la prestation a eu lieu.

Les reçus et les factures doivent comporter les mentions suivantes :

- ❑ le nom complet du patient ;
- ❑ la nature de l'acte ou des actes médicaux ;
- ❑ les dates et les honoraires perçus pour chaque acte médical ;
- ❑ le nom et les références officielles du prestataire de soins.

Pour la Belgique uniquement :

- ❑ Les professions médicales et paramédicales (telles que médecins, dentistes, kinés, infirmier(e)s, etc.) disposent d'un numéro d'agrément INAMI. Ils doivent vous délivrer une attestation de soins. Seule cette attestation de soins vaut reçu. Elle est exigée par le RCAM pour toutes les prestations effectuées depuis le 1er janvier 2015. De plus, cette attestation ne peut être détachée du talon sur lequel le prix que vous avez payé doit être indiqué.
- ❑ Les autres professions libérales non reconnues par l'INAMI, telles que psychologues/psychothérapeutes,

Quand vous faites une demande de remboursement en ligne, envoyez les pièces justificatives papier uniquement si vous êtes sélectionné pour un contrôle de conformité.

simplement le montant total en respectant le principe : une facture = une ligne.

❑ Les pièces justificatives

Soyez attentif à la lisibilité des pièces justificatives, veillez à ce que les pièces que vous aurez scannées ou photographiées soient toujours lisibles afin d'éviter que votre demande de remboursement ne vous soit retournée.



ostéopathes, acupuncteurs, pédicures, podologues, etc. doivent également délivrer un reçu conforme à la législation du pays dans lequel il a été émis.

- ❑ Pour la Belgique, le modèle de reçu est fixé par le Ministre des Finances. Une facture/note d'honoraires accompagnée de la preuve de paiement par banque est également acceptée par le RCAM.

Et pour les dentistes ?

La demande de remboursement devra inclure l'attestation de soins.

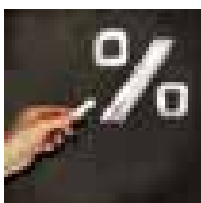
Pour les soins autres que préventifs, la «note d'honoraires pour des soins dentaires» du RCAM devra également figurer dans la demande de remboursement. Cette note est nécessaire pour apporter des informations complémentaires à l'administration du RCAM.



Le remboursement des frais médicaux élevés encourus hors UE

Le régime commun d'assurance maladie (RCAM) rembourse vos frais médicaux quel que soit le pays du monde dans lequel vous êtes soigné. Cependant, dans certains pays en dehors de l'Union européenne, le coût des prestations médicales peut être particulièrement élevé (plus de 25 % supérieur à la moyenne des coûts observée dans l'Union européenne). Dans le cas de ces pays, un coefficient d'assiette est appliqué lors du calcul du remboursement des frais médicaux. Ce coefficient est calculé en fonction d'une moyenne des coûts comparables enregistrés dans l'UE. Il vous garantit les taux de remboursements prévus par le Statut, mais uniquement sur base de cette moyenne. Depuis le 1er janvier 2015, de nouveaux coefficients sont applicables pour ces quatre pays :

Pays	Coefficient Pays
USA	2,4351
Suisse	1,5587
Norvège	1,5936
Canada	1,314



Le coefficient d'assiette s'applique à toutes les prestations non-plafonnées, telles que : hospitalisation, examens et analyses, etc. Il a pour effet d'introduire des plafonds de remboursement pour ces prestations dans les quatre pays concernés.



NB : Afin d'éviter que des montants trop importants ne restent à votre charge, nous vous conseillons de souscrire une assurance/assistance voyage complémentaire si vous voyagez pour des raisons personnelles dans ces pays à médecine chère



Date du versement de votre pension

Selon l'article 45 de l'Annexe VIII du Statut, les prestations des pensions sont payées mensuellement et à terme échu. Les pensions sont versées le dernier jour ouvrable du mois. Toutefois, il arrive que le paiement soit exécuté avant cette date, ceci est une situation exceptionnelle, veuillez en tenir compte pour vos paiements.

Il n'est pas nécessaire de contacter le secteur pensions sauf si le versement n'a pas été effectué le premier jour du mois qui suit.

(i) **CONTACT :** votre gestionnaire de pension dont le nom figure en haut à gauche sur votre bulletin de pension.

Prolongation des allocations : attention, l'année scolaire touche à sa fin ...

Vous n'allez pas tarder à recevoir les formulaires de demande de prolongation de l'allocation pour enfant à charge, l'allocation scolaire et la pension d'orphelin.

Ces formulaires sont également disponibles sur le site: <http://ec.europa.eu/pmo/education-allowances.htm>
Ils sont à retourner

Soit par voie électronique:

PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@EC.EUROPA.EU

Soit par courrier papier:

PMO.4 – Unité Pensions
Bureau: AN88 – 04/30
B- 1049 Bruxelles

Si vous êtes orphelin majeur, les formulaires vous seront envoyés début juin 2015.

Afin d'éviter une interruption de paiement trop importante, il convient de renvoyer ces documents dûment complétés, datés et signés dès que possible.

Si vous êtes bénéficiaire des allocations au titre de votre enfant majeur, les formulaires vous seront envoyés dans le courant du mois d'août 2015.

Ces documents dûment complétés, datés et signés doivent être renvoyés avant le 31 octobre 2015.

(i) *PMO Contact*

CONTACT : votre gestionnaire de pension dont le nom figure en haut à gauche sur votre bulletin de pension

Mariage/partenariat : renouvelez les droits qui en découlent

Chaque année, vous devez déclarer les revenus de votre conjoint/partenaire afin de renouveler, le cas échéant, les droits qui peuvent en découler.

Lorsque vous n'avez plus d'enfant à charge, **l'allocation de foyer** peut vous être accordée provisoirement pour une **période définie, en fonction des revenus de votre conjoint/partenaire**. Son versement cesse à la fin de cette période (le 31 décembre 2014, par exemple).

La couverture complémentaire du RCAM pour votre conjoint **s'arrête le 30 juin de chaque année**. Transmettez au PMO la déclaration de ses revenus imposables dès réception du document fiscal émis par les autorités compétentes afin que la couverture de votre conjoint et/ou l'allocation de foyer ne soient pas interrompues.

Pour rappel : tout changement dans la situation professionnelle de votre conjoint/partenaire peut avoir un impact sur vos droits, veillez à le signaler à temps.

Comment procéder ? Soit via PMO CONTACT, soit par courrier à adresser à votre Bureau liquidateur.

Les allocations familiales perçues d'une autre source

Si par le biais de votre conjoint, ex-conjoint ou d'une tierce personne, vous percevez des allocations familiales en dehors de celles accordées par les Institutions (par exemple, des allocations familiales nationales ou des allocations versées par d'autres organisations comme l'OTAN, EUROCONTROL,...), vous devez les déclarer.

De même, si vous ou l'autre parent y avez droit, vous devez réclamer ces allocations.

Actualiser le montant de ces allocations

En effet, le montant perçu d'une autre source est déduit du montant de l'allocation versé par les Institutions. Ce montant peut varier en fonction de l'âge de votre enfant par exemple, soyez y attentif car si la somme qui apparaît sur votre fiche de pension n'est plus correcte, vous devrez en aviser votre gestionnaire de pension.

Prendre l'enfant de votre conjoint à votre charge

L'enfant de votre conjoint peut être reconnu à votre charge si vous assurez «l'entretien effectif» de cet enfant. Cette reconnaissance, vous permettra éventuellement de bénéficier des allocations familiales ainsi que d'autres droits comme notamment l'abattement d'impôt, des frais de voyage annuels, ou encore le remboursement de ses frais médicaux par le RCAM.

L'entretien effectif de l'enfant

Suite à des arrêts récents, les critères pour l'évaluation de l'entretien effectif des enfants du conjoint ont été simplifiés.



Au Royaume-Uni : allocations familiales – nouvelles règles

Si vous percevez des allocations familiales du Royaume-Uni, les nouvelles règles d'attribution ne devraient pas affecter directement leur montant. En effet, vous n'avez pas l'obligation de déclarer le montant de vos revenus soumis à l'impôt communautaire (pension ou allocations) aux autorités britanniques, car ils ne sont pas soumis à l'impôt national. Par contre, tout revenu perçu par vous, votre conjoint ou une tierce personne qui n'est pas exempté de l'impôt national sera pris en compte par les autorités du Royaume-Uni afin de déterminer s'il y a un droit ou non aux allocations familiales britanniques.

En tout état de cause, ces allocations doivent être déclarées au PMO.

Dorénavant, on considère que lorsque l'enfant de votre conjoint a sa résidence habituelle avec vous (fait confirmé par une décision formelle ou un jugement de divorce), vous remplissez la condition de l'entretien effectif. Si le lieu de résidence de l'enfant n'est pas formellement acté, la condition de son entretien effectif sera examinée au cas par cas.

Si votre conjoint ou l'autre parent de l'enfant perçoit des allocations nationales au titre de ce dernier, celles-ci sont prioritaires, n'oubliez donc pas de les déclarer car leur montant sera déduit des allocations familiales statutaires.

Österreich

Par Karl G DOUTLIK

Europe deserves emotion!

"Europa in the head, Austria in the heart"

This slogan - one of the countless meaningless or stupid or otherwise frustrating slogans during the election campaign for the EU-elections - prompted me to present to the readers of VOX a project which has been launched some time ago in an effort to create more emotion for this "Project Europe".

My dear friend, Peter Roland, senior owner of the most renowned private institute for secondary education in Vienna and professor for Latin, has created a text for the European Anthem which so far has attracted substantial attention but also has given rise to some controversial arguments.

I think it deserves the attention of the readers of VOX, it is worth to be discussed and disseminated!

The following article has been published in the European Letters of the European Society Richard Coudenhove-Kalergi

(http://www.european-society-coudenhove-kalergi.org/start_home1.asp)



possibility of singing it together, since only the joint singing of an anthem is able to create emotional attachment in members of different ethnic and linguistic groups.

Naturally, the basis for the creation of a singable anthem had to be the melody, which had already been stipulated by the Council of Europe: Karajan's arrangement of "Ode to Joy", taken from the fourth movement of Beethoven's 9th symphony. There cannot be any alternative concerning its language: only Latin stands

a chance of being accepted by all the Union's peoples without feelings of mutual jealousy. Moreover, this "mother tongue of Europe" exhibits further advantages: the sonority of the Latin language ensures that it can be sung easily - which, in consequence, makes the anthem even more memorable. In consistence with the officially regulated stanza form, the present Latin lyrics consist of three parts:

The European Anthem in Latin

Dr. Peter Roland, director of the European Academy Dr. Roland, Vienna

The often-cited wish of "giving Europe a soul" - as expressed by Jacques Delors, former President of the European Commission - was the starting point for the project of creating Latin lyrics to the official melody of the European Anthem.

Delors believed that the Union had so far merely entered the European citizens' brains, but not their hearts; that is why there should be something that would speak directly to the heart, as a compensation for thousands of printed pages of Union regulations.

Indeed, only strong symbols of the Union would be able to perform such a task - symbols of which an anthem has an especially eminent role. However, an anthem supposed to become popular cannot, as hitherto, consist of a mere melody (which allows for passive listening only), but there must be the

EST EUROPA NUNC UNITA
ET UNITA MANEAT
UNA IN DIVERSITATE
PACEM MUNDI AUGEAT.
SEMPER REGNANT IN EUROPA

Europe is united now
United may it remain
Our unity in diversity
May contribute to world peace.
May there forever reign in Europe

FIDES ET IUSTITIA
ET LIBERTAS POPULORUM
IN MAIORE PATRIA
CIVES, FLOREAT EUROPA,

Faith and justice
And freedom for its people
In a bigger fatherland.
Citizens, Europe shall flourish,

OPUS MAGNUM VOCAT VOS
STELLAE SIGNA SUNT IN CAELO
AUREAE, QUAE IUNGANT NOS

A great task calls on you.
Golden stars in the sky are
The symbols that shall unite us.
lyrics: Peter Roland, Peter Diem

Short remarks about the contents:

1st stanza: Hope for the constancy of the unification that has already been achieved. It underlines the importance of the European unification for world peace - under the EU's official motto "unity in diversity", which is rendered in Latin as "una in diversitate". (basic idea: the bloodiest wars of the last centuries emanated from feuds that the people of Europe had carried out with each other; they commonly dragged further

parts of the world into their own wars - that is why the European unification as such is already an effective contribution to peace, even in non-European countries.)

2nd stanza: Mention of the most important European values, FIDES, IUSTITIA, LIBERTAS ("fides" can be interpreted as both "belief" and "loyalty"). The third and fourth lines stress that the people of Europe remain free, while at the same time winning a greater, shared fatherland.

3rd stanza: An appeal to all Europeans to face up to the shared great task ("opus magnum") under their flag with the golden stars in front of a (blue) sky.

can be found at www.hymnus-europae.at ("elige linguam"); besides, there is also an audio sample recorded by the Wiener Singverein ("audi hymnum").

Translations of the lyrics into the Union's official languages

Deutsch:

Europa ist nun vereint und vereint möge es bleiben; seine Einheit in der Vielfalt möge zum Weltfrieden beitragen. Immer mögen in Europa herrschen Glaube und Gerechtigkeit und die Freiheit seiner Völker in einem größeren Vaterland. Bürger, Europa möge blühen, eine große Aufgabe ruft euch. Goldene Sterne am Himmel sind die Symbole, die uns verbinden mögen.

Français:

Unie est l'Europe et qu'unie elle demeure; Unité dans la diversité, qu'elle contribue à la paix mondiale. Que foi et justice règnent en Europe. De même que la liberté de ses peuples, dans une patrie élargie. Citoyens, que prospère l'Europe ! Une grande œuvre vous attend. Des étoiles dorées scintillant dans le firmament sont les symboles qui nous unissent.

By Gudrun WALDENSTRÖM, Member of the Board, External Communication
Marianne HILDEBRAND, Vice President
Anja EK, President

Sweden

AIACE Section Sweden found its concept from the start, efficient social support, stable growth, financial stability, all embedded in a warm and "ever closer" ambiance!

To reach out around Sweden

Eight years have passed since Anja Ek and Marianne Hildebrand took the initiative to send a letter to 34 former staff members of various EU-institu-



tions to ask if they were interested in starting AIACE Section Sweden and become members. Within a week we had a number of positive answers and on Europe Day 9 May 2007 ten former staff members met in Stockholm for the formal start.

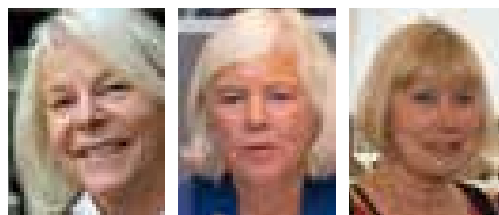
At the General Meeting in Madrid 2007 AIACE Section Sweden with then 34 members was officially elected as Section number 12 of AIACE International.

Our administrative structure and work

plan has been reasonably stable over the years but there was a challenge from the very beginning. As our country covers a substantial geographical surface – if "folding Sweden upside down" it would reach down to the Naples region in Italy! – there was a concern for us to reach out to as many members as possible around Sweden, although the majority of them live in Stockholm.

The aim was therefore to locate our Annual General Meetings in May to other places in Sweden. This issue has been discussed at length – we have tried to spread them out, starting on the West Coast (Gothenburg), then in the South (Malmö/Lund) and once in the very North (Kiruna). But we were also tempted to try other formulas – on board the Viking Line to Helsinki, in Riga (adjacent to the AIACE International Assises) and in Iceland. However, Stockholm is likely to be the most convenient place for our future AGMs, followed by a trip, as the one to Gotland last year and Ahvenanmaa/Åland this May.

The tradition of travelling together has become much appreciated. In every place that we have visited we have been very well received, sometimes to our surprise as we knew that some regions or persons are sensitive to the EU membership. The tradition to



travel together was even succeeded in 2014 by an extraordinary 2 weeks tour around China.

Frequent Member meetings – partners always welcome

Membership meetings, which are held 3 times a year, always on a Friday afternoon, are increasingly well attended, and partners are always welcome. Normally we have our meetings in Stockholm at the Europe House, where the Commission Representation and the Parliament Office are situated. The cooperation with the representations has been excellent during the years.

Invited guest speakers – among them Commissioner Cecilia Malmström, MEPs, EU ambassadors, representatives from PMO or other EU institutions,



local governors, professionals - have covered a broad spectrum of themes – political as well as necessary administrative (“technical”) matters or social or health related issues. Once a year we also have a cultural event such as a visit to an art exhibition or a museum after a membership meeting.

We have Board meetings in Stockholm 5-6 times per year, normally on the day of the Members Meetings. We have tried to ensure that some of the Board members represent other parts of Sweden than the Stockholm region through sponsoring a minor share of their travel costs. We do appreciate that they spend time and money to join our Board meetings in Stockholm.



Social support a core task

Our two representatives for the AIACE Internationale “Conseil d’Administration” carry out a core task. They conti-

nuously inform members on matters of major concern, the input mostly coming from their CA meetings in Brussels. And members in difficulties due to administrative bureaucracy are always helped to solve their problems or to find the right contacts within PMO or HR. In fact we are aware that this is one of the “raisons d’être” for AIACE in Sweden.

161 members have now joined the AIACE Section Sweden since our start. The continuous retirement of Swedish staff working in the EU institutions since Sweden joined EU in 1995 is of course the obvious explanation. During the years we have unfortunately lost 3 appreciated members.

We are aware of the fact that we will have to face these sad occasions in the future. This will however remind us again and again about the important tasks that our association tries to fulfill to provide social and technical support, to help overcome the gap between Sweden and the EU administration, and – also very important – to provide comfort and joy to all present members and their respective survivors – a challenge that the Board and our members take on with great pride!

With the help of the grant we got through



AIACE International, Section Sweden therefore recently established its social network of 6 persons who are appointed and trained as support persons for the various regions of Sweden.

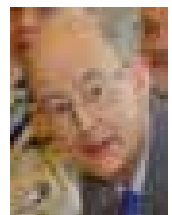
The essential link to “Brussels”

We are strongly committed to continue the path we have chosen “to be very near our members”, and are looking forward to welcoming and adapting to new members who bring new input and fresh experience from “Brussels”!

The years during the negotiations of the new staff regulations – 2011-2013 - were tough. Section Sweden highly appreciates the heavy work done by our colleagues in AIACE International - in these and other negotiations.

We are therefore very pleased and grateful to belong to this Association and will always strive to add our support!

By Richard HAY
Chairman



United Kingdom

This was been a busy time for our Branch – but in ways different from the activity that we normally mention.

Yes, of course the meetings of our regional branches have continued thanks to the efforts of their convenors, and 20 to 50 members and partners have gathered for lunch and discussion. These are always great occasions, and Pamela Mayorcas has worked hard to create a ‘London’ regional groupa, too (if you live in London and don’t yet have details of the group do contact her on aiace-pamela@hotmail.co.uk).

But AIACE UK has been particularly busy in other ways. We have spent a great deal

of time on two matters of general interest to many members. One is the difficult question of ‘complementarity’ which affects the situation of quite a number of spouses of our members in relation to the Joint Sickness Insurance

Scheme. On this, to the surprise of the whole of AIACE, initiatives were taken by the administration which caused widespread concern. We quickly put out guidance to UK members. Also, some of our committee have contributed analysis and ideas to the debate that has resulted in Brussels. We hope that as a result of our input there will be a fair and realistic definition



of 'professional income' as it relates to pensions, as well as agreement on some other aspects of the issue. At the time of writing, there seem to be some agreements in principle, but they have yet to be written down clearly in official guidance.

Another area was the annual adjustment of pay and pension levels, which takes effect from 1st July each year (that is the date at which the figures are assessed), but is translated into changes in pay and pensions only at the end of each year with retroactive effect back to 1st July. When the changes for 2014 were announced last December, the explanation given by the administration for what was on this occasion a decrease in payments was incomplete and therefore misleading, especially for pensioners in the UK (and other member states not using the Euro). AIACE UK quickly prepared a fuller note, and this was sent (via AIACE international) to the administration which used it as the basis for a further and clearer note to all affected.

These two examples show how some in our Branch who are experts in these different fields make a big difference not only to AIACE UK but to all the members of AIACE and indeed all pensioners (Michael Hocken and Martin Clegg deserve particular mention, but the list could be much longer). Alongside this, expert volunteers have also responded with insight and effective guidance in a continuing stream of individual situations.

In addition, Tony Robinson has prepared and distributed a new edition of Connect, for the first time with a special internet format which went to some 80% of our members, as well as a paper version which was posted to those who prefer this. Last – but perhaps first, though it depends on when this edition of VOX actually appears – AIACE-UK's AGM will be in London (Europe House) on Friday 19 June; booking forms will soon have been sent out.

Italia

Come Sezione Italia, riprendiamo ad informare i pensionati in Italia sulla nostra attività, dopo aver dedicato il numero precedente di VOX (99) al ricordo doveroso di Paolo Fenici, Un Uomo.....un Amico.

Dobbiamo quindi illustrare circa sei mesi di attività, periodo nel quale non poche cose e/o avvenimenti si sono svolti. Vi daremo quindi, via via, un accenno sugli aspetti essenziali che hanno caratterizzato questo periodo, culminato con l'evento organizzato da Aiace Italia a Roma il 19 dicembre 2014 in occasione della chiusura del Semestre Italiano di Presidenza del Consiglio dei Ministri dell'Unione Europea.

ASSEMBLEE GENERALI

Sezione ITALIA in Dicembre 2014 a ROMA e Delegazione ISPRA in gennaio 2015.

Argomenti comuni: rapporto d'attività 2014 delle due strutture (amministrazione e gestione; supporto ai Soci per rimborsi spese mediche e aspetti relativi alla pensione; politica sociale, informazione, seminario di preparazione alla pensione per gli attivi in età pensionabile, cause principali di casi individuali particolarmente sensibili; svago; cultura; conferenze; ecc.), situazione ricorsi in Corte per la mancata applicazione del Metodo per salari e pensioni periodo 2011-2012; modifiche Statuto Aiace.

L'Assemblea della Delegazione ha, inoltre, approvato all'unanimità il rendiconto finanziario 2014 per la parte di sua spettanza da inviare al tesoriere della Sezione per la chiusura globale (presentazione all'A.G. di aprile 2015), e il bilancio preventivo 2015.

Come sempre però, **il clou delle Assemblee è rappresentato dalla Cassa Malattia.**



Gianfranco SOTTOCORNO
Presidente



A Roma, il punto della situazione è stato fatto dal Sig. Lemaitre, Direttore del PMO, intervenuto congiuntamente al responsabile del PMO/6 del CCR ISPRA, Sig.ra Silvano, competente per l'Italia. Argomenti principali trattati: RCAM on-line, tempi di rimborso, miglorie di gestione in corso con particolare riferimento al contatto telefonico, applicazione rigorosa del regolamento e delle disposizioni generali di esecuzione (DGE), bilancio finanziario RCAM (deficit elevato), importanza della collaborazione PMO-AIACE per meglio rispondere alle esigenze degli affiliati.

A Ispra, la Sig.ra Silvano, capo unità PMO/6, oltre agli aspetti migliorativi della gestione, ha sviluppato l'argomento " rimborsi per spese mediche in Svizzera", Paese ormai considerato tra i 4 non dell'U.E. (USA, Canada, Norvegia, Svizzera) a medicina cara, per il quale si adottano dei riferimenti particolari laddove non esistono massimali (per es. i ricoveri ospedalieri). In Assemblea è stato quindi consigliato di presentare

sempre un preventivo di spesa, perché potrebbero sussistere problemi di varia natura che impedirebbero l'eventuale presa in carico.

Ambedue le Assemblee si sono concluse ricordando che con la pensione di aprile 2015, sarà completata la restituzione del debito accumulato nel periodo 2011-2012 (diminuzione c.c. Paese); con la pensione di maggio 2015 si tornerà al valore netto di marzo 2014, salvo eventuali cambiamenti della composizione familiare intervenuti nel frattempo.

ATTIVITA' CULTURALI

Da settembre 2014 a marzo 2015, l'aspetto cultura ha tenuto banco con varie conferenze, sia su temi specifici sia con cicli d'incontri su realtà extra europee.

2.1 Conferenze-incontri

-*Storia, cultura, lingua Cinese* (ISPRA): serie di cinque incontri. Il pensiero filosofico (Confucianesimo, Taoismo, Buddhismo); la storia Cinese (dalla nascita dell'impero alla Repubblica popolare); la scrittura cinese; la nuova realtà socio-economica in Cina; caratteristiche e struttura della lingua comune cinese.

- ❑ *Passaggi di vita (ISPRA)*: sentimenti, paure, attese; le crisi di smarrimento da attraversare prima di trovare un nuovo equilibrio.
- ❑ *Il nuovo geoparco Sesia-Valgrande (ISPRA)* tra Monte Rosa e Lago Maggiore.
- ❑ *Cibo e salute (EXPO 1 e 2) (ISPRA)*
- ❑ *Sviluppo dell'individualità (ISPRA)* attraverso la simbologia dell'acqua nelle fiabe di Oscar Wilde
- ❑ *serate di letteratura, cinema, teatro (ISPRA)*
- ❑ *ciclo di quattro conferenze (ROMA)* : dalle origini di una cultura europea comune basata su valori condivisi alla creazione di uno spazio pluralistico di successo; le condizioni che hanno reso possibile la creazione della CECA, della CEE e dell'EURATOM sino all'odierno assetto dell'U.E. (prof. Fatigati docente Università la Sapienza).

2.2 Conferenze scientifiche (ISPRA)

- ❑ Nanotecnologie e relative attività di ricerca CCR ISPRA
- ❑ Scoperta del super-vulcano della Val Sesia
- ❑ Crisi idrica mondiale
- ❑ EXPO 2015
- ❑ Cyber Security

EVENTI

CHIUSURA DEL SEMESTRE DI PRESIDENZA ITALIANA DEL CONSIGLIO UNIONE EUROPEA

VENERDI 19 dicembre 2014 SPAZIO EUROPA, Via IV Novembre 149, Roma

ORGANIZZAZIONE: A.I.A.C.E. ITALIA

Patrocinio: Rappresentanze in Italia di COMMISSIONE EUROPEA e PARLAMENTO EUROPEO

partecipazione straordinaria della BANDA MUSICALE della MARINA MILITARE

Ore 15,15, alla presenza del *Consigliere d'Ambasciata della Repubblica di Lettonia, Sig.ra Dace ARAKELJANA in rappresentanza dell'Ambasciatore Artis BERTULIS* impossibilitato a intervenire, e per il *Governo Italiano, del sottosegretario agli affari esteri dott. Mario GIRO, il Presidente di A.I.A.C.E. Italia G. SOTTOCORNO*, ha introdotto l'evento a conclusione dell'attività 2014 dell'Associazione.

Egli ha messo l'accento sulla crisi economico-sociale dell'Europa

SVAGO (periodo giugno 2014-marzo 2015)

Gite, visite, escursioni

- ❑ *giugno 2014 (ISPRA)*, tour in Nazioni vicine ma pur sempre lontane, **Slovenia e Croazia** (in Slovenia, la capitale Lubiana e visita al castello di Bled con il suo bellissimo piccolo lago e l'isoletta del mistero; In Croazia, la città asburgica di Abbazia, i laghi di Plitvice a cascata con l'acqua che scorre da quelli superiori a quelli inferiori, l'isola di Krk e il tour dell'Istria).
- ❑ *Luglio 2014 (ISPRA)*, soggiorno marino a **San Vito lo Capo in Sicilia**
- ❑ *Settembre 2014 (ROMA)*, gita al **lago di Bolsena**; (ISPRA), gita sociale *nell'Oltrepò Pavese*.
- ❑ *Ottobre 2014 (ROMA)*, visita all'Atelier dei **vestiti storici e di scena** sorelle Fontana; (ISPRA) **soggiorno marino** con cure termali nella località siciliana di **Sciaccia**
- ❑ *Novembre 2014 (ROMA)*, **Palazzo Colonna e Chiesa di San Lorenzo** in Lucina con il suo sottosuolo sede di antiche case romane; (ISPRA) **una quattro giorni romana** con udienza papale in Piazza S. Pietro e visite ai siti e chiese di rinomanza mondiale concludendo l'ultimo giorno con Roma periferica, le Catacombe di san Callisto, le Fosse Ardeatine, San Paolo fuori le Mura.
- ❑ *Gennaio 2015 (ROMA)*, visita mostra di **Hans Memling alle scuderie del Quirinale**
- ❑ *Febbraio 2015 (ROMA)*, visita **Palazzo Montecitorio**, sede della Camera dei deputati
- ❑ *Marzo 2015 (ROMA)*, visita galleria **Doria Pamphilj**
- ❑ *Per aprile, maggio, giugno, sono già in programma :*
- ❑ Tour **Mantova-Sabbioneta-Cremona** (ISPRA, aprile);
- ❑ **Ostensione della Sindone** a Torino (ISPRA, maggio);
- ❑ **Escursione isola di Ventotene e isola Santo Stefano** (ROMA, maggio), luogo di prigionia di Altiero Spinelli e Ernesto Rossi (autori manifesto federalista) nonché prigionie dell'ex- Presidente della Repubblica Sandro Pertini.
- ❑ **Visita EXPO 2015** (ISPRA, giugno).

e sulla necessità che anche le Istituzioni cambino passo dando concretezza a temi di primaria importanza. Occorre essere determinati e perseveranti, accomunare freschezza d'idee e saggezza, l'azione deve avere più anima e meno burocrazia, e soprattutto si compiano quei gesti che incideranno sul futuro dei nostri giovani.



Hanno poi preso la parola:

L. BATTISTOTTI, *Direttore della Rappresentanza della Commissione*, ha evidenziato l'esigenza

di una comunicazione diversa verso i cittadini per far conoscere e comprendere meglio l'Europa di oggi, che deve adeguarsi al mondo attuale dove regna la globalizzazione, deve ritrovare forza e coesione, deve fare in modo che ogni persona si senta un vero cittadino europeo.

M. GIRO, *Sottosegretario agli affari esteri*, ha illustrato le differenze sostanziali, storiche, politiche ed economiche, tra l'Unione Europea attuale di 28 Paesi in confronto a quella che iniziò alla fine negli anni '50 - '60, e quindi le diverse realtà sociali che ci hanno sin qui accompagnato..

P. PONZANO, *Presidente della Sezione Italiana del Movimento Federalista Europeo*, punta l'indice sulla necessità che il progetto europeo finalmente si concretizzi, perché esso è più che mai valido oggi con la crisi che attanaglia l'Europa e fa risorgere sentimenti nazionalistici.

G. TARTAGLIA, *Presidente del Comitato semestre italiano del JRC di Ispra*, illustra a grandi linee gli eventi sviluppati dal Comitato tendenti a far meglio conoscere e valorizzare un patrimonio storico, culturale, artis-

tico, che il mondo intero ci invidia; siamo portatori di valori ed eccellenze per il bene comune e l'Europa ha bisogno di noi.



Ha fatto poi seguito *il concerto della banda della Marina Militare Italiana*, che ha intrattenuto i presenti (tra cui colleghi provenienti da Bruxelles e dal CCR ISPRA) con musiche tratte da opere di Giuseppe Verdi, repertorio della Marina Militare, e altri pezzi da colonne sonore di film.

Il concerto si è chiuso con la romanza "Nessun dorma" dalla Turandot di Puccini **in onore dei due Marò tuttora trattenuti in India**. Essa è stata inserita nel programma su specifica richiesta di AIACE e la banda della Marina ha accettato con evidente commozione, per un doppio significato: *il titolo in sé*, come messaggio *al Governo Italiano*, mentre *il finale*, conosciuto in tutto il mondo con la ripetizione della parola "Vincerò" in un poderoso crescendo musicale, stava a significare la speranza di noi tutti in una soluzione positiva della vicenda.



La cerimonia ha raggiunto poi il suo apice con **gli inni nazionali durante l'ammaina bandiera della Repubblica Italiana e l'alza bandiera della Repubblica di Lettonia**.



Infine l'esecuzione dell' "inno alla Gioia" per l'Unione Europea ha concluso l'evento. (reportage completo, con video + foto, sul sito www.aiace-italia.it rubrica "avvenimenti")

Finland

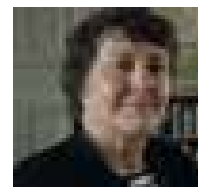
This year Finland is celebrating 20 years of EU membership

Interestingly, EU-membership has somewhat increased in popularity during those 20 years. Out of the Finnish population, 59% is in favour of EU membership. The public opinion in Finland is actually now more favourable towards the EU than it was at the time of the referendum in 1994, where the vote majority in favour of EU membership was 56.9%. Today none of the political parties claims that EU-membership has been of clear disadvantage to Finland.

EU-related matters, however, continue to play an important role in the political debate preceding the national parliamentary election (one month ahead when writing this column). Like in other EU countries the political parties in Finland differ in their views on economic policies, trade policies (in particular the TTIP agreement), immigration and integration policies in the EU.

Elisabeth Helander

Vice-president, AIACE Finland

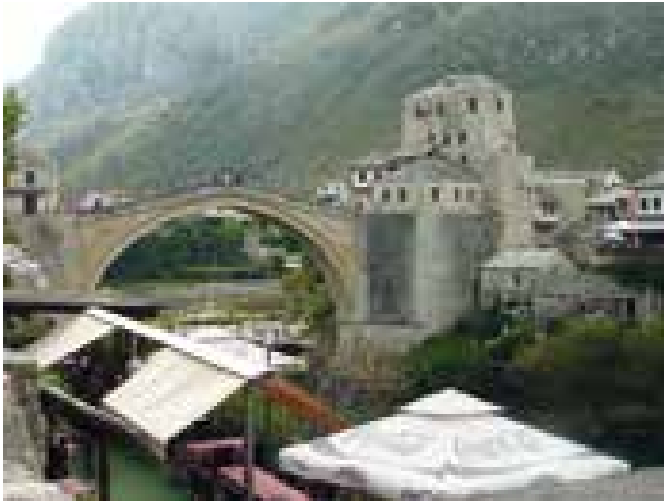


A positive feature is that the Finnish government over the years has managed to develop a broadly-based and coherent input into EU policies. This input is worked out in close co-operation with the national parliament. Before every meeting in the Council a preparatory Finnish meeting is organized between the national parliament and each minister concerned. This regular interaction between the parliament and the government ministers is considered very satisfactory by all parties.

The Finnish AIACE Section was founded 6 years ago.

Our association is very much appreciated by its members. About three quarters of all Finnish EU pensioners have joined AIACE and the meetings and excursions are well attended.

We have organised many **information meetings** about the



*“Mostar bridge”
The famous Mostar-bridge - reconstructed after its destruction during the war.*

Sickness Fund and its online system, pensions, care homes, social assistance, voluntary work and other matters. Over the years we have had a very good co-operation with the **PMO** and **DG HR** that have provided us with excellent speakers and helped us to clarify and also to find solutions to a number of problems in situations specific for Finland.

This year we have collected all this rather detailed information in a comprehensive and attractive **Handbook for EU pensioners**. We believe that this handbook will prove valuable help when dealing with the EU administration and trying to understand the practical implications of EU rules.

We were also very pleased with the input of **AIACE International** into the negotiations about the new staff regulation, as this input contributed to a reasonable Method for the adaptation of pay and pensions for the years to come. We have also been grateful for the timely information continuously provided by AIACE International.

Our internal communication within the association is easy, as our members were already working with computers during their active working life in the EU. Our chairman regularly sends out newsletters by e-mail to all members. All our members use e-mail and we have a well-working web site (www.aiace-fi.eu) with useful information for EU pensioners. We have organized two workshops to allow our members to be acquainted with the JSIS online system; during the first one Laurent Cassuto from DG HR demonstrated the JSIS online and the ECAS identification system for us. By now, many of our members have started communicating with JSIS online. All our board members work on a voluntary basis without pay.

In March this year we organized a workshop about Ageing and social actions. Rita Paulitz from PMO spoke about JSIS reimbursements of old-age care and Alan Lenglet from DG HR about social services for the elderly in the Commission and other EU institutions. In addition, talks were given describing the situation in Finland: the availability of different care services for the elderly, possibilities to engage in voluntary work organ-

ized by associations, and advice on how a voluntary worker might identify and deal with problems related to behavioural changes of the elderly. This workshop turned out to be a major success; about half of all AIACE Finland members attended.

We do not have a physical office, but we have been invited to arrange our meetings in the **Finnish EU representation**. There we also have a cupboard to store our documents.



*“Group AIACE Finland”
Group AIACE Finland in Dubrovnik*

Policy discussions, cultural events, excursions

In addition to dealing with matters directly relevant for pensioners, our association also regularly meets to discuss **EU policy matters**. We also cooperate with the **European movement** in discussing the priorities of each EU presidency country with the ambassador of that country.

Every year we visit one or several exhibitions or theatre performances both in Helsinki and other parts of the country. We also encourage joint sport activities, having already organized several golf tournaments.

Our yearly journeys to countries of particular interest for the EU have turned out to be major successes. Before each trip we have received an excellent briefing by knowledgeable and ex-



*“Ageing and Social actions”
The workshop on Ageing and Social actions was much appreciated: AIACE Finland chairman Heikki Salmi with Rita Paulitz from PMO, Alan Lenglet from DG HR and the responsible organizer of the workshop Aino Salomäki from the AIACE Finland board.*

perienced persons from the Finnish Ministry of Foreign Affairs.

Last year we visited **Croatia**, the newest EU member state with short detours to Montenegro and Bosnia. The year be-

fore we travelled in the footsteps of Don Quixote and Sancho Panza in **Castilla la Mancha**. Earlier we have visited **Berlin**, **Istanbul** and **St Petersburg**. Next autumn we are heading towards **Corsica**.

Ireland

By Wendy O'CONGHAILE

The Ireland Section would like to congratulate VOX and all those who work to produce it on reaching the 100th edition. I have been sending contributions from Ireland on behalf of the Section since 2009 and the earliest record I have on my files was a contribution from my predecessor in this function, Gerry Mac Polin, who in spring 2008 sent the sad news of the passing of Ireland's first Commissioner, Dr. Patrick Hillery on 12 April 2008 at the age of 84. He was Social Affairs Commissioner from 1973 to 1976 when he returned to Ireland to become President of Ireland for the next 14 years. He had been an active member of the Section and very supportive of its development in its earlier years.

Initiatives to set up an Irish Section of the



AIACE began in November 1988, when Mr. Rudolf Dumont du Voitel, President of AIACE International, visited Dublin and met with Seamus Killeen over dinner in Leinster House to discuss the formation of the Section. Immediately, an inaugural meeting of former officials of the EC took place, attended by Mr. Du Voitel. Twelve people turned up and it was decided to form the nucleus of an Irish Section of AIACE. On 20 January 1989 a Committee meeting was held at which it was agreed to contact all former officials, whose names we had, informing them of the establishment of an Irish Section of AIACE and inviting them to become members. In May a general meeting took place of those who had responded to our invitation. We were on our way!

Our first annual dinner was held in November and the first AGM took place in May 1990. Roland Turkel, President of AIACE International attended. Seamus Killeen was elected President, Vincent



Grogan Vice-President, Fierman Benick Bolt Treasurer and Fionnuala Richardson Secretary. Rules to govern the Section, drafted by Vincent Grogan, were adopted. Now we existed formally! From then regular section reports were sent to VOX by Conor Maguire and Seamus Killeen. A major event in our early years was the organisation of the Congress of AIACE International in Dublin in May 1996. This was held in Dublin Castle and was opened by then President, Mary Robinson. Another event of significance for us was the election of the late Jerry Sheehan as International President in Bruges in 1998, a position he held until 2002.

Today the Section has almost 180



members and from one or two social events a year we now have a full annual programme of events and visits for members, such as the annual winter

and summer lunches, the autumn golf classic and supper, day trips and informal pub gatherings. We have developed support measures for those requiring information and/or assistance with a team of trained social action volunteers and a comprehensive handbook of information and advice. We keep members informed through regular emails and a bi-annual newsletter. The Section has come a long way in the last 26 years and we owe a lot to those pensioners who have worked for and supported the Section during that time.

Still it isn't all work and earlier this year on 24 February an enthusiastic bunch of members enjoyed a day trip to Kilkenny, one of Ireland's attractive and



historic small cities. There was an air of the "school outing" about it all as the members gathered on the concourse at Heuston Station and soon they were ensconced in a very comfortable train and wending their way across the Irish countryside. The weather on arrival was beautiful - clear blue skies but with a sharp northerly wind - which only served to keep them on the move.

The group was met at the famous 16th century Shee Alms House in Kilkenny by a very congenial guide, Ronan, and for the next hour the members were transported back into mediaeval times as he took them on a walking tour of the old town and they learned of its important part in Ireland's history and how the city developed, thrived and evolved over the centuries. After that the

group went on a tour of the famous Kilkenny Castle, original home of the Butler Ormonde family. The magnificence, the scale and the grandeur of this place was truly something to behold and the guides were brimming with information. After all this walking it was time for a well earned late lunch in the Kilkenny Design Centre, which stayed open especially for the group, and where they all caught up on the day's events but in particular simply relaxed in the congenial atmosphere

that has become the hallmark of AIACE events. Then it was time to head back to the train station and in no time at all they were back in Dublin – a little tired but very happy “bunch of campers”. (Many thanks to Denis Smyth for the photographs).

The Section is now preparing for its AGM on the 20th May which as usual will be followed by a buffet lunch which gives those attending a chance to catch up on all the latest news.

France

Par Isabelle KARDACZ

L'AIACE-France dispose désormais de nouveaux statuts : ils ont été adoptés, le 20 mai 2015

En 2014, sur proposition de la Présidente, le comité a décidé de créer un **groupe de travail restreint sur le fonctionnement du comité**. Ce groupe a été présidé par Claire Durand-Miedema, membre de la section Ile-de-France.

Dans la mesure où les termes « Communautés européennes » ont été remplacés dans le traité de Lisbonne par « Union européenne », le nom de l'association et l'utilisation de ces termes dans les statuts, devaient être modifiés à différents endroits. L'occasion a donc été saisie de revoir et **moderniser les statuts**. Le groupe de travail a dès lors réfléchi au fonctionnement de l'association et en particulier du comité, dans une optique d'efficacité et de dynamisation. À cet égard, il a paru nécessaire de répreciser la mission de l'association, à savoir la sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux de la construction européenne, l'entraide et le renforcement du lien avec l'AIACE Internationale.

Pour renforcer l'efficacité du comité, il a été proposé que le nombre de ses membres soit réduit à 11 au lieu de 16 et que



chaque membre soit chargé d'une tâche bien définie, telle que l'information, le lien avec le RCAM, le lien avec les divers mouvements européens, etc. Dans le même esprit, il a été avancé que le nombre des réunions du comité

pouvait être réduit à deux au lieu de trois actuellement, avec une formule permettant d'en tenir plus, si nécessaire.

Enfin, la modification des statuts prévoyait qu'en l'absence de quorum une deuxième assemblée générale devait être tenue un mois après la première. Ceci a été supprimé pour permettre à la seconde assemblée de se tenir juste après la première, tout en maintenant le quorum des deux tiers des membres inscrits présents ou représentés, qui est la pratique dans beaucoup d'associations.

Ces propositions ont été soumises au comité qui les a discutées de manière approfondie, puis soumises à la consultation des adhérents et à celle de l'AIACE Internationale.

Lors de l'Assemblée générale de Bordeaux du 10 avril 2015, le quorum des deux tiers des membres inscrits n'a pas été atteint pour permettre l'adoption des nouveaux statuts, et ce malgré la forte mobilisation en termes de procurations. C'est donc l'assemblée générale du 20 mai 2015, tenue à Paris, qui a adopté, à l'unanimité des présents, les nouveaux statuts de l'AIACE-France.

Lors de cette assemblée générale, le nouveau site web a également été présenté.

Nouveau site web pour l'AIACE-France
Testez-le donc à l'adresse suivante : www.aiace-fr.eu

Vous y trouverez des informations concernant la section AIACE-France, les comptes rendus des assemblées générales, les annonces concernant les activités (inter) nationales ou régionales, les publications (INFO et Flash INFO), des renseignements pratiques concernant le RCAM ou la fiscalité, un annuaire des membres régulièrement mis à jour. Vous pourrez télécharger les formulaires du RCAM, nos publications et d'autres documents en version pdf, etc.



Notez cependant que si bon nombre de ces informations sont accessibles à tous, d'autres, plus complètes et détaillées, sont réservées aux adhérents à l'AIACE-France qui devront ouvrir un compte pour y accéder.



Spain

By Juan Antonio Campos
Secrétaire général AIACE-Espagne

LUNCH DEBATES

Over the last year AIACE- España has been organizing lunchtime debates on different subjects of European interest. They have been held at the EU Madrid Representation Office with its Director Francisco Fonseca acting as host.

The debates have been open to members and, key speakers have been invited according to subject matter, including from bodies such as the European Movement (Spanish Branch) and the Spanish Employers Association.

EP former President Gil Robles, also a member of AIACE-Spain, has been an active and prominent participant throughout the different debates.

The last of these encounters took place in March, on the EU economic crisis. Guest speaker was economist Juan I. Bartolomé who is an active member of the "Economistas frente a la crisis" organization.

Previous debates were held respectively in November and June 2014, and focussed on the European Social Model (ESM), which was introduced by Professor Aldecoa from the Universidad Complutense of Madrid, and the outcome of the European Parliament elections, introduced by Mr. Gil Robles.

All the meetings attracted more than thirty participants who in each case engaged in lively discussion.

In parallel, the annual AIACE-Spain



spring meetings in Barcelona have also featured speeches followed by open discussions with the European Movement being involved at one occasion. They were welcomed by participants and were very well attended.

AIACE-Spain will continue those activities, which have met with success and attracted convincing support from its membership.

Portugal

Par Eva Bacelar

L'AIACE-PT : un bilan très positif !

Alors que VOX atteint son numéro 100, on peut déjà faire un bilan des activités de l'AIACE au niveau européen. De sa part, l'AIACE-Portugal ne peut que se réjouir de sa croissance après 11 ans de vie. Un événement que nous célébrons chaque année en mai.

La majorité des premiers pensionnés portugais est arrivée en 2003/2004. Après environ 20 ans passés à l'étranger, nous avons ressenti le besoin de garder nos liens avec le centre de l'Union européenne où nous avons passé une partie très importante de notre vie active. Ainsi, nous nous sommes regroupés – environ 5 ou 10 personnes – et, avec le soutien de l'AIACE-Internationale, nous nous sommes centrés sur la création de la section portugaise. Nous avons entamé des liens avec les anciens que nous avons pu localiser au Portugal. En mai 2004, après avoir étudié la législation et la réglementation portugaise et européenne de ce genre d'activités, nous avons consulté un notaire public pour faire adopter les statuts de notre association.

Heureusement, la Représentation de la Commission européenne et le Bureau du Parlement européen au Portugal nous ont donné un appui logistique dès le départ. Nous avons donc pu contacter nos membres plus facilement et trouver un lieu de réunion hebdomadaire. D'autre part, la présence de quelques traducteurs au sein de l'AIACE-PT nous a permis de faire traduire les textes essentiels à nos activités. L'AIACE-PT

a donc grandi chaque année, et comporte aujourd'hui environ 160 membres. Un nombre assez important pour un petit pays.

Tout au long de ces années, l'AIACE-PT a entamé des liens avec des établissements de santé et a encouragé les échanges parmi des anciens situés un peu partout au Portugal. Des protocoles et accords ont été signés avec différents services utiles. Nos voisins espagnols ont été invités à une réunion frontalière pendant un week-end – une initiative que nous voudrions répéter. Nous avons informé régulièrement nos membres. Des bulletins de l'AIACE-PT ont été publiés afin de diffuser des informations et d'accueillir l'activité créative et culturelle de nos membres. Ces derniers temps, notre section a accru ses activités de



loisirs et culturelles, ayant visité de nombreux musées et sites historiques. Nous avons célébré notre 10e anniversaire en mai 2014 par un déjeuner sur un bateau dans le Taje. Cette année, nous préparons une nouvelle surprise à nos membres, lors du prochain anniversaire de l'AIACE-PT en mai.

Nous avons récemment visité le Musée d'Orient à Lisbonne, où nous avons pu apprécier l'évolution des bijoux ramenés d'Inde par des marchands portugais dans le cadre des découvertes maritimes portugaises, ainsi que l'influence de l'Orient. Quelques jours après, un groupe de l'AIACE a pu découvrir plusieurs aspects du fonctionnement de l'Aéroport de Lisbonne.

Enfin, les liens avec Bruxelles et Luxembourg sont désormais plus étroits, compte tenu des visites au Portugal de membres de l'AIACE-Internationale et de délégués du PMO pour renseigner nos membres. Grâce aussi aux groupes de travail auxquels nous avons pu participer à Bruxelles et à ISPRA.



Le bilan est donc très positif et nous laisse prévoir une bonne croissance pour l'avenir.

Espérons que ça dure !

Belgique - België

Un résumé du rapport d'activité de la section Belgique portant sur la période mars 2014 — mars 2015 est certainement la meilleure présentation de notre intense activité. J'ai eu l'honneur de présenter le rapport complet et commenté par plusieurs responsables des dossiers à l'Assemblée générale du 20 mars 2015 à Bruxelles, qui l'a adopté.

Après un an de mandat, la section peut tirer des conclusions positives de ses nombreuses et diverses activités, issues d'un travail d'équipe et de l'engagement de tout un chacun.

L'augmentation annuelle des membres est de 6 % environ. Leur nombre était de 3982 au 31 décembre 2014 par rapport à 3670 à la même date l'année précédente.

Les principaux domaines d'action sont repris ci-dessous :

Les aides dans le domaine social.

Ce domaine, parmi les plus sensibles et les plus nécessaires de nos activités, est dirigé par *Philippe Loir*. En collaboration avec les services sociaux de la RH et en application de l'article 1 sexies du Statut, trente-deux bénévoles ont suivi de manière régulière les anciens et ayants droit en difficulté. Les personnes assistées sont de plus en plus nombreuses à cause du vieillissement

de la population, de l'isolement et de la maladie. *Éliane Van Tilborg et Jan Collisson* s'occupent des maisons de repos dont la liste est régulièrement publiée à titre d'information dans le magazine de la section « l'ÉCRIN ».

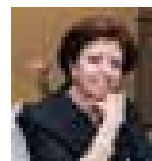
La défense des intérêts des pensionnés.

Ce volet est pris en charge par *Ludwig Schubert et Pierre Blanchard*.

❑ **Pour le RCAM**, la section suit le dossier et les plaintes qui se multiplient, car les anciens sont les plus grands utilisateurs de la caisse maladie et, de ce fait, ils sont les plus touchés par les restrictions actuelles dans les remboursements.

❑ **Pour la méthode et les pensions**, l'application incorrecte de la Méthode en 2011 et 2012 a fait l'objet de réclamations (art. 90 du Statut) rejetées et ensuite suivies des recours introduits contre la Commission européenne et le Conseil devant le Tribunal de la fonction publique européenne (TFPE). Il s'agit du **Recours Ludwig Schubert, Pierre Blanchard** étant aussi un requérant pour l'AIACE Internationale, étant entendu que cette dernière payera la partie des frais d'avocat qui lui incombe.

Par Raffaella LONGONI
Présidente AIACE Belgique



Les contacts avec le PMO et le Bureau central de la Caisse maladie.

- ❑ La section BE, avec les bénévoles, met tout en œuvre pour aider les membres à gérer leurs problèmes en matière de RCAM. Une permanence quotidienne du PMO/RCAM est assurée à Bruxelles à l'Espace senior (SC29 00/33).
- ❑ La « caisse maladie en ligne » est déjà utilisée par 2199 anciens de la section BE (par rapport aux 4477 au total) qui dominent les outils informatiques et internet.

Les activités culturelles et de loisir

- ❑ **Spectacles, excursions, déjeuners, visites, voyages, croisière annuelle.** Assurées par *Thérèse Detiffe et Yvette Demory*, ces activités ont permis aux anciens de se retrouver dans différents cadres touristiques ou culturels en Belgique ou dans d'autres pays de l'UE.
- ❑ **Randonnées pédestres.** Le groupe a continué ses nombreuses activités sous la coordination de *Thérèse Detiffe et Jeannine Franckomme*.

Thés littéraires.

Cette nouvelle activité porte sur la

présentation de livres écrits par nos anciens collègues dans un cadre convivial. (À ce jour, deux présentations ont eu lieu, bienvenue à d'autres auteurs)

La communication

- ❑ **Le bulletin « L'ÉCRIN »** est diffusé tous les trimestres aux membres en règle de cotisation. *Jean-Bernard Quicheron*, son rédacteur en chef, est secondé par un Comité de rédaction de six personnes ; la présidente est éditrice responsable.
- ❑ **Le site web** est en activité, mais sa reconstruction est planifiée.

Les conférences.

Décidées collégalement par le CA et coordonnées par *André Vanhaeverbeke* et *Yvette Demory*, plusieurs fois dans l'année, des anciens ou des personnalités externes présentent un sujet d'actualité ou un argument particulier d'intérêt général.

La valorisation de l'expertise des anciens.

Confiée à *André Vanhaeverbeke*, cette initiative réalisée en collaboration avec la RH invite les anciens fonctionnaires à mettre leur expertise au service de la Commission, les DG et services restant les responsables directs.

La présentation de l'AIACE.

Sous la coordination de *Michel Foucault*, des membres volontaires de la section Belgique assurent pour l'AIACE Internationale les séminaires de préparation à la retraite qui ont lieu dans les institutions à Bruxelles. Ils visent à faire connaître l'existence et le rôle de l'AIACE aux futurs retraités (*Jeannine Franchomme, Didier Hespel, Raffaella Longoni, Dominique Deshayes, Eileen Hall, Roy Edwards, Evelyne Soeteway*).

La comptabilité

est confiée à *Gilbert Lybaert* en sa qualité de trésorier, il gère aussi le fichier membres.

Le helpdesk informatique

- ❑ *Margaretha Braune* et *Martine Platteau* en sont les responsables et elles assurent aussi le support pour RCAM en ligne au service de l'ensemble des sections.
- ❑ Yammer after EC : la section Belgique est présente avec un « groupe » dédié sous la responsabilité de *Pierre Blanchard*.

Le Secrétariat

est composé de bénévoles compétents, engagés et toujours à l'écoute des anciens, travaillant sous la responsabilité de la Secrétaire générale *Yvette Demory* (*Marie Thérèse De Smedt, Elisabeth Halterman, Mariette Heuart, Liselotte Schultess, Betty Muller, Emma Pasquarelli, Maria del Carmen Perez, Teresa Petrillo, Diane Rijke, Norbert Vogel, Georges Demeyere*). Ils couvrent 6 langues (FR, NL, EN, ES, IT, DE) et assurent une présence quotidienne au siège. La permanence est assurée par *Karine Pollenus* en sa qualité de « helpdesk social ».



Luxembourg

Par **Laura BARENTS**
Présidente AIACE Luxembourg

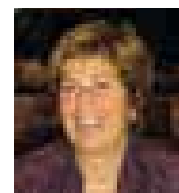
Nouvelle Présidence, nouveau Conseil d'administration,

La section AIACE Luxembourg a tenu son assemblée générale le 16 avril dernier non pas dans les locaux du Bâtiment Jean Monnet comme par le passé, mais dans les locaux du bâtiment Schuman du Parlement européen, en raison de l'incertitude de la disponibilité des salles de conférence de ce bâtiment qui est destiné à disparaître d'ici la fin de l'année. Comme de coutume, cette réunion de travail s'est clôturée par un repas convivial au restaurant « La Table du Belvédère », tout proche du PE.

Les principaux points à l'ordre du jour ont été l'élection d'un

nouveau comité (conseil d'administration), le rapport d'activité de la section pour 2014 et les dossiers RCAM/PMO (application RCAM en ligne) ainsi que la question de la complémentarité (lettre que le PMO a adressée aux pensionnés dont le conjoint a plus de 65 ans). Il y a eu également un échange de vues avec J-M. Weissenberger qui représentait le Parlement européen et D. Karzel, représentant la Cour de Justice.

Pour ce qui concerne l'élection d'un nouveau comité, le mandat de deux ans étant venu à échéance, Francis Watiau, président de la section Luxembourg depuis huit années





n'a plus brigué un nouveau mandat, car il avait accepté de rejoindre le Bureau international pour suivre le dossier de la caisse de maladie et représenter L'AIACE au sein du CGAM. Il vient par ailleurs, d'être élu Vice-président de L'AIACE internationale lors des récentes assises de Bratislava et nous l'en félicitons chaleureusement. Le nouveau comité élu a désigné Laura Barents comme nouvelle présidente de la section ; le passage de flambeau s'est opéré en douceur entre Francis et Laura qui était Vice-présidente de la section depuis huit années également.

La nouvelle équipe du Comité (Conseil d'administration) de la section Luxembourg se compose comme suit :

Laura Barents (présidente) ; Jack Doggen (vice-président) ; Pasquale Cristallo (vice-président) ; Marc Meert (trésorier) ; Ernesto D'Orazio (trésorier adjoint) ; Marie-Catherine Sergent (secrétaire) ; Chantal Anstett (membre) ; Manuela Gaggioli Muser (membre).

Les représentants de la section au CA de L'AIACE internationale sont :

Membres titulaires : Laura Barents et Jack Doggen

Membres suppléants : Pasquale Cristallo et Marc Meert



Deutschland

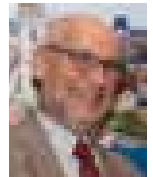
Neues von der Deutschen Sektion der A.I.A.C.E.

Der im vergangenen Jahr in Nürnberg neu gewählte Vorstand hat reibungslos die erfolgreiche Tätigkeit des vorherigen Vorstandes fortgesetzt.

Einen nicht unwesentlichen Beitrag haben dazu sowohl die alte wie auch erneut gewählte Vize-Präsidentin Gisa Elfert und unser Ehrenpräsident Dr. Walter Eifler geliefert. Die diesjährige Mitgliederversammlung vom 6. Bis

12. September und das anschließende kulturelle Rahmenprogramm in Erfurt haben erfreulich viele Anmeldungen zu verzeichnen. Für 2016 ist das Treffen in Bremen vorgesehen.

Von Prof. Dr. Hendrik Fehr
Präsident



Bernhard Zepter (links) und Hendrik Fehr (rechts) während der Verwaltungsratsitzung in Bratislava

An der Jahrestagung der Internationalen Vereinigung in Bratislava haben vom Vorstand mehrere Mitglieder teilgenommen. Es war natürlich erfreulich, dass der Bernhard Zepter, als einziger Kandidat für die Nachfolge von Richard Hay, mit großer Mehrheit zum neunten Präsidenten der A.I.A.C.E.-INT gewählt wurde. Darin verbinden wir natürlich auch die Hoffnung, dass der deutschen Sprache, auch in den Mitteilungen der AIACE-INT und denen der Kommission, künftig mehr Rechnung getragen wird.

Wir danken ausdrücklich dem scheidenden Vorstand der AIACE-INT für ihre hervorragende Arbeit und wünschen Bernhard Zepter und seinen Team viel Erfolg für die kommenden Aufgaben.



AIACE Internationale

Rapport d'activité mai 2014 – mai 2015

La Méthode

Obtenu : La nouvelle méthode d'adaptation des salaires et des pensions confirme le parallélisme et exclut l'application du prélèvement spécial aux pensionnés. Elle fonctionne désormais automatiquement sur base d'un rapport de l'Office statistique, sans intervention des co-décideurs Conseil-Parlement européen et elle est valable jusqu'en 2023 au moins. Une première adaptation des coefficients correcteurs et des taux de change a eu lieu ; la première adaptation des salaires et pensions se fera fin 2015 avec effet au 1^{er} juillet 2015.

En attente : Le recours devant le Tribunal de la fonction publique, de concert avec les organisations syndicales, dans le but d'obtenir l'annulation des décisions du Conseil et du parlement européen sur les salaires et pensions 2011 et 2012 et l'application intégrale de la méthode qui était juridiquement en vigueur à l'époque.

Le RCAM

Continu : L'AIACE cherche à mettre en exergue les mesures prises par le PMO pour réduire les dépenses, notamment par le biais d'interprétations restrictives des règles existantes. L'AIACE partage l'objectif d'éviter une modification des règles du RCAM (probablement au détriment des affiliés). Mais il a expliqué de façon répétée que le déficit ne provient pas de l'augmentation des dépenses, mais de la réduction des recettes suite au niveau inférieur des recrutements depuis quelque temps déjà, et au fait qu'à un certain moment un relèvement modeste des cotisations devait intervenir.

Continu : L'AIACE a insisté sur une concertation préalable avant la publication de nouvelles mesures afin de veiller à ce qu'elles soient clairement expliquées aux intéressés (ce qui n'a pas toujours été le cas récemment). L'application de la complémentarité a été le sujet de longues tractations qui ont clarifié et amélioré l'application, mais il continue de poser des problèmes, notamment maintenant qu'elle s'applique aussi à la médecine préventive.

Continu : Nous avons organisé deux réunions fructueuses avec le Bureau liquidateur d'Ispra et allons faire de même avec ceux de Bruxelles et Luxembourg. Parallèlement, nous avons développé le rôle des « ambassadeurs » de l'AIACE vis-à-vis du PMO.

Continu : L'AIACE essaie de suivre les critères de bonne gestion dans le

secteur PMO (délais de remboursement et autres questions ; rapidité et facilité de contacts)

En attente : L'AIACE a demandé une représentation accrue au sein du CGAM.

Continu : Nous avons encouragé l'utilisation du RCAM en ligne, adopté maintenant par le quart des pensionnés, et aidons à son utilisation.

Organisation

Ouvert : Nous avons rencontré la nouvelle Commissaire responsable du personnel et du budget, la Vice-présidente K. Georgieva ; ce dialogue sera à maintenir.

Accompli : Nous avons signé un accord de partenariat avec le Secrétariat général du Conseil, la dernière Institution à n'avoir pas fait d'accord avec nous.

En attente : nous avons approché le nouveau Service européen d'action extérieure dans le même but.

Accompli : Le Groupe Assurances a été renouvelé (à sa demande).

Accompli : Nous avons adapté et modernisé les statuts de l'AIACE internationale, malgré la complexité des procédures.

Accompli : nous avons examiné nos propres procédures, et reconnu que les Sections AIACE nationales représentent pour les adhérents, la structure essentielle soutenue par l'internationale.

En cours : Nous avons intensifié le flux d'information vers les Sections, grâce à la dynamique.

Accompli : L'élection d'un nouveau président et vice-président.



Conseil d'administration de l'AIACE INT.2014-2015

Mieux connaître l'Europe

Vu la **situation désastreuse** de l'opinion publique envers l'Europe, un travail intensif de « réconciliation » entre l'Europe et les citoyens devrait être entrepris d'urgence par la Commission et — aussi — par la « **société civile** ».

Voici les résultats de l'initiative « Mieux connaître l'Europe » organisée par les Lions Clubs de la Vénétie, qui font partie de la « société civile », auprès des écoles secondaires avec la déterminante collaboration de « Ufficio Scolastico Regionale » de la Vénétie.

Prémisse: visite à la Commission européenne et au Parlement européen des dirigeants des Lions Clubs italiens (11-12 juin 2008)

Après plusieurs initiatives prises par le District Vénétien des Lions italiens en faveur de la construction européenne¹, une Délégation nationale des Lions Clubs italiens (représentant +/- **1400 Clubs**) a été reçue le 12 juin 2008 par le Vice Président de la Commission, M. Antonio Tajani.

Au cours de cette visite, les dirigeants Lions italiens ont confirmé leur engagement en faveur de la construction européenne, en se déclarant prêts à contribuer à une meilleure connaissance de l'Europe aussi bien chez les membres Lions que dans les écoles.

Année scolaire 2009/2010

À la suite de l'engagement pris avec la Commission européenne, les Lions Clubs de la Vénétie ont organisé – **en étroite collaboration avec l'Ufficio Scolastico Regionale** – un **premier PROJET PILOTE** pour faire mieux connaître l'Europe auprès des écoles secondaires.

Le Projet Pilote a eu un grand succès avec la participation de plusieurs enseignants et étudiants.

Années scolaires 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013

Au cours de ces années, l'initiative « Mieux connaître

¹ - Conférence de M. Giuliano AMATO, ex Vice Président de la Convention européenne, sur «La Constitution européenne», Conférence faite aux dirigeants nationaux des Lions italiens (Padoue, le 19 mars 2005);

- Conférence de M. Franco FRATTINI, Vice Président de la Commission européenne, sur «Le futur de l'Europe», Conférence faite aux dirigeants nationaux des Lions italiens (Padoue, le 17 février 2008);

- Lettre à la Chancelière Angela MERKEL, en tant que Président pro tempore du Conseil européen, pour la remercier de son engagement qui a permis la conclusion du Traité de Lisbonne - Lettre signée par le Président et les membres du Conseil des Gouverneurs (1+17 personnes) en date du 10 avril 2008;

- Lettres aux Lions Clubs irlandais, signées par le Président et par les membres du Conseil des gouverneurs, en date du 12 juin 2008, pour souligné l'importance du Référendum populaire relatif à la ratification du Traité de Lisbonne. En cohérence avec «la commune citoyenneté européenne», le Président et les 17 Gouverneurs italiens ont souligné l'importance du Référendum irlandais pour la poursuite de la construction européenne.

l'Europe » a également eu un grand succès de participation.

Déroulement de la 5^e édition de l'initiative: année scolaire 2013/2014

La **5^e édition de l'initiative** — sur la base de l'expérience acquise dans les années précédentes — s'est déroulée selon les modalités suivantes:

- ❑ **Rédaction** par les étudiants d'un **questionnaire spécifique à réponses multiples** sur des thèmes européens.

Le **questionnaire** avait le but de stimuler les étudiants à mieux s'informer et réfléchir sur l'Union européenne.

- ❑ **Élaboration et envoi** aux enseignants intéressés d'une **note commentée** contenant **les réponses exactes** aux demandes du questionnaire. Cette **note commentée** devait faciliter le travail des enseignants et permettre aux étudiants d'améliorer leurs connaissances sur la construction européenne.



Conseil des Ministre de l'UE

Participation des écoles, des enseignants et des étudiants à la 5^e édition de l'initiative « Mieux connaître l'Europe » (année scolaire 2013/2014)

Sur base de l'expérience acquise l'année dernière et grâce à la collaboration avec l'Ufficio Scolastico Regionale, la participation des écoles, des enseignants et des étudiants à la **5^e édition de l'initiative** a été importante (+/- 3.000).

Étudiants et professeurs ont été très satisfaits et ont fait naître plus d'enthousiasme pour l'Europe, ce qui démontre l'utilité et le succès de cette initiative.

Conclusions

La Commission européenne, le Parlement européen et les compétentes autorités italiennes ont été régulièrement informés de l'organisation et du déroulement de l'initiative.

Il est à souligner que l'initiative « Mieux connaître l'Europe » a été possible uniquement grâce au travail, **offert à titre de volontariat**, par quelques Lions Clubs.

Utilité de l'initiative

L'initiative des Lions italiens et de l'Ufficio Scolastico Regionale de la Vénétie pour faire **MIEUX CONNAÎTRE L'EUROPE** aux étudiants des écoles secondaires a été **très importante**, car elle vise à **corriger le scepticisme** (l'indifférence et les très nombreuses critiques) **de l'opinion publique en ce qui concerne l'Europe.**

LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS QUI ONT PARTICIPÉ AU PROJET PILOTE ONT BEAUCOUP APPRÉCIÉ L'OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LEUR CONNAISSANCE ET LEUR INTÉRÊT A LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE.

Seule une meilleure connaissance peut en effet permettre à l'intégration européenne de se réaliser **avec la participation consciente de tous les citoyens**. Cette connaissance doit être progressivement préparée à partir des écoles secondaires.

La 6e édition de l'initiative « Mieux connaître l'Europe » pour l'année scolaire 2014/15 est en cours

L'expérience acquise par le District Lions et par l'Ufficio Scolastico Regionale, avec la réalisation de la **5e édition de l'initiative**, a été **très positive** et pourra servir à améliorer les initiatives à prendre l'année prochaine.

D'autre part, l'initiative répétée également cette année **pourra être mise à la disposition des autres Districts Lions italiens dans la perspective de l'étendre à d'autres Régions italiennes (et, si possible, à d'autres États de l'U.E.), en collaboration avec les respectives autorités scolaires régionales.**

Padoue, le 28/8/2014
Officers « Les Lions et l'Europe »
padova@dovislex.eu

Espace Seniors
Rue de la Science, 29 - 00/31
1000 Bruxelles
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



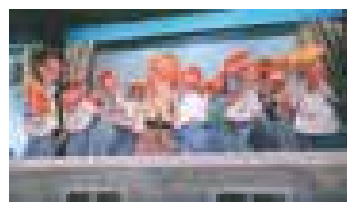
Permanence «Assurance maladie» pensionnés
Rue de la Science, 29 - 00/36
1000 Bruxelles
Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30
Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00
Sans rendez-vous
Accessibles sur présentation du laissez-passer
«pensionné» à la réception de l'immeuble.

Pilsen 2015 Capitale Européenne de la Culture

Par Giovanni LIVI
(avec la collaboration de son épouse Vlasta SRAIL LIBOUSE, née à Pilsen)



Pilsen (en tchèque Plzeň) est une ville de 170.000 habitants de la République tchèque, membre de l'Union européenne depuis le 1er mai 2004, avec neuf autres ex-pays de l'Est. La signature des 10 Traités d'adhésion a eu lieu à Rome. Les premières mentions de Pilsen remontent à l'année 976, lorsque le prince Boleslav II a vaincu l'armée de l'Empereur allemand Otton II. Le roi de Bohême Venceslas II a bâti la nouvelle Pilsen qui correspond grosso modo, à la ville actuelle. Dès le Moyen Âge, le houblon récolté dans les environs est considéré comme un des meilleurs d'Europe de l'Est, base des bières très appréciées.



Pour fuir la peste qui sévissait à Prague, Rodolphe II porta sa résidence impériale pendant 9 mois à Pilsen en 1599. En 1618

eut lieu la bataille de Pilsen, durant la phase de la guerre des Trente Ans (1618 – 1648) 1

Quatrième plus grande ville de la République tchèque, Pilsen, a été nommée Capitale européenne de la culture pour 2015. Le Conseil des ministres de l'Union européenne, sélectionnant chaque année deux détenteurs de ce titre prestigieux, a décidé que la ville de Mons

en Belgique sera la deuxième Capitale européenne de la culture en 2015 avec Pilsen.



Pilsen s'est inscrite au concours non seulement en proposant une série de projets culturels ambitieux dont les marionnettes de Jiri Trnka (voir photo) mais aussi son slogan Pilsen Open up! — ouvrez-vous Pilsen! Qu'il est également possible d'interpréter comme une allusion au produit le plus célèbre fabriqué dans cette ville — la bière Pilsen Urquell. Dans la lutte pour l'obtention du titre, Pilsen (carte) a affronté la troisième plus grande ville de la République tchèque Ostrava (carte), la capitale de la région de Moravie-Silésie.

La ville de Pilsen a attiré l'attention du Conseil des ministres de l'UE en proposant des projets parmi lesquels figurent, la construction d'un nouveau théâtre, la création d'un quartier multiculturel dédié au design et aux artistes amateurs, ou le réaménagement du terrain des sports en un grand centre sportif et de détente.

La ville avait également promis de construire un nouveau parc de

1 La Guerre de Trente Ans est considérée comme le premier grand conflit des temps modernes. Elle a dévastée pour longtemps l'Europe centrale et réduit la puissance de l'Allemagne. Le conflit fut semé d'atrocités et de massacres en tous genres

L'Angleterre, prudemment, ne participa pas au conflit « continental ». L'origine de la Guerre, commencée en 1618, est due à une obscure querelle entre les protestants de Bohême et Moravie et Mathias, empereur d'Allemagne et roi de Bohême, par ailleurs catholique

loisirs, le « Gambrinus park », proposant un « skate park », un centre de parcours à la corde, un mur d'escalade et un nouveau bâtiment abritant la Galerie de la Bohême de l'ouest.

En grande partie, la ville a aussi mis sur le Cirque Nouveau, car tout au long de l'année les spectacles seront tenus par de grandes troupes venues du monde entier.

La première semaine de mai, Pilsen ne manquera pas de célébrer



le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Libération de la ville par l'armée américaine, conduite par le Général Patton, qui, bien que réticent, fut obligé de céder la ville aux troupes soviétiques (il estimait opportun de continuer la guerre contre l'URSS, pour éviter qu'elle occupe la moitié de l'Europe, comme ce fut le cas).

La chute du mur de Berlin [le 9 novembre 1999] libéra la ville de Pilsen et les autres états contrôlés par l'ex-URSS.

La ville réunira plus de 300 véhicules militaires en un convoi de la liberté afin de recréer l'atmosphère de 1945.

Le titre de la Capitale européenne de la culture est attribué chaque année à deux villes sélectionnées, appartenant à deux pays membres de l'UE visant à soutenir la coopération culturelle européenne. L'obtention du titre est non seulement une affaire de prestige pour la ville sélectionnée, mais aussi une promesse d'attribution de subventions par l'État et par l'Union européenne permettant de financer des projets culturels et un embellissement de la ville. L'autre Ville sélectionnée comme Capitale européenne de la culture en 2015 est Mons [dans le Brabant wallon, en Belgique].

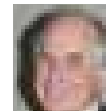
Et... parlant de bière voici 2 proverbes tchèques :

« Là où l'on brasse la bière, la vie est belle »

« Si la première gorgée est bonne, c'est bien, mais il vaut mieux s'en assurer »



Egon C. HEINRICH



Mons, “capitale européenne de la culture 2015”

300 événements culturels et artistiques attendent les visiteurs

« En 2015 je suis Montois — et toi ? » Suivant l'exemple « Je suis Charlie » la ville belge de Mons (en néerlandais : Bergen) veut attirer les touristes *en sa qualité de « Capitale européenne de la Culture 2015 »*. L'autre ville qui peut se réjouir de ce titre prestigieux cette année, c'est la ville tchèque de Pilsen (Plzen), connue mondialement avant tout pour la qualité de ses bières.

Après Anvers (Antwerpen) en 1993, Bruxelles en 2000 et Bruges (Brugge) en 2002, Mons est la quatrième ville belge « Capitale européenne de la Culture ». À la fin d'une longue procédure de sélection, Mons a pu éliminer son rival Liège (Luik), qui se présente comme « Cité ardente » et qui est une ville plus grande que Mons en Wallonie. Elio Di Rupo, l'ancien Premier ministre et ancien président du Parti socialiste en Wallonie, est depuis longtemps maire de Mons, ce qui a certainement

influencé le choix en faveur de Mons. L'année européenne a été inaugurée le 24 janvier par une grande fête populaire pleine de joie, de fantaisie, de lumières et d'illuminations dans toute la ville. Plus de 100 000 Montois et visiteurs y ont

participé, un chiffre qui dépasse même le nombre d'habitants de Mons (95 000). Un budget de 70,5 Mios d'euros est disponible pour tous les événements et actions durant l'année européenne culturelle à Mons. Pour ce faire, une



« Fondation Mons 2015 » a été fondée. Quelque 87 % sont des subventions publiques, essentiellement de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un budget assez élevé, comparé avec les budgets de Lille en 2004 (73 Mios d'euros et 225 000 habitants) et Marseille en 2013 (91 Mios d'euros et 850 000 habitants).

Cependant, l'année européenne n'a pas commencé sous les meilleurs auspices. Une grande galerie en bois, façonnée par l'artiste Arne Quinze à la Grande Place au centre de la ville s'est écrasée lors d'une tempête. Cela a signifié la perte d'un symbole pour l'année européenne. Heureusement, personne ne fut blessé. Mais la presse s'en est moquée et a proposé que M. Di Rupo brade des morceaux de bois de chauffage. En plus, les 5 nouveaux musées, financés à 90 % par le FEDER (Fonds européen de développement

de concert, attendent les visiteurs. Le « Highlight » pendant le premier semestre était sans doute l'exposition « Van Gogh au Borinage -- la naissance d'un artiste » au Musée des Beaux-Arts de Mons. Durant son séjour au Borinage, de décembre 1878 à octobre 1880, Vincent Van Gogh avait fait le choix d'une voie artistique après avoir échoué en tant qu'évangéliste. Les sujets de cette région ont accompagné Van Gogh pendant toute sa vie en tant que peintre: la vie triste et dure des paysans, des mineurs, des tisserands et des simples travailleurs.

Plusieurs grandes expositions ouvriront en automne

Le Musée des Beaux-Arts présentera du 17 octobre 2015 jusqu'au 24 janvier 2016 une autre exposition à ne pas manquer, cette fois dédiée au poète français Paul Verlaine. Celui-ci était emprisonné de

Les mélomanes ne manqueront pas de séjourner à Mons entre le 4 et le 11 octobre 2015 : c'est une semaine dédiée au grand compositeur montois, Roland (Orlandus) de Lassus et à l'architecte de la même ville, Jacques Du Broeucq tous les deux de grandes personnalités de la Renaissance [16ème siècle].

Le World Crafts Council, ancré au cœur de Mons, organise un Sommet européen des Arts Appliqués, qui constitue un vaste projet culturel international. À la fin d'un concours, le troisième Prix européen sera attribué et les œuvres lauréates seront exposés du 24 octobre 2015 au 10 janvier 2016.

Actions culturelles en 18 villes belges et françaises

Dans le cadre de « Mons 2015 on Tour » des actions et événements ont lieu dans 18 villes belges et françaises, en coopération avec 22 institutions culturelles. À mentionner dans ce contexte la grande exposition « Antoine Watteau » dans sa ville natale de Valenciennes. (25.09. 2015 au 17.01.2016) ainsi que 'Lille 3000 Renaissance' (26.09 : 2015 au 17.01.2016):

Les gourmands et les gourmets ne manqueront pas de se rendre à Mons le 06 septembre pour se régaler lors du «Dimanche Toqué », où les grands chefs montois vont préparer un «Barbecue urbain » -

Mons et la région du Borinage sont toujours en pleine transformation de l'industrie houillère et sidérurgique vers une économie numérique moderne. Comme grand thème de Mons 2015, on a donc choisi 'Where Technology meets culture'. Le taux de chômage est toujours trop élevé dans cette région. Les responsables attendent de cette année culturelle des retombées économiques et sociales très positives. À Mons on espère pouvoir suivre l'exemple de Lille, qui était Capitale européenne de la Culture en 2004. La maire de Lille, Martine Aubry, a constaté que 2004 aurait fait gagner 10 ans à Lille, et que chaque euro investi en aurait apporté 6. Espérons que Mons atteigne au moins le même résultat!

Informations et tickets :

www.mons2015.eu
Tél. +32 (0)65 39 59 39



régional), ont été ouverts avec beaucoup de retard. Et le très beau Beffroi baroque, symbole de la ville, ne peut se visiter que beaucoup plus tard que prévu..

D'autre part, un bâtiment futuriste a été terminé à temps et sans dépassement du budget : le Centre de Congrès, le MICX, façonné par l'architecte américain Daniel Libeskind [Ground Zero à New York] . Enfin, la nouvelle Gare conçue par l'architecte Santiago Calatrava est toujours en chantier: cela ne constitue pas une agréable bienvenue pour les visiteurs par train.

Au total, quelque 300 événements culturels et artistiques sont prévus jusqu'à janvier 2016. Les anciens musées et les 5 nouveaux, ainsi que deux nouvelles salles

1873 à 1875 dans la Cellule 252 de la prison de Mons où il a achevé plusieurs de ses chefs-d'œuvre. L'expo porte donc le titre « Cellule 252, Turbulences poétiques ».

L'exposition « L'Homme, le Dragon et la Mort — La Gloire de Saint-Georges », du 10 octobre 2015 au 17 janvier 2016 au Musée des Arts contemporains (MAC'S), complète la série des grandes expositions à Mons. Cette expo interroge la façon dont la légende de « Saint-Georges et le dragon » se pose, aux yeux de nos contemporains, comme le terreau des différents combats de l'homme contre des forces hostiles. Quatre artistes sont invités à expliquer comment ce mythe a conservé tout son sens aujourd'hui.



Souvenirs du temps de guerre | 1940-1945

La Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) exploite une ligne de bus, la ligne 60, qui relie le Square Ambiorix, Quartier européen, à la gare d'Uccle-Calevoet. Il m'arrive de l'emprunter comme moyen de déplacement alternatif à mon scooter. Récemment, ayant pris le



j'allais, à la demande d'un éditeur bruxellois, traduire un livre sur la terrible bataille de Stalingrad ¹ ?

Avant d'arriver à sa gare terminus, le bus 60 sillonne le Quartier européen, les communes d'Etterbeek, d'Ixelles avant de prendre le cap sur la belle commune d'Uccle : ar-rêts, entre autres, à Cavell – infirmière britannique résistante exécutée à Schaerbeek en 1915 —, Observatoire – notre mère nous y promenait, mon frère et moi, durant les étés de guerre —, Saint-Job – mon père y termina sa carrière comme directeur de l'école —, Papenkasteel – jeux d'étés de guerre avec les cousins et cousines —, et, enfin, Uccle-Calevoet. D'autres souvenirs me reviennent : Uccle-Calevoet, à l'époque largement rural et flamand, point de départ d'expéditions à vélo vers les communes voisines ou proches, de Linkebeek et de Beersel, où l'on trouvait chez le paysan des œufs et des pommes de terre. Et encore, cet hiver 1944-1945, l'offensive des Ardennes : Hitler dégarnit son front oriental et tente en vain de stopper les Anglo-Américains. Bruxelles est libérée depuis septembre 1944 : nous étions allés acclamer Winston CHUR-

bus à Schuman, je décidai de ne pas m'arrêter chez moi dans le Quartier Flagey à Ixelles, mais de poursuivre le trajet jusqu'à son terminus, la gare de Calevoet : une remontée dans le temps, celui de mon enfance, celui de la guerre. Je suis né à Calevoet, peu d'années avant le déclenchement de l'horreur de la Deuxième Guerre mondiale. Mai 1940, mes parents trouvent refuge dans les caves, alors que les vagues de Stukas fondent sur les routes de France et de Belgique, encombrées de réfugiés, afin de désorganiser les mouvements de retraite des armées française, britannique et belge. La Bel-



gique occupée, les étés et surtout les terribles hivers hantent encore ma mémoire. Mes parents m'interdisent d'observer à la jumelle des batteries antiaériennes de la FLAK (Fliegerabwehrkanone) installées sur le périmètre de la gare, à quelques mètres de l'école d'Uccle-Calevoet, où mon père est instituteur. Les garnements inconscients que nous étions ne se laissent pas impressionner et continuent à scruter dans le ciel les vagues de bombardiers anglo-américains qui, dès 1942, vont, au prix de lourdes pertes, bombarder les villes et les cibles militaires en Allemagne. Mais l'horreur est aussi à nos portes : un jour d'été, des voisins, cette famille juive emmenée à l'aube... et qui ne reviendra pas. Hiver 1942-1943, premières lectures des communiqués de guerre allemands dans LE SOIR, confisqué par les nazis : comment aurais-je pu deviner que, près de vingt ans plus tard, jeune philologue germaniste diplômé de l'ULB (Université Libre de Bruxelles),

nous étions allés acclamer Winston CHURCHILL sur la belle avenue Longchamp, rebaptisée avenue Winston Churchill en l'honneur du vainqueur.

Entre-temps, l'après-midi est passé. Je rentre à Ixelles. Bus 60 en sens inverse : je descends à Flagey et savoure une bière au Belga au milieu de cette belle jeunesse qui ne se doute pas qu'à la table voisine, un vétéran est perdu dans ses souvenirs. N'est-il pas impérieux de leur rappeler que, en dépit des difficultés – quelquefois auto-infligées... — de l'Europe de 2015, la libre circulation, l'euro, l'espace sans frontières, Schengen, Erasmus, en un

mot, la paix, sont désormais acquis – ou presque... —, mais ne sont pas tombés du ciel ?

vancampenhout.roger@skynet.be



¹ « Les Sacrifiés de Stalingrad – jusqu'à la dernière cartouche » par Heinz Schröter - Éd. Pierre De Méyère Bruxelles-Paris 1962 (Traduit de l'allemand par Roger Van Campenhout). Original DE: « STALINGRAD. . . bis zur letzten Patrone » Heinz Schröter, Kriegsberichterstatter der 6. Armee (Non-Stop Bücherei – Berlin Grünewald 1962)



Par Ludwig SCHUBERT
Président honoraire AIACE Int.

La guerre 1939-1945

Souvenirs d'un petit garçon

À l'occasion du 70^e anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, les médias ont rappelé les *événements* de cette seconde guerre mondiale qui – parmi des horreurs indescriptibles – a entraîné la mort d'environ 60 millions de personnes. Dans ce contexte me reviennent mes souvenirs de petit garçon. Petit garçon, qui — en fin de compte — a eu de la chance...

Mes parents habitaient à Neunkirchen, une ville industrielle de taille moyenne en Sarre, à une vingtaine de kilomètres de la frontière française. Un jour, fin de l'été 1939, j'avais 4 ans, mes parents me disaient avec une mine inquiète « la guerre a éclaté et cela fera beaucoup de morts ».

Je ne comprenais pas entièrement ce message et en écoutant le mot « mort », je pensais au cercueil en verre du conte de fées de Blanche Neige. Peu de temps après, des hommes venaient prendre le contenu de mon bac à sable pour le mettre dans des sacs et les déposer devant les petites fenêtres de notre cave « pour nous protéger des bombes ». Ensuite, passaient devant notre maison, des camions militaires pleins de soldats ainsi que des colonnes de blindés qui devaient se diriger



vers le « Westwall » (le mur de l'ouest, équivalent allemand de la « ligne Maginot » en France). Puis est venue la consigne de l'évacuation des femmes et enfants qui devaient quitter la zone potentielle des combats. Nous avons pris un train de réfugiés : destination « l'intérieur de l'Allemagne ». Je me souviens que ce train était lent et s'arrêtait souvent. Il a pris presque une journée pour traverser les environ 120 km jusqu'au Rhin. On m'a expliqué qu'il roulait sur des voies secondaires laissant libres les voies rapides aux soldats.

Quand il n'y avait plus de danger sur le « front de l'ouest », nous sommes rentrés en Sarre. Plus tard, je devais aller à l'école primaire presque comme en période de paix. Les événements de la guerre continuaient à se dérouler et nous, les enfants, en prenions acte de manière un peu éloignée, mais avec un certain intérêt quand même : l'occupation de la France, le rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, la guerre contre l'Union soviétique, la campagne des Balkans, les parachutistes de Crète, Rommel le « renard du désert en Afrique du Nord ». Je me rappelle, au mur du « Grand magasin » de la ville, d'une carte géographique de l'Europe montrant les territoires occupés en 1942 : du Cap Nord jusqu'à l'Afrique et de l'Atlantique jusqu'au Caucase.

Je me souviens aussi du prisonnier de guerre français qui avait été détaché pour travailler dans notre maison et qui mangeait

avec nous à table, ainsi que de la bonne ukrainienne qui habitait chez nous. Le soir, mon père *écoutait* à la radio les postes de Londres et de Beromünster (Suisse). Cette écoute était interdite et nous, les enfants, avions ordre de ne pas en parler.

Le climat changeait profondément avec la défaite allemande à Stalingrad début 1943 suivie d'une semaine de deuil national. Ensuite, il y avait « die Invasion » (le débarquement des alliés en Normandie) *en juin 1944 et l'attentat contre le « Führer »* le 21 juillet 1944. S'il y avait, auparavant que quelques alarmes et quelques rares attaques *aériennes sur* notre ville, à partir d'août/septembre

1944 les alarmes devenaient très fréquentes. Les flottes aériennes des alliés passaient au-dessus de notre *région vers d'autres destinations en Allemagne*. Les attaques, également sur notre ville, se multipliaient : *il y en avait une bonne dizaine entre septembre 1944 et mars 1945*. À l'époque, je connaissais par cœur les dates et heures des principales attaques aériennes sur notre ville, le nombre approximatif des victimes et les endroits des dégâts. Aujourd'hui me reste en mémoire notamment la date du 15 mars 1945 où notre ville

a été très largement détruite et où notre maison a brûlé !

Dans ces conditions, à partir de l'automne 1944, il n'y avait plus d'école ! Au début de cette période, quand il y avait l'alarme aérienne, nous nous réfugions dans notre cave dont les plafonds avaient été renforcés par de grosses poutres en bois, mais l'expérience a montré que cette protection n'était pas suffisante. La Régie des Mines sarroises a construit des galeries souterraines très profondes. En mars 1945, la longueur totale de ces galeries était d'environ 8 kilomètres. Celles-ci pouvaient abriter environ 22.000 personnes ce qui représentait la moitié de la population de notre ville. Dans une de ces galeries, notre famille avait son propre banc avec au-dessus, comme dans un train, un débarras pour déposer nos petites valises.

En novembre et décembre 1944, le front s'était rapproché de notre région. Je me souviens qu'en novembre 1944 (*à la Toussaint?*), lors d'une visite au cimetière, ma grand-mère me rendait attentif au grondement lointain des canons du front. Une nouvelle évacuation vers l'intérieur de l'Allemagne a été proposée à la population. Dans ma ville, la moitié de la population est partie progressivement. Mais cette fois-ci, mon père a décrété : « Wir bleiben hier und lassen uns überrollen, damit ist der Krieg für uns zu Ende » (*nous restons ici et nous nous laisserons dépasser par le front, ainsi la guerre sera terminée pour nous!*).

Vers la fin de l'année 1944, suite à l'offensive des Ardennes, le front s'est stabilisé provisoirement. Le « Westwall », non loin de chez nous, a été renforcé et on recrutait des jeunes de 16 à 17 ans et des hommes plus âgés pour renforcer les possibilités de défense. À l'époque, mon père avait 57 ans. Il avait connu l'horreur des champs de bataille en France pendant la Première Guerre mondiale. Il en était revenu traumatisé et était devenu antimilitariste et antinationaliste. Fort de cette expérience, en se cachant, il a réussi d'échapper au « Volkssturm », cette dernière mobilisation.

Au printemps 1945, les alarmes aériennes se sont encore multipliées. Les flottes d'avions alliés continuaient à passer au-dessus de nous vers l'intérieur de l'Allemagne. À chaque fois, nous étions obligés de nous réfugier dans « notre » galerie souterraine, parfois la nuit, mais souvent pendant la journée.

Le 15 mars 1945, entre environ 13 h et 14 h, notre ville a été bombardée en deux vagues, d'abord des bombes explosives



et ensuite des bombes incendiaires très nombreuses (Stabbrandbomben). Vers 14 h 30, une grande partie de la ville était un champ de ruines et une « mer de feu ». Notre maison également était détruite et en flammes. Dans notre jardin, il y avait deux grands cratères de bombes explosives et de très nombreux impacts des petites bombes incendiaires. Une partie de ces bombes incendiaires avait explosé et avait

brûlé, d'autres dans le sol mou du jardin n'avaient pas explosé.

Dans ces circonstances, nous avons été obligés de rester pendant presque une semaine dans « notre » galerie souterraine. Je me souviens que l'Administration des Mines nous nourrissait très bien (pour mon goût de l'époque). Dans la ville, il n'y avait plus de militaires allemands et l'administration nazie avait disparu. Par contre, les Américains continuaient à tirer de temps en temps des obus sur la ville. Finalement, quelques hommes âgés ont hissé un drapeau blanc sur un clocher qui avait survécu à l'attaque,

Entre-temps, ce qui restait opérationnel de l'administration communale, nous a attribué un logement dans une maison restée intacte et dont les habitants s'étaient réfugiés. Le 21



mars 1945, avec un petit chariot à main, nous étions en train de transporter nos quelques affaires vers ce logement quand les Américains, sans combat, sont entrés dans la ville : une colonne de blindés accompagnée d'infanterie, le MP en main. Ma mère les a salué en leur disant à haute voix : « We are very glad to see you here ». Je n'avais pas compris et plus tard, elle m'a expliqué ce que cela voulait dire. Comme jeune garçon allemand « influencé par l'école », j'étais un peu gêné. Ensuite, mes parents m'ont expliqué qu'ainsi, pour nous, la dictature nazie et la guerre étaient terminées ! En effet, jusqu'à l'armistice du 8 mai 1945, nous avons continué à voir passer



des milliers d'avions alliés avec la destination d'autres villes d'Allemagne, mais chez nous il n'y avait plus d'alarmes ! Les derniers tirs dans notre ville venaient de soldats américains qui visaient des anciens prisonniers de guerre russes, car ceux-ci étaient en train de piller « le grand magasin », épargné par les bombes et qui, à cette occasion, a été finalement incendié.

Les soldats américains recherchaient les bons contacts et les bonnes relations avec la population. Ils distribuaient du pain (de maïs !), des cigarettes et ... des bonbons et du chocolat. En juin 1945, ils étaient relayés par les soldats français moins bien équipés. Maintenant, les autorités françaises commencèrent à organiser l'après-guerre. L'école avait repris. Comme j'avais perdu un an, j'ai dû retourner à l'école primaire où nous avons déjà des cours de français. Plus tard, au lycée, pendant une certaine période, chaque matin nous devions chanter « La Marseillaise ».

La vie politique avait recommencé. Des partis politiques pouvaient à nouveau être créés. Mon père a contribué à fonder un parti démocratique et fut élu conseiller municipal. Il y avait aussi un Mouvement pour le Rattachement de la Sarre à la France (MRS) mais qui n'a pas eu trop de soutien parmi la population.

Finalement a été créé un État sarrois qui était en union économique et monétaire avec la France. Après un référendum en 1955, la Sarre devenait, en 1957, un Land de la République fédérale d'Allemagne. En 1959, après une période transitoire, l'union économique et monétaire avec l'Allemagne fut réalisée.

En conclusion de cet article, je voudrais rappeler trois souvenirs plus personnels, mais ayant, peut-être, une signification plus générale :

❑ Après le 9 mai 1950, j'avais 15 ans, mes parents me parlaient de la déclaration de Robert Schuman qui était à l'origine de la « Communauté européenne du Charbon et de l'Acier » et ainsi de « l'Union européenne ». Une phrase de mon père m'est restée particulièrement en mémoire : « C'est autre chose que le Traité de Versailles de 1919, cette déclaration ouvre une perspective de paix pour l'Europe ».



- ❑ En automne 1963, après la mort de Robert Schuman, mon père m'a demandé de le conduire à Scy-Chacelles près de Metz pour s'incliner sur son tombeau, les deux avaient pratiquement le même âge.
- ❑ J'ai été recruté en été 1965 auprès de la Commission de la Communauté Economique Européenne (CEE). En automne de la même année, peu avant sa mort, mon père me disait qu'il était triste que je ne reprenais sa place pas à la librairie dont il avait hérité, avec son frère, de mon grand-père, mais qu'il était heureux et fier que j'aie travaillé pour l'intégration européenne.

L'AIACE et vous

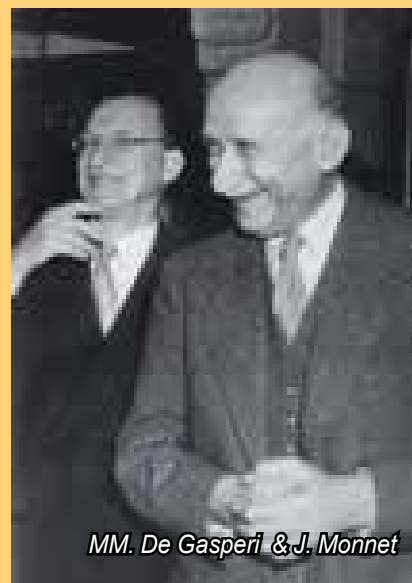
Promenade outre Rhin — Lepoittevin

Ce livre n'est pas un livre de voyage, ce n'est pas non plus un roman. C'est une information captivante sur un de nos méchants voisins, devenu notre très bon voisin. Dans ces lignes, nous découvrons une famille allemande. Cependant, nous ne pouvons pas affirmer que Gerda et Karl sont représentatifs de la classe moyenne, que les femmes allemandes ont systématiquement recours à la médecine parallèle et que beaucoup de parents ont un fils pyromane. En effet, un couple seul n'est jamais représentatif d'une classe sociale. Toutefois, ces exemples existent

et nous permettent de découvrir la mentalité d'un peuple, ses désirs, ses aspirations, sa discipline, sa force, mais aussi ses faiblesses, le tout lié à la Verfassung qui est la Constitution.

En un mot, nous faisons connaissance avec ce peuple et son pays. Cette vision est telle que l'a perçue et analysée l'auteur dans sa réalité d'aujourd'hui, plus de cinquante ans après le traité de l'Élysée.

Né dans le Val de Saire (Cotentin), l'auteur arrive très jeune en Allemagne. Après quelques années dans ce pays, il part pour les Pays-Bas. Huit ans plus tard, il rentre en Allemagne où il vit actuellement.



MM. De Gasperi & J. Monnet

Merci aux lecteurs qui nous ont signalé la confusion -impardonnable- entre J. Monnet et R. Schuman.



Erik Oppenheim

La section Danemark a une triste nouvelle à vous annoncer : la mort du deuxième président de notre section, membre à titre honorifique de notre section, Erik OPPENHEJM. Il décéda le 7 mars 2015, à l'âge de 89 ans, suite à une infection qu'il avait contractée à l'Hôpital après une opération réussie.

Erik eut une vie riche en événements. Il appartient à la génération de Danois qui fut obligée de quitter le pays en 1943 pendant la guerre mondiale, pour revenir en 1945 lors de la libération.

Après des études commerciales, il eut la chance, dans les années cinquante, d'aller à Paris travailler dans une entreprise d'exportation. Ce séjour lui assura une connaissance approfondie de la langue française dont il put se servir plus tard, lorsque le Danemark entra dans la Communauté européenne en janvier 1973.

Erik fut recruté dans le Service de traduction du Secrétariat du Conseil des Ministres dans la première vague de recrutement des Danois. Il finit sa carrière en 1990, à l'âge de la retraite, dans l'équipe des juristes-linguistes.

Erik se décida à rentrer dans son pays natal où il s'installa avec son épouse dans la banlieue de Copenhague où il était né. À peine emménagé, il s'inscrivit comme membre de la section AIACE – Danemark qui venait d'être créée. Il fut son deuxième président et devint hôte responsable, lorsque le



Danemark organisa les Assises de l'AIACE internationale en l'an 2000 à Copenhague.

En 2002, il céda la présidence, tout en restant membre actif du Bureau et du Conseil d'administration de l'AIACE internationale.

Erik fut un Européen convaincu. Il s'engagea dans la promotion de l'Europe unie dans un pays membre où les politiciens cachaient leur engagement européen. À l'âge de 82 ans, Erik s'adressa à une entreprise d'imprimerie en Suède pour faire imprimer et distribuer des vignettes adhésives à coller sur les plaques d'immatriculation avec l'eurobande à gauche composée du drapeau européen ainsi que les lettres DK représentant le pays.

Le Danemark fut en octobre 2009 le dernier pays membre de l'Union européenne à introduire les nouvelles plaques européennes sur les

véhicules à moteur.

Erik fut aussi un grand farceur : Lors de son anniversaire en octobre dernier, il disait à ses amis réunis autour de sa table : je ne serai pas vieux ! – je le suis déjà.

Nous a quitté une personne engagée dans la défense de l'intégration européenne et un bon ami généreux en tous points.

Honneur à sa mémoire.

Sven MOGENSEN

Membre suppléant du Bureau de l'AIACE Danemark

Simone Moons



Simone Moons vient de nous quitter, elle allait avoir 97 ans en juillet. Trésorière générale de l'AIACE Internationale pendant 19 ans, de 1973 à 1992, Simone n'avait pas été fonctionnaire : elle était la veuve d'un fonctionnaire de la CECA, décédé en mission.

Elle a élevé seule ses quatre filles, d'abord à Luxembourg.

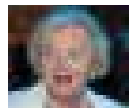
Lorsqu'elle est revenue à Bruxelles, des anciens collègues de son mari, fondateurs de l'AIACE en 1969, lui ont demandé de prendre en mains la charge de trésorière générale.

C'est avec sourire, dynamisme et bonne humeur qu'elle s'est chargée de cette tâche, et par la suite de celle de trésorière de la section Belgique.

Elle est restée active jusqu'à ses 80 ans.

Depuis lors, elle participait régulièrement aux activités et notamment aux Assises. Elle laissera une trace inoubliable dans l'histoire de l'AIACE.

Par Jeannine FRANCHOMME-SAUT



Nous ont quittés

ADAM Celestine	16/07/26	14/02/15	CES	LECOQ Nicole	17/09/51	5/01/15	CM
ALBRECHT Ernst	29/06/30	13/12/14	COM	LECUYER Henri	9/07/24	2/03/15	COM
AMORY Michel	17/12/23	30/10/14	COM	LEFEBVRE Philippe Alain	24/12/42	15/01/15	COM
ANDRESEN Hans Guenther	28/06/34	20/01/15	COM	LEITE DE MAGALHAES Antonio	20/02/39	30/01/15	COM
ARRIGHI Joseph	25/02/28	13/11/14	COM	LIBOUTON Josiane	6/09/43	27/11/14	COM
BAILLY Jacques	26/08/28	13/12/14	COM	MAGLIA Romano	16/12/35	3/11/14	COM
BANG-HANSEN Folmer	9/07/40	19/12/14	COM	MARIEN Alfons	19/11/34	7/11/14	PE
BARONIO Pietro	3/01/28	17/03/15	COM	MARTIN Monique	2/09/30	14/03/15	CC
BARROT Jacques	3/02/37	3/12/14	COM	MASSARO Bruno	12/09/36	9/02/15	COM
BARTOLUCCI Antonio	1/12/22	15/11/14	PE	MATFIELD Ronald	5/01/28	15/12/14	COM
BAUDOUX Edouard	20/01/32	25/02/15	COM	MEIGNANT François	9/10/51	8/03/15	CC
BECKER Ingrid	14/03/36	9/10/14	PE	MELCHIOR Marie-Anne	3/09/28	26/12/14	COM
BEIRENS Heidi	12/10/72	17/01/15	CM	MERLINI Alfonso	2/03/26	26/12/14	COM
BERCHEM Jacques	21/03/30	3/11/14	COM	MESTAT Maurice	3/11/27	30/12/14	PE
BERNARDI Ivano	4/10/44	6/11/14	CM	MICHAIL Nikolaos	11/04/56	12/12/14	PE
BIR Suresh	4/07/37	7/11/14	COM	MICHEL Jean	6/06/31	12/03/15	CC
BLOEMARTS Joseph	16/03/42	21/11/14	COM	MOAT Andrew Macrae	12/01/30	2/01/15	COM
BOS Marijke	16/07/45	17/01/15	CC	MOSTADE Maguy	6/09/39	21/01/15	CM
BOUHA-WAAGE Randi	2/03/29	6/03/15	COM	MUELLER-GUHL Ilse	1/02/18	15/01/15	COM
BRAMBILLA Enrico	24/08/32	2/03/15	COM	MUELLER-MAERSCH Gerda	30/09/22	2/11/14	BER
BRAUN Elena	26/09/55	31/12/14	COM	MÜLLER Bernhard	16/01/45	23/01/15	CM
BRIAND Andrée	7/11/24	4/01/15	PE	NARHI Arja	11/12/56	12/12/14	PE
BRITTAN Leon	25/09/39	21/01/15	COM	NARJES Karl-Henz	30/01/24	26/01/15	COM
BROCK Denis	8/06/50	22/12/14	PE	NELISSEN Daniel	2/03/46	15/11/14	COM
BUCHET Paul-Henri	26/10/22	31/12/14	COM	NICOLAY Denis	7/03/35	15/01/15	COM
CAGNIANT Francis	9/11/25	24/12/14	COM	ODINO Giuseppe Ennio	8/06/24	13/12/14	COM
CASAGRANDE Remingo	31/08/35	28/01/15	PE	OLIVANT John	18/07/22	19/02/15	CM
CASTILLO BAIGES José Luis	24/08/61	7/01/15	CM	OLIVIER Gérard	29/04/23	14/01/15	COM
CECARELLI Francesco	22/06/44	13/11/14	PE	OLTHOFF Willem	9/03/35	26/02/15	COM
CECCARELLI Germain	7/11/28	26/12/14	COM	OPP Margarete	2/02/38	20/01/15	COM
CENGARLE Primo	1/01/31	1/02/15	PE	OVERBURY Henry	13/01/31	23/03/15	COM
CHAPUIS Michel	3/09/37	28/01/15	COM	PANNIER Michel	30/06/22	5/03/15	COM
COENEN Heinrich	20/05/23	16/12/14	COM	PHILIPPE Gilberte	13/08/23	10/02/15	COM
COHEN Hartag	17/12/17	31/01/15	COM	PIANETTI DELLA STUFA Bernardo	1/03/31	13/12/14	COM
COLGAN BILICZKY Maria	19/09/48	22/03/15	CES	PICCHI Franco	22/03/34	24/02/15	COM
CONTINI Luigi	27/09/21	13/02/15	COM	PINOLINI Giovanni	28/02/29	27/10/14	COM
COOPER Fay	14/03/30	1/12/14	COM	PLETINCKX Denise	10/07/27	20/11/14	COM
CORWIN Sonja	26/07/35	12/01/15	COM	QVISTGAARD Birte	14/09/27	17/12/14	COM
COSSE DESSY Pierette	25/02/34	12/01/15	COM	RATH Friedrich	17/06/49	7/12/14	CES
DALEIDEN Gero	9/03/30	8/02/15	COM	REHBERG Karl-Heinz	19/11/28	16/02/15	PE
DALLY Josette	14/08/27	28/12/14	COM	RIEF Herbert	23/08/30	13/03/15	COM
D'ARCY Stephen	11/03/52	26/02/15	EAS	RINGOET Arthur	1/05/21	29/11/14	COM
DAUTZENBERG Hubertus	11/12/27	15/03/15	CJ	ROMUS Paul	20/10/19	21/11/14	COM
DE LODI Marcelle	19/10/23	13/01/15	COM	RUEDL Erico	23/10/25	11/02/15	COM
DE MAEYER Emile	8/11/51	26/01/15	COM	SACCO Salvatore	19/08/32	5/11/14	COM
DE ROOSE Cecile	7/01/45	3/03/15	ENV	SALMOIRAGHI Angela	6/07/33	18/12/14	COM
DE ROP-THIRIONET Fernande	12/03/35	17/02/15	COM	SCHALLAHAUSER Anette	18/04/48	22/03/15	PE
DEBUS Guillaume	25/12/27	23/02/15	COM	SCHIRINZI massimo	14/05/29	15/08/14	COM
DESHAYES Christian	9/08/37	15/02/15	COM	SCHMITZ Valerie	26/05/20	8/12/14	COM
DUCHEZ Robert	25/03/38	27/01/15	COM	SCHWICKERT-KAHR Sylvie	18/05/52	13/02/15	PE
ENGELS Johannes	4/11/37	14/02/15	COM	SEBAZUNGU Isidore	23/04/44	2/12/14	COM
ENGLISH Maurice	20/10/38	17/03/15	COM	SERVAIS Alice	21/02/17	30/03/15	CM
ESCUIN SANTAOLALLA Maria Alicia	26/06/55	30/11/14	COM	SOULLART Claude	29/09/37	20/02/15	COM
FABBRO Antonio	22/06/29	10/12/14	COM	SPEZIALE Arturo	11/09/22	10/03/15	COM
FAVRESSE Emile	11/11/38	22/02/15	COM	TASMAN Herman	23/11/30	13/03/15	COM
FOGLIA Giorgio	1/03/23	29/12/14	COM	TEBALDI Vittorino	29/04/35	16/01/15	COM
FORSTER Elena	18/08/36	21/03/15	COM	THIELE Margarete	25/07/16	31/10/14	COM
FOSCALE Giuseppe	10/01/35	15/12/14	COM	THILGES Marianne	30/06/41	5/12/14	COM
FREISTEDT Eberhard	2/05/34	20/02/15	COM	THOMAS Jean-Claude	16/06/46	17/09/14	PE
FROST Carsten	3/12/56	10/02/15	PE	TOMBEUR Janine	4/06/23	24/12/14	COM
GAARTZ Brigitte	21/12/24	27/11/14	COM	TOSI Dario	22/08/23	23/02/15	COM
GARZOLA Fernanda	8/01/24	11/02/15	COM	TROCH MATTON Marie-Claire	14/09/49	17/12/14	COM
GEISS Friedrich	25/02/32	14/02/15	COM	VACCAREZZA Jacques	21/02/31	3/02/15	COM
GERONNE Birgit	24/05/32	3/02/15	PE	VAN ACKER Anna	10/06/39	14/01/15	COM
GILLOT Roland	8/04/23	22/02/15	COM	VAN DER LINDEN Johannes	22/07/23	31/12/14	COM
GRASSI Salvatore	8/09/29	7/01/15	COM	VAN DER SANDEN Emerence	7/05/29	12/02/15	COM
GRIETENS Juliette	24/10/21	2/01/15	COM	VAN OVERSTRAETEN Petrus	14/09/28	6/01/15	CM
HAMOIR Françoise	28/07/47	13/11/14	COM	VAN RAIJ Paul	5/08/30	20/02/15	PE
HEIDWEILER-SCHEFFELLAR Wihelmina	14/06/21	9/11/14	COM	VANDECRAEN Antonio	10/06/30	13/02/15	COM
HERLANT Liliane	14/03/31	12/01/15	CM	VASTESAEGER Victor	26/08/39	20/02/15	CM
HOETTEN Hans	25/12/28	12/12/14	COM	VERBIEST Gilbert	2/12/51	17/12/14	COM
HUBRICH Bernd	18/10/44	15/01/15	COM	VERSTRAETE Willy	8/07/33	1/11/14	COM
JAVEL Paul	8/03/35	15/01/15	COM	VINCENT Robert	10/02/35	2/01/15	COM
JONJIC Daniel	24/06/33	10/01/15	COM	VOGT Heinz	31/10/42	28/01/15	COM
KINDERMANS Henri	6/03/37	24/01/15	COM	VON HARDENBERG Astrid	14/05/25	4/02/15	COM
KLUWIG Ingeborg	2/02/34	3/12/14	COM	VOSSEN Heinrich	11/12/23	27/02/15	COM
KOTSONIS Vassilios	25/07/47	3/01/15	CM	VUTERA Isabella	18/09/34	3/01/15	COM
KROEDERS Elisabeth	17/09/25	9/01/15	PE	WAUTHIA Karin	26/06/58	6/03/15	COM
LAANEN Willem	25/10/43	22/01/15	CES	WAUTREQUIN-TRAFJER Eva	14/09/32	14/11/14	COM
LANNES Paul	31/12/23	2/12/14	COM	WERY Florian	20/12/48	20/11/14	PE
LASSON Jean-Claude	10/05/54	2/01/15	COM	WILCOX Cecile	6/12/20	21/02/15	COM

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.



Bratislava le 5 juin 2015